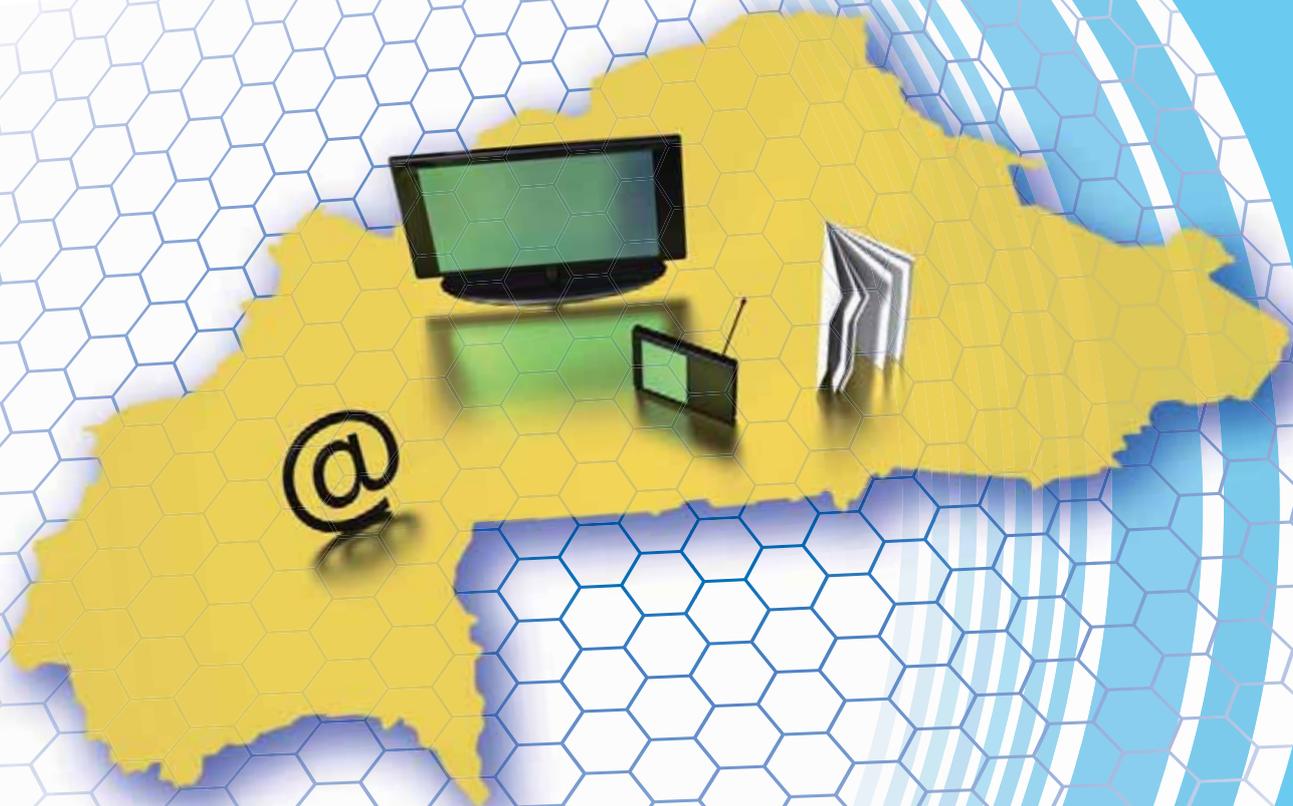




Unité-Progress-Justice

**Conseil supérieur de la communication**

# Rapport public 2013





**Conseil supérieur de la communication**

---

# Rapport public 2013



CSC

01 BP 6618 Ouagadougou 01 - 290, Avenue du 11 décembre - Burkina Faso  
Tél. : 00 226 50 30 11 24 - Fax : 00 226 50 30 11 33  
Email : bpccc@yahoo.fr - Site web : <http://www.csc.bf>

Sommaire

Carte du Burkina Faso .....	6
Sigles .....	7
Éditorial .....	9
Activités de régulation des médias .....	11
<b>Activités de régulation en période ordinaire</b> .....	<b>12</b>
Gestion des fréquences .....	12
Monitoring des médias .....	13
<b>Activités de régulation en période électorale</b> .....	<b>25</b>
Définition du cadre réglementaire .....	25
Observation du discours électoral .....	25
Accompagnement des médias .....	29
<b>Formations</b> .....	<b>30</b>
Panels .....	30
Autres cadres de réflexion ou de concertation .....	31
Visites de terrain .....	32
<b>Carte de presse et convention collective</b> .....	<b>37</b>
Activités du Comité technique de la carte de presse et du laissez-passer .....	37
État de mise en œuvre de la Convention collective des journalistes professionnels et assimilés .....	38
<b>Participation aux activités des partenaires</b> .....	<b>38</b>
Activités avec le ministère de la Communication .....	38
Activités liées au secteur de la culture .....	39
Activités des associations professionnelles des médias .....	39
Coopération .....	41
<b>Actions du CSC au sein des réseaux</b> .....	<b>42</b>
Dans le cadre du RIARC .....	42
Dans le cadre du REFRAM .....	44
Création d'une plateforme au sein de l'espace UEMOA et la Guinée .....	44
<b>Coopération bilatérale</b> .....	<b>45</b>
Missions d'échanges d'expériences auprès du CSC .....	45
Missions d'échanges d'expériences du CSC à l'étranger .....	45
Partenariat et signature de protocoles d'accord de coopération .....	47
Gestion administrative et financière .....	51
<b>Moyens humains et budgétaires</b> .....	<b>52</b>
Ressources humaines .....	52
Ressources financières - Gestion du budget 2013 .....	53
Gestion du budget des élections complémentaires du 17 février 2013 .....	54
<b>Activités sociales</b> .....	<b>54</b>
Assemblée générale du personnel .....	54

Activités de la Mutuelle	55
Activités de la Cellule Genre	56
Activités du Comité d'institution de lutte contre le SIDA et les IST	56
Perspectives et recommandations _____	59
<b>Perspectives _____</b>	<b>60</b>
Horizon 2015	60
Fonctionnement du CSC suite à sa constitutionnalisation	60
Adoption de nouveaux textes devant régir le secteur de la communication	60
Processus de la transition numérique	61
Renforcement des capacités du personnel	61
<b>Recommandations _____</b>	<b>62</b>
Codification de la période de la précampagne électorale	62
Nécessité d'un statut approprié du personnel	62
Annexes _____	65
<b>Commissions spécialisées du Conseil supérieur de la communication : Attributions et compositions _____</b>	<b>66</b>
Attributions et compositions	66
Commission chargée de la liberté de la presse, de l'éthique, de la déontologie et du suivi des normes publicitaires	66
Commission chargée du pluralisme et de l'équilibre de l'information	66
Commission chargée du suivi de la promotion culturelle et de la coopération	67
Commission chargée des questions techniques et des technologies de l'information et de la communication	67
<b>Répertoire des principaux textes réglementaires adoptés par le CSC en 2013 _____</b>	<b>68</b>
Les décisions	68
Les arrêtés	69
<b>Tableaux statistiques de l'occupation de l'espace médiatique _____</b>	<b>72</b>
Synthèse des temps d'antenne et des temps de parole des acteurs socio-politiques dans les médias publics	72
Synthèse des temps d'antenne et des temps de parole des partis politiques dans les médias publics	73
Synthèse des temps d'antenne et des temps de parole des acteurs socio-politiques dans les médias privés	74
Synthèse des temps d'antenne et des temps de parole des partis politiques dans la télévision privée BF1	75
Tableaux statistiques du nombre de pages et nombre d'images publiées pour le compte de chaque acteur politique	76
Statistiques des journaux paraissant à Bobo-Dioulasso	80
Tableau statistique du nombre de pages et nombre d'images publiées pour le compte de chaque acteur politique	82
<b>Panorama des médias au Burkina Faso _____</b>	<b>83</b>
Répartition des médias	83
Le paysage radiophonique au Burkina Faso	83
Le paysage de radiodiffusion télévisuelle au Burkina Faso	89
Les fréquences relais des médias audiovisuels	91
Le paysage de la presse papier et en ligne au Burkina Faso	93
La presse en ligne	96

## Sigles

**APAC** : Association des professionnelles africaines de la communication

**ARCEP** : Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes

**BBDA** : Bureau Burkinabé du Droit d'Auteur

**CENI** : Commission Electorale Nationale Indépendante

**CIRCAF** : Conférence des Instances de Régulation de la Communication d'Afrique

**CSC** : Conseil supérieur de la communication

**NI** : Nombre d'Images

**NP** : Nombre de Pages

**OBM** : Observatoire Burkinabé des Médias

**REFRAM** : Réseau Francophone des Régulateurs de Médias

**RIARC** : Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication

**RNB** : Radio Nationale du Burkina

**RTB** : Radiodiffusion Télévision du Burkina

**TA** : Temps d'Antenne

**TNB** : Télévision nationale du Burkina

**TNT** : Télévision Numérique Terrestre

**TP** : Temps de Parole

**TV** : Télévision

**UACO** : Universités Africaines de la Communication de Ouagadougou





Siège du Conseil supérieur de la communication à Ouagadougou

## Éditorial



Conformément à la loi, le Conseil supérieur de la communication (CSC) présente, chaque année, un rapport public de ses activités.

Le présent rapport public fait le point des activités réalisées au cours de l'année 2013 et débouche sur des perspectives et des recommandations.

L'année 2013 a été marquée par l'organisation de la couverture médiatique des élections municipales complémentaires du 17 février 2013 et par le parachèvement du processus de constitutionnalisation du CSC. La loi organique n°015-2013/AN du 14 mai 2013 portant attributions, composition, organisation et fonctionnement du Conseil supérieur de la communication a été adoptée pour se conformer à la révision constitutionnelle du 11 juin 2012. L'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie nationale de communication sur la migration à la Télévision Numérique Terrestre (TNT) figurent également en bonne place dans les activités de 2013. Outre ces activités majeures, le CSC s'est acquitté de ses missions de régulation de la communication et d'accompagnement des médias.

Le rapport public comporte cinq parties, et est complété par des annexes :

- I. Activités de régulation des médias ;
- II. Accompagnement des médias ;
- III. Coopération ;
- IV. Gestion administrative et financière ;
- V. Perspectives et recommandations.

Nous espérons que les informations contenues dans ce rapport contribueront à faire mieux percevoir auprès du public le sens de la mission du CSC.

Béatrice DAMIBA  
Présidente du Conseil supérieur de la communication



Vue partielle des équipements de monitoring des médias audiovisuels

## **PREMIÈRE PARTIE**

### Activités de régulation des médias



---

## Activités de régulation en période ordinaire

---

### Gestion des fréquences

Le CSC a examiné, durant l'année 2013, plusieurs dossiers de demande d'autorisations d'ouverture de stations de radiodiffusion sonore et télévisuelle et procédé au renouvellement d'autorisations d'exploitation de fréquences.

Il s'agit de demandes émanant soit de personnes morales de droit privé suite à l'appel à candidatures du 1<sup>er</sup> octobre 2013, soit de personnes morales de droit public, notamment les communes.

---

#### ❖ Octroi d'autorisations d'exploitation de fréquences

L'examen des dossiers de l'appel à candidatures, par décision n° 2013-0045/CSC/CAB du 13 décembre 2013, a permis d'octroyer 16 fréquences radios et 05 canaux de télévision à des soumissionnaires.

L'examen des demandes a permis l'octroi de fréquences aux structures ci-après :

- Commune de Bobo-Dioulasso ;
- Commune de Tanghin-Dassouri ;
- Commune de Djibo ;
- Société d'économie mixte Bagrépôle.

A cela s'ajoute la signature de conventions de concession de service public de radiodiffusion avec 13 communes et 02 associations.

---

#### ❖ Renouvellement d'autorisations d'exploitation de fréquences

Le 30 mai 2013, le CSC a procédé au renouvellement des autorisations d'exploitation de fréquences de 16 radios dont 07 radios commerciales, 04 radios associatives, 04 radios confessionnelles et 01 radio communale.

#### ❖ Examen des bilans financiers et moraux des médias audiovisuels

Le suivi du fonctionnement des médias est un aspect important de la régulation courante. Il s'est fait à travers l'analyse des bilans financiers et moraux des médias audiovisuels, toutes typologies confondues.

On note pour l'année 2013 que 69 médias sur 178 ont transmis leurs rapports d'activités dans les délais requis, soit un taux d'exécution de 39 %.

Malgré les efforts consentis par les médias audiovisuels pour produire des émissions de développement, beaucoup reste à faire en matière de respect de la grille des programmes. Les difficultés sont surtout liées à la formation du personnel et au financement des dépenses de fonctionnement. En outre, les charges d'exploitation, plus particulièrement les redevances dues à l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP) et les droits d'auteurs dus au Bureau Burkinabè du Droit d'Auteur (BBDA), demeurent pesants.

#### ❖ Retraits de fréquences

Les activités de contrôle ont abouti au retrait de fréquences de la télévision internationale Africable. Il s'agit des fréquences 543.250 MHz pour

ce qui est de l'image et 549.780 MHz pour ce qui est du son. Africable a manqué aux obligations financières qui la lient à l'État du Burkina Faso, à savoir le paiement des redevances, malgré plusieurs lettres de rappel du CSC.

---

#### Monitoring des médias

Le monitoring des médias consiste en une observation du contenu des productions médiatiques. Cette observation qui prend en compte toutes les catégories de médias permet au CSC de s'imprégner de deux paramètres relatifs au fonctionnement des médias. Il s'agit, d'une part, du respect par les médias du principe de pluralisme et d'équilibre de l'information et, d'autre part, du respect de la loi, de l'éthique et de la déontologie.

---

#### ❖ Pluralisme et équilibre de l'information

L'observation relative au pluralisme et à l'équilibre de l'information au niveau de l'audiovisuel a porté sur 04 médias publics, à savoir :

- la RTB/Télé ;
- la RTB/Radio ;
- la RTB2/Télé ;
- la RTB2/Radio.

Au niveau de l'audiovisuel privé, l'observation a concerné 01 chaîne de télévision et 06 stations de radio :

- la télévision BF1 (Ouagadougou) ;
- les radios Liberté de Parler et de Communiquer (LPC) et Savane FM (Bobo-Dioulasso) ;
- les radios Munyu et Tériya (Banfora) ;
- les radios Salaki et Cedicom (Dédougou).

Les journaux pris en compte dans l'évaluation du pluralisme et de l'équilibre de l'information sont au nombre de 16 :

- 05 quotidiens : Sidwaya, L'Observateur Paalga, Le Pays, L'Express du Faso et Le Soir ;

- 05 hebdomadaires : Bendré, Le Journal du Jeudi, L'Hebdo du Burkina, L'Indépendant, et L'Opinion ;
- 06 périodiques : L'Événement, Le Reporter, Le Messenger, Libération, L'Intégration et Le Patriote.

La mise en œuvre du principe du pluralisme et de l'équilibre de l'information au niveau de l'audiovisuel s'évalue à travers la sommation des statistiques de temps d'antenne (TA) et de temps de parole (TP) obtenus par chaque acteur sociopolitique étant intervenu dans les médias observés.

Les acteurs sont classés en 06 catégories :

- la Présidence du Faso ;
- l'Assemblée nationale ;
- le Gouvernement ;
- les autres institutions républicaines ;
- les partis ou formations politiques ;
- la société civile.

Au niveau de la presse écrite, seuls les partis ou formations politiques ont été pris en compte dans l'appréciation du pluralisme et de l'équilibre de l'information. Cette

évaluation est faite à partir du nombre de pages et d'illustrations consacrées à chaque parti politique par le journal.

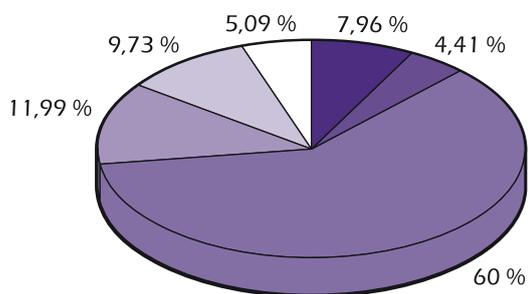
### Pluralisme et équilibre de l'information dans les médias audiovisuels

#### ↳ Médias audiovisuels publics

Les statistiques recueillies dans les médias audiovisuels publics dégagent un temps d'antenne général de 376h 56min 59s et d'un temps de parole total de 136h 25min 07s répartis comme suit :

- la Présidence du Faso : 30h 02min 29s, soit 7,96 % ;
- l'Assemblée nationale : 16h 38min 57s, soit 4,41 % ;
- le Gouvernement : 229h 06min 55s, soit 60 % ;
- les autres Institutions républicaines : 36h 42min 27s, soit 9,73 % ;
- les partis ou formations politiques : 45h 13min 57s, soit 11,99 % ;
- la société civile : 19h 12min 14s, soit 5,09 %.

Pourcentage des temps d'antenne obtenu par les acteurs socio-politiques dans les médias audiovisuels publics

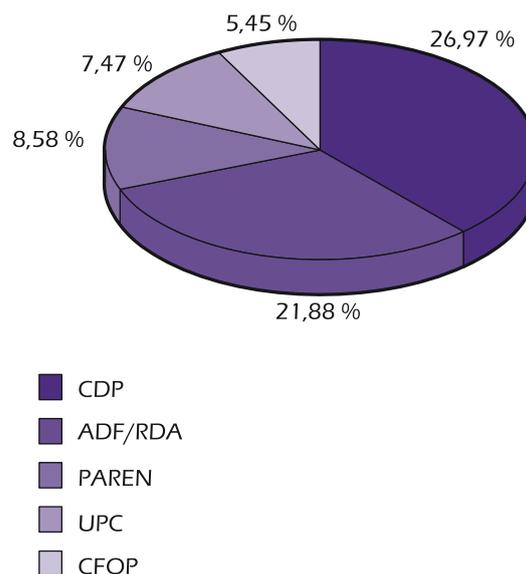


- Présidence du Faso
- Assemblée nationale
- Gouvernement
- Partis ou formations politiques
- Autres Institutions républicaines
- Société civile

On dénombre 41 partis politiques dont les activités ont été couvertes par les médias observés. Les plus en vue sont :

- le CDP avec 10h 43min 06s, soit un taux de 26,97 % ;
- l'ADF/RDA avec 8h 41min 43s, soit un taux de 21,88 % ;
- le PAREN avec 3h 24min 45s, soit un taux de 8,58 % ;
- l'UPC avec 2h 58min 24s, soit un taux de 7,47 % ;
- le CFOP avec 2h 10min 08s, soit un taux de 5,45 %.

Pourcentage des temps d'antenne obtenu par les cinq premiers partis ou regroupement de partis politiques dans les médias audiovisuels publics



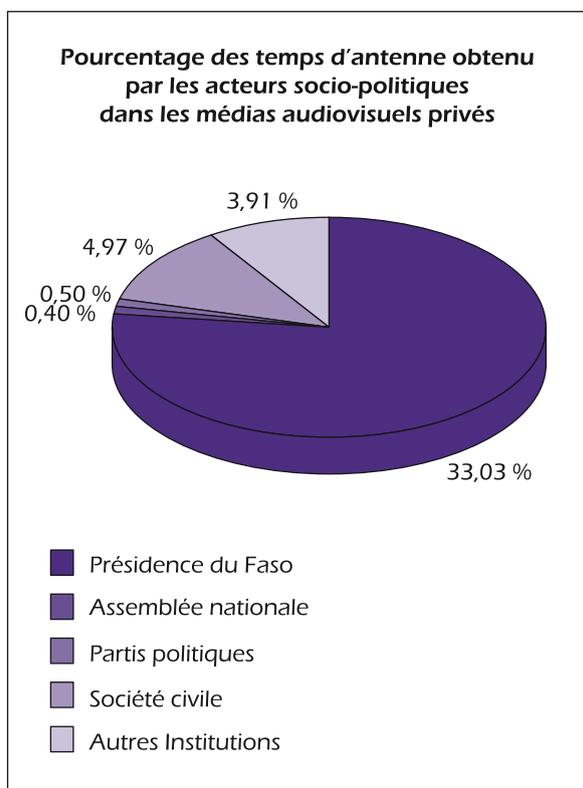
#### ↳ Médias audiovisuels privés

L'observation du pluralisme et de l'équilibre de l'information à travers l'audiovisuel privé a porté sur la télévision BF 1, les radios Liberté de Parler et de Communiquer, Savane FM, Munyu, Tériya, Salaki et Cedicom. Ces médias ont accordé 421h 30min 52s de temps d'antenne aux acteurs sociopolitiques avec un temps de parole de 44h 31min 56s. A

l'instar des médias publics, le contenu a été largement dominé par les activités du Gouvernement avec un temps d'antenne de 240h 56min 46s soit 57,16 % du temps d'antenne global.

Les volumes horaires obtenus par les autres acteurs se présentent comme suit :

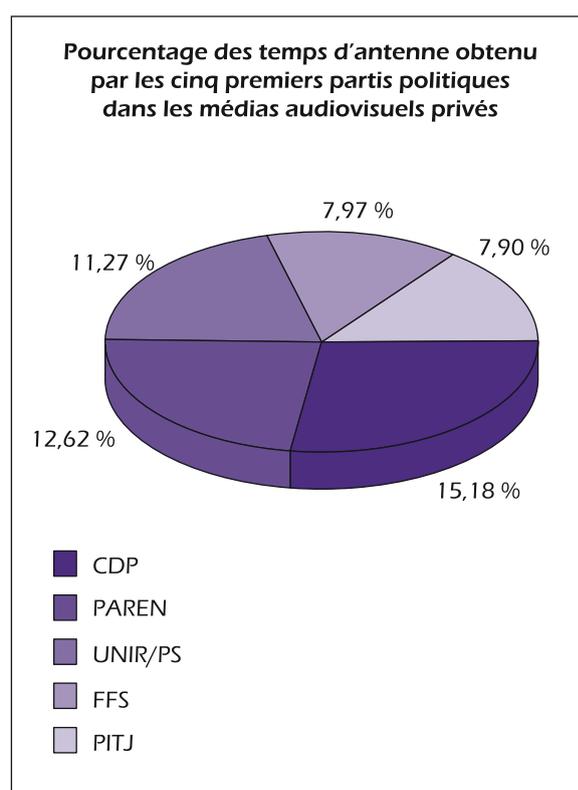
- la Présidence du Faso : 139h 13min 32s, soit un taux de 33,03 % ;
- l'Assemblée nationale, 01h 42min 40s, soit un taux de 0,40 % ;
- les autres Institutions : 16h 30min 49s, soit un taux de 3,91 % ;
- les partis politiques : 02h 08min 04s, soit un taux de 0,50 % ;
- la société civile : 20h 59min 01s, soit un taux de 04,97 %.



Les statistiques relevées au niveau des partis politiques proviennent de la télévision BF1 qui leur a consacré 24h 03min 28s de temps d'antenne et 17h 55min 32s de temps de parole. Les temps d'antenne obtenus par chaque acteur se situent dans un intervalle horaire compris entre 3h 39min 08s (CDP) et 2min 30s (MPJ).

Les 05 premiers partis sont :

- le CDP avec 03h 39min 08s, soit un taux de 15,18 % ;
- le PAREN avec 03h 02min 10s, soit un taux de 12,62 % ;
- l'UNIR/PS avec 02h 42min 38s, soit un taux de 11,27 % ;
- le FFS avec 1h 55min, soit un taux de 7,97 % ;
- le PITJ avec 1h 54min, soit un taux de 7,90 %.



### Pluralisme et équilibre de l'information au niveau de la presse écrite

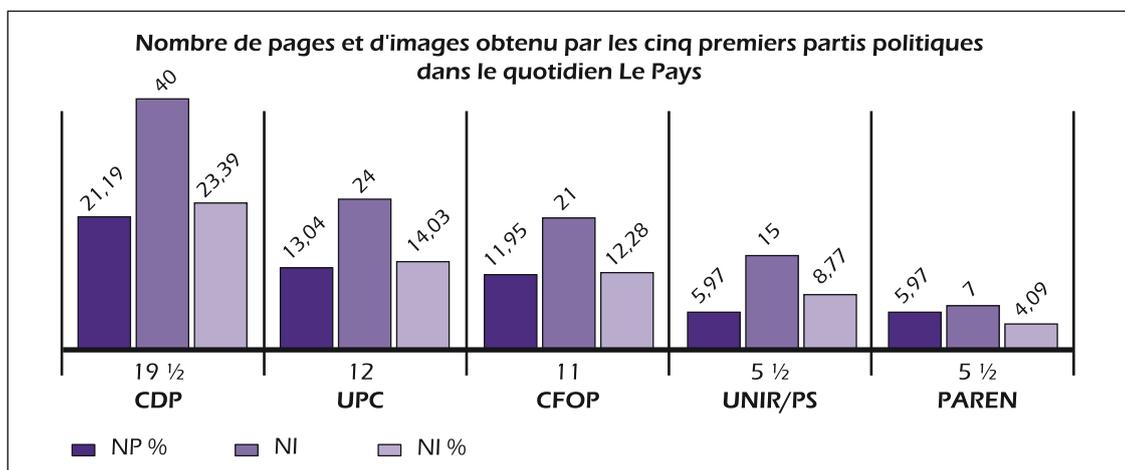
#### ↳ Quotidiens

Les quotidiens Sidwaya, Le Pays, L'Observateur Paalga, L'Express du Faso, Le Soir ont ouvert leurs colonnes à 36 partis ou formations politiques. Le cumul du nombre de pages enregistrées au compte des partis politiques dans ces 05 organes est de 309 pages rédactionnelles avec 575 images.

Le classement par organe pour les 05 premiers partis se présente comme suit :

Le Pays, avec 30 partis répertoriés à travers ses colonnes, est le quotidien qui a le plus traité de l'actualité politique.

N° d'ordre	Partis politiques	NP	%	NI	%
1 <sup>er</sup>	CDP	19½	21,19	40	23,39
2 <sup>e</sup>	UPC	12	13,04	24	14,03
3 <sup>e</sup>	CFOP	11	11,95	21	12,28
4 <sup>e</sup>	UNIR/PS	5½	5,97	15	8,77
5 <sup>e</sup>	PAREN	5½	5,97	07	4,09

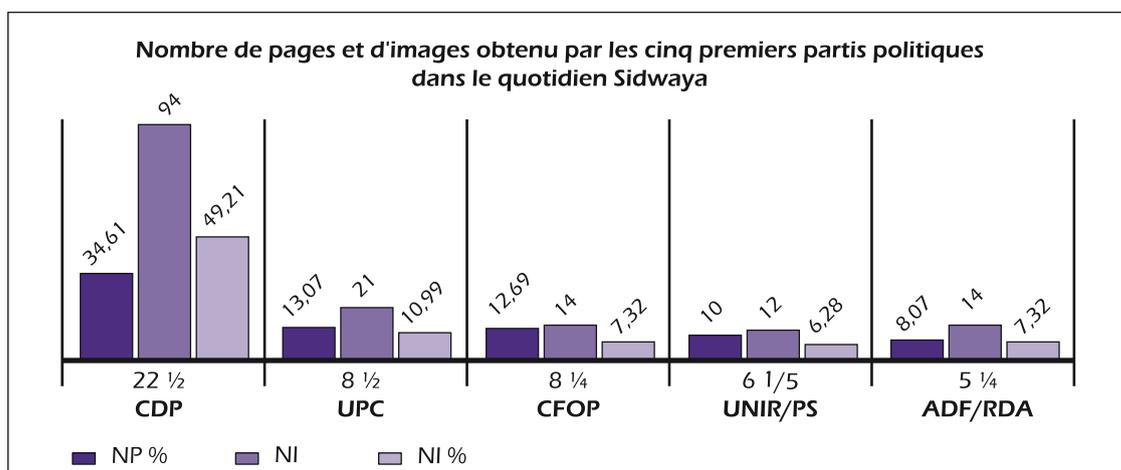


16

Sidwaya a consacré des pages à 21 partis ou formations politiques dont les 05 premiers sont :

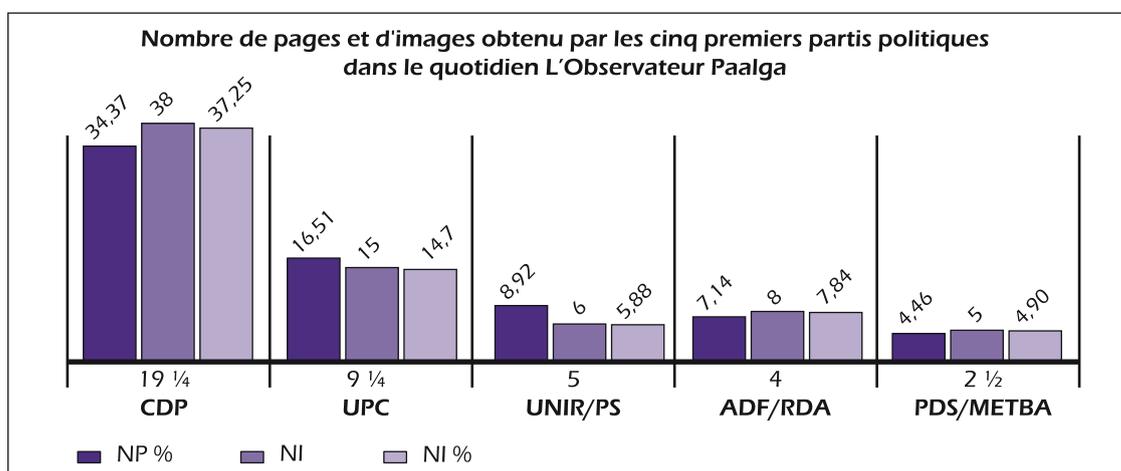
N° d'ordre	Partis politiques	NP	%	NI	%
1 <sup>er</sup>	CDP	22½	34,61	94	49,21
2 <sup>e</sup>	UPC	8½	13,07	21	10,99
3 <sup>e</sup>	CFOP	8¼	12,69	14	7,32
4 <sup>e</sup>	UNIR/PS	6½	10	12	6,28
5 <sup>e</sup>	ADF/RDA	5¼	8,07	14	7,32

NP : nombre de pages NI : nombre d'images



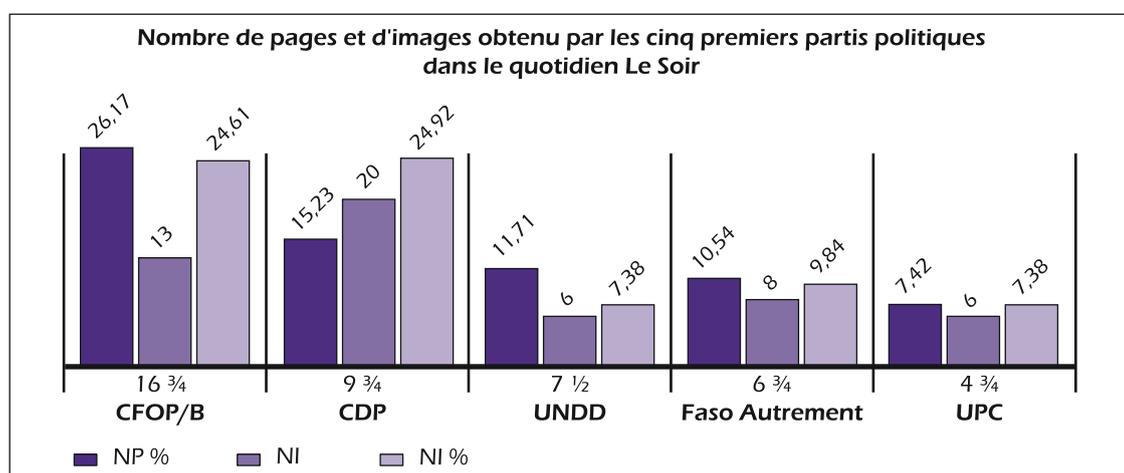
L'Observateur Paalga a ouvert ses pages à 20 partis ou formations politiques dont les 05 premiers sont :

N° d'ordre	Partis politiques	NP	%	NI	%
1 <sup>er</sup>	CDP	19 ¼	34,37	38	37,25
2 <sup>e</sup>	UPC	9 ¼	16,51	15	14,7
3 <sup>e</sup>	UNIR/PS	05	8,92	06	5,88
4 <sup>e</sup>	ADF/RDA	04	7,14	08	7,84
5 <sup>e</sup>	PDS/METBA	2 ½	4,46	05	4,90



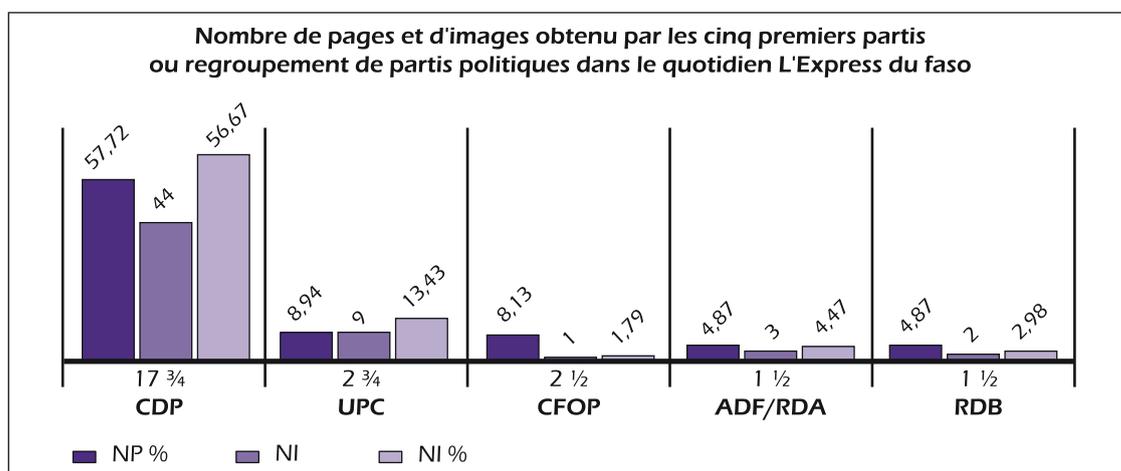
Le Soir a ouvert ses colonnes à 14 partis ou formations politiques. Ce sont entre autres :

N° d'ordre	Partis politiques	NP	%	NI	%
1 <sup>er</sup>	CFOP/B	16¾	26,17	13	24,61
2 <sup>e</sup>	CDP	9¾	15,23	20	24,92
3 <sup>e</sup>	UNDD	7½	11,71	06	7,38
4 <sup>e</sup>	Faso Autrement	6¾	10,54	08	9,84
5 <sup>e</sup>	UPC	4¾	7,42	06	7,38



L'Express du Faso a ouvert ses pages à 10 partis ou formations politiques. Les 05 premiers sont les suivants :

N° d'ordre	Partis politiques	NP	%	NI	%
1 <sup>er</sup>	CDP	17¾	57,72	44	65,67
2 <sup>e</sup>	UPC	2¾	8,94	09	13,43
3 <sup>e</sup>	CFOP	2½	8,13	01	1,49
4 <sup>e</sup>	ADF/RDA	1½	4,87	03	4,47
5 <sup>e</sup>	RDB	1½	4,87	02	2,98



#### ↳ Hebdomadaires

05 hebdomadaires ont été observés durant l'année 2013.

Ce sont :

- L'Hebdo du Burkina ;
- L'Opinion ;
- L'Indépendant ;
- Bendré ;
- Le Journal du Jeudi.

L'hebdomadaire ayant le plus ouvert ses colonnes à l'actualité politique est L'Hebdo du Burkina avec 08 partis politiques auxquels ont été consacrées 21,25 pages rédactionnelles, illustrées par 34 images. A la suite, on note L'Opinion avec de 07 partis politiques pour 25 pages illustrées par 40 images. L'Indépendant occupe la troisième place avec 08 pages et 10 images, pour 06 partis politiques. Enfin, Bendré et Le Journal du Jeudi comptabilisent respectivement 03 et 02 partis politiques.

La tendance au niveau des partis politiques conforte, une fois de plus, la présence du CDP dans les différentes colonnes. En effet, le CDP se classe en première position avec respectivement :

- 17 pages et  $\frac{1}{2}$  dans L'Opinion ;
- 13 et  $\frac{3}{4}$  de pages dans L'Hebdo du Burkina ;
- 03 pages dans Bendré et L'Indépendant.

Après le CDP viennent le PITJ avec 03 pages et 01 image dans L'Hebdo du Burkina, et l'UPC avec 02 pages et 07 images dans L'Opinion, 01 image dans L'Hebdo du Burkina et 01 image dans L'Indépendant.

#### ↳ Autres périodiques

Les autres périodiques regroupent l'ensemble des organes de la presse écrite qui connaissent une périodicité de parution de plus d'une semaine : les bimensuels, les mensuels, les bimestriels, les trimestriels, les semestriels...

Concernant les périodiques de Ouagadougou, 05 partis ou formations politiques ont été répertoriés dans L'Événement et Le Reporter. L'Événement arrive en première position avec 05 partis politiques, Le Reporter avec 02 partis. 04 pages et 04 illustrations ont été recensés au compte des partis dénombrés dans L'Événement. Au niveau du Reporter, on compte 01 page et  $\frac{1}{2}$  et 01 image au profit de 02 partis politiques.

Le classement des partis politiques en considération du nombre de pages et d'images se présente comme suit :

- le PDC avec 01 page et  $\frac{1}{2}$  et 01 image ;
- le CDP avec 01 page  $\frac{1}{4}$  et 01 image ;
- L'UPC avec  $\frac{3}{4}$  de page ;

- le PDS/METBA avec ¼ de page ;
- le PUND avec 01 image.

Des deux partis recensés dans Le Reporter, le PUND occupe la première place avec 01 page et 01 image et le PDS/METBA le second rang avec une ½ page.

Les périodiques paraissant à Bobo-Dioulasso ayant fait l'objet d'observation sont :

- Le Patriote ;
- Libération ;
- L'Intégration ;
- Le Messager.

Ces journaux ont ouvert leurs colonnes à 17 partis politiques. En dehors du CDP, de l'ADF/RDA et de l'UPC qui ont respectivement bénéficié de 57,8 %, 18,39 % et 10,97 % de l'ensemble de la surface rédactionnelle, les autres partis politiques cités ont moins de 2 % de la proportion totale. Ces statistiques révèlent un déséquilibre de l'information au profit de trois partis politiques avec le CDP en tête.

Le Patriote a accordé 28 pages ¾ et 44 illustrations. Libération a ouvert ses colonnes à 09 partis politiques avec un total de 22 pages ½ et 33 illustrations. L'Intégration a consacré 05 pages ¾ à 05 partis ou formations politiques. Le Messager a ouvert ses colonnes à 01 parti politique avec 07 pages ¼ .

#### ❖ Contrôle du respect de la réglementation, de l'éthique et de la déontologie

Le deuxième objectif du monitoring vise à relever les manquements à la loi, aux règles d'éthique et de déontologie. Ces atteintes commises par les médias peuvent faire l'objet de sanctions de la part du CSC. Elles sont constatées soit par le CSC lui-même (auto saisine), soit par des tierces personnes (saisine).

#### Auto-saisines

Le CSC s'est auto-saisi de manquements dans les programmes des médias audiovisuels et dans la presse écrite.

#### ↳ Auto-saisines au niveau de l'audiovisuel Atteinte au principe de tolérance religieuse

La télévision SMTV basée à Ouagadougou a diffusé le 18 juillet 2013, entre 21 h 18 min et 22 h 02 min, un film intitulé « *The signs* » ou « *La vérité sur l'Islam* ». Ce film fait une comparaison entre la Bible et le Coran mettant en scène plusieurs orateurs présentant des interprétations de nature à dénigrer ou à discréditer la religion chrétienne. Le CSC a estimé que cette production était contraire aux valeurs de tolérance religieuse et qu'elle pouvait compromettre la cohésion sociale. Après audition des responsables du média, le CSC a adressé une lettre d'observation au promoteur de la chaîne en l'invitant à plus de prudence et de vigilance dans la diffusion des films, notamment ceux à caractère religieux.

Le CSC a, en outre, interpellé les responsables de la chaîne Al-Houda sur leur responsabilité sociale après la diffusion, le 15 septembre 2013, d'une conférence du théologien congolais Cheick Abdoul Madjid Kasogbia. Le conférencier, qui a fait une comparaison entre la Bible et le Coran, entre l'Islam et les autres religions révélées telles que le Christianisme et le Judaïsme, s'en est pris à certaines parties de la Bible qu'il a jugées non fondées. Le CSC a estimé que cette attitude viole les articles 12 et suivants de la convention qui lie AL-Houda au CSC, lesquels articles précisent que « *les médias doivent veiller au respect des différentes sensibilités religieuses* ». Le CSC a auditionné les responsables de ladite télévision et leur a adressé une lettre d'observation dans laquelle il les invite au respect des dispositions sur le principe de tolérance religieuse.

Du reste, ce principe a déjà été rappelé par le CSC dans une recommandation datée du 31 juillet 2012, et dans l'« Appel à la modération dans le traitement de l'actualité nationale » du 2 octobre 2013 où le CSC, dans

une approche pédagogique, a recommandé aux médias audiovisuels, « *le respect des dispositions législatives, réglementaires et conventionnelles en s'abstenant de diffuser des propos susceptibles de porter atteinte à l'ordre public et à l'esprit de tolérance religieuse si chère au Burkina Faso* ».

#### **Non-respect du taux d'émissions non religieuses**

Selon les dispositions du cahier des charges et des missions des radiodiffusions sonores confessionnelles, la radio confessionnelle est tenue de diffuser 20 % d'émissions non religieuses. Le CSC a constaté au cours d'une visite inopinée du 3 au 7 décembre 2013 que la radio islamique Ahmadiyya de Dori ne respecte pas ce taux. Elle se contente de diffuser des prêches islamiques. Les échanges avec l'animateur de la radio ont permis de relever cette insuffisance et de rappeler les dispositions y relatives.

#### **Diffusion de spots publicitaires sur la pharmacopée traditionnelle**

La RTB/Radio a diffusé les 28, 29 et 30 juillet 2013, une séquence publicitaire sur un tradipraticien qui prétend « *soigner l'impuissance, le mauvais sort, chasser les génies, favoriser la recherche d'emplois, stimuler l'affection dans le couple et favoriser l'appétit sexuel* ».

Le CSC a estimé que la diffusion, sans le visa du ministre de la Santé, d'un tel communiqué sur les prestations d'un tradipraticien est une forme de publicité de produits pharmaceutiques au sens de l'article 32 du Code de la publicité, et une violation de l'article 31.

Par ailleurs, le CSC a constaté, lors d'une visite inopinée effectuée du 5 au 9 décembre 2013 à Djibo, que la Radio Lutte contre la Désertification (RLCD) diffusait, sans le visa du ministre de la Santé, des séquences publicitaires sur les produits de la pharmacopée traditionnelle chinoise, contrevenant ainsi à l'article 31 du Code de la publicité.

#### **Atteinte à la dignité de la femme**

La RTB/Télé a diffusé en août 2013 une publicité sur un film intitulé « *Je veux ta femme* » dans lequel un homme riche propose à un autre, plus pauvre, de passer une nuit avec son épouse en contrepartie d'une importante somme d'argent.

Le CSC a estimé que cette proposition indécente porte atteinte à la dignité de la femme et viole les articles 48 et 49 du Code de la publicité, la femme y étant présentée comme un objet commercial. L'article 48 dudit Code dispose : « *Tout message publicitaire dans lequel figurent des femmes doit préserver le respect et la dignité de la femme* ». L'article 49 dispose : « *Aucun message publicitaire ne doit contenir des dénigrements directs ou indirects à l'encontre de la femme. Tout message publicitaire de nature à provoquer le mépris, le ridicule ou le discrédit à l'égard de la femme est interdit* ».

Le CSC a fait suspendre la diffusion du spot et invité les responsables de la RTB/Télé à veiller à la protection de l'image de la femme. Il a relevé, par ailleurs, qu'il était loisible à l'auteur de la publicité de modifier l'extrait du film en vue d'en supprimer les parties incriminées.

#### **Diffusion de messages contraires à la morale et portant atteinte au principe de protection du public jeune**

Il a été constaté sur les chaînes de télévision TVZ Africa et SMTV des émissions de dédicaces et de déclarations d'amitié à partir de contacts téléphoniques des intéressés. Le CSC a jugé que cette pratique était contraire à la morale et qu'elle pouvait également porter atteinte au niveau d'instruction des jeunes, les messages étant rédigés en style SMS.

Il a invité ces télévisions à s'abstenir de publier les numéros téléphoniques et à respecter les règles d'usage de la grammaire et de l'orthographe dans la rédaction des messages.

#### **Mauvaise conduite des émissions d'expression directe et des débats**

Des propos malveillants pouvant inciter à la violence ont été relevés dans l'émission « *Ça va, ça ne va pas* » de la radio Horizon FM au

cours de la semaine du 22 au 26 juillet 2013. Le CSC a initié une rencontre d'échanges avec les animateurs de cette radio afin de les amener à une meilleure conduite de l'émission.

Le CSC a également interpellé les responsables de Radio Pulsar sur le même objet, à savoir l'incitation à la violence, lors d'un débat diffusé le 13 août 2013 sur les antennes.

#### **Non-respect des grilles des programmes**

Les médias, conformément aux dispositions des cahiers des charges et des missions et des conventions qui les lient au CSC, sont tenus de se conformer à leurs grilles des programmes. Toute modification de la grille doit faire l'objet d'une notification auprès du CSC mais, certains promoteurs font fi de ces dispositions.

L'observation des grilles des programmes a été faite au niveau des médias suivants :

Des télévisions :

- RTB2/télé ;
- SMTV/Bobo.

Des radios :

- Alliance Chrétienne ;
- Al Mafaz ;
- Balafon ;
- Bankuy FM ;
- Étoile de Noël ;
- Évangile Développement ;
- Fréquence Espoir ;
- Horizon FM de Ouagadougou ;
- Islamique Ahmadiyya ;
- Liberté de Parler et de Communiquer ;
- Munyu ;
- Nostalgie ;
- RAC de Banfora ;
- RTB2 ;
- Salaki ;
- Savane Fm/Bobo ;
- Tériya ;
- TVZ Africa ;
- Walde Ejef.

Globalement, ces médias respectent leur grille des programmes même si parfois ils

accusent du retard dans le dépôt des grilles spéciales de programmes à l'occasion de grands événements, notamment lors des fêtes religieuses et du Nouvel An.

#### **Non-respect du taux de musique d'inspiration burkinabè**

Les médias observés ont tous satisfait à l'obligation de diffusion des quotas de musique d'inspiration burkinabè définis par les cahiers des charges et des missions : 40 % pour les médias commerciaux et 60 % pour les médias non commerciaux. Il s'agit des radios Savane FM/Bobo, Liberté de Parler et de Communiquer, Balafon, Nostalgie, et la télévision SMTV/Bobo. Ces médias commerciaux ont diffusé plus de 40 % de musique d'inspiration burkinabè. Il en est de même pour la radio associative Walde Ejef sise à Gorom-Gorom dont le taux de diffusion de la musique d'inspiration burkinabè avoisine les 90 % pour la période d'observation allant du 3 au 7 décembre 2013.

On constate donc que les Burkinabè écoutent, de plus en plus, la musique nationale, contrairement à un passé récent où l'on assistait à une invasion de la musique étrangère dans les médias nationaux.

#### **Non-respect des modalités de synchronisation**

Selon les dispositions conventionnelles, les synchronisations entre deux médias audiovisuels doivent faire l'objet d'un contrat dont une copie doit être déposée au CSC.

En application de cette disposition, le CSC a constaté, lors d'une visite inopinée effectuée du 3 au 7 décembre 2013, que la Radio islamique Ahmadiyya de Dori synchronise chaque vendredi à partir de 13h30 avec la chaîne de télévision pakistanaise MTV, pour diffuser des prêches islamiques produits en direct sans que la radio n'ait déposé un contrat de synchronisation auprès du CSC. Les responsables de la radio ont été invités à se conformer aux dispositions de la convention qui les lie au CSC.

Il a été constaté au cours de la même période que la Radio du Grand Nord sise à Dori ne respecte pas la durée de synchronisation

imposée par le CSC. Les responsables de la radio ont été informés du caractère illégal de la synchronisation quant à la durée. Ils ont été invités à se conformer aux textes.

#### ↳ Auto-saisines au niveau de la presse papier et en ligne

Les auto-saisines relatives au contenu des journaux font suite à des atteintes à la loi et à la déontologie journalistiques. Les manquements ont principalement porté sur la publication d'images choquantes, les propos injurieux, la diffamation, la violation de la disposition sur les établissements sanitaires, l'incitation à la haine ethnique. Les organes dans lesquels ces manquements ont été relevés sont : L'Observateur Paalga, Le Pays, Lefaso.net, Sidwaya, L'Indépendant, L'Économiste du Faso et L'Événement.

#### Violation du droit à l'image et publication d'images choquantes

S'agissant de la violation du droit à l'image, elle a été constatée dans l'article intitulé : « *Abandon d'un nouveau-né au secteur 22 de Bobo-Dioulasso : L'auteure retrouvée et arrêtée par la police* ». L'article présente l'image d'un bébé tout nu, publié dans L'Express du Faso, le 4 juin 2013, et sur le site de Lefaso.net, le 5 juin 2013.

Le Conseil a estimé que la publication de l'image de ce bébé sans aucune précaution de protection, et dans des conditions le rendant identifiable, constitue une violation du droit à l'image tel que stipulé par l'article 18 du Code de l'information, ainsi qu'une atteinte à la dignité de la personne humaine et aux droits de l'enfant. Aussi le CSC a-t-il invité les médias concernés à supprimer l'image du bébé de leur site.

#### Non-respect dû aux morts

Ce manquement a été relevé, dans le numéro 42 du 10 septembre 2013 du bimensuel Courrier Confidentiel qui a publié en page 11, un article parlant, comme une révélation, d'un fils caché du Président du Faso avec en illustration, une photo du Président apprenant à lire à un garçonnet. En fait de révélation, il s'agissait plutôt de la

photo du fils défunt du Président du Faso, Blaise COMPAORÉ. Ce manquement a donné lieu à une mise en demeure du journal après l'audition du directeur de publication par le CSC.

#### Saisines

Les saisines du CSC par des personnes se sentant lésées par un média ont concerné aussi bien le contenu des médias audiovisuels que celui de la presse écrite.

#### ↳ Saisine au niveau de l'audiovisuel

05 plaintes ont été examinées au niveau des médias audiovisuels.

#### Concurrence déloyale

Le 11 février 2013, le Directeur général de la SONAPOST a introduit une plainte contre le spot publicitaire « Airtel Money M-liguidi » diffusé sur les antennes de la RTB/Télé. En raison de l'allusion faite au produit « mandat » dans le spot, le plaignant y voyait une concurrence déloyale au « mandat postal » qui relève du ressort exclusif de la SONAPOST au plan national. Le CSC, après examen dudit spot, n'a pas jugé nécessaire d'arrêter ou de suspendre sa diffusion.

Le 28 mai 2013, le Président-Directeur général de Ranguma Voyages a saisi le CSC d'une plainte contre une autre agence de voyages dénommée Talbya voyages pour publicité mensongère et concurrence déloyale.

Après analyse et tenant compte des dispositions relatives aux procédures applicables en matière de concurrence déloyale prévues par le Code de la publicité, le CSC a décliné sa compétence et a invité le plaignant à se pourvoir devant les juridictions compétentes.

#### Violation du principe de tolérance religieuse

Le 15 février 2013, le CSC a été saisi par la communauté Islamique Ahmadiyya du Burkina à travers une lettre de protestation. Celle-ci s'est plainte des propos tenus par l'Iman Ismaël TIENDREBEOGO à l'encontre de la communauté Islamique Ahmadiyya et son

fondateur dans l'émission « *Foi de croyant* » diffusée le 08 février 2013 sur les antennes de la RTB/Télé. Après avoir pris connaissance du contenu de l'émission, le CSC a conclu que les griefs du requérant étaient fondés car le contenu de l'émission portait atteinte à la tolérance religieuse. Une lettre d'observation a été adressée au Directeur général de la RTB pour plus de vigilance dans la diffusion des émissions religieuses en vue de la préservation de la cohésion sociale.

↳ **Saisine au niveau de la presse écrite**

05 cas de saisines ont été enregistrés au niveau de la presse écrite.

### **Diffamation**

Suite à la publication de l'article intitulé : « *Aménagement agricole : Gando sévit à Bagrèpôle* » dans l'édition n° 251 du 10 mars 2013 de L'Évènement, le Directeur général de la Société Africaine de Construction de Barrages, d'Aménagement Hydro-Agricole et de Travaux publics (SACBA-TP) a interpellé le CSC, le 15 mars 2013, pour diffamation. Après étude, le CSC a adressé une lettre d'observation au directeur de publication de L'Évènement pour l'exhorter au respect des droits des personnes dans le traitement de l'information.

Le CSC a, en outre, enregistré en juin 2013, par ampliation, une plainte pour diffamation du Directeur général de la CARFO contre Le Messager.

Après examen de l'article mis en cause et intitulé : « *CARFO, une supercherie qui ne dit pas son nom ?* », le CSC a jugé que la plainte était fondée et a fait des observations aux responsables du journal incriminé.

### **Publication d'informations erronées et droit de réponse**

Le CSC a enregistré, le 20 mai 2013 de la part de la société ATS/Burkina, une plainte contre L'Économiste du Faso. Le plaignant reproche au journal d'avoir publié sur son compte des informations erronées le concernant, informations qu'il juge de nature à porter atteinte à son image, dans sa parution numéro 09 du jeudi 9 mai 2013. Une lettre d'observations a été adressée au directeur de publication à cet effet et le droit de réponse de la société ATS/Burkina a été publié par le journal.

### **Injure**

Le journal Horoya a fait l'objet d'une plainte auprès du CSC, le 21 octobre 2013, de la part de Monsieur Abdoulaye OUASSIN, conseiller municipal de la commune de Tougan, pour atteinte à sa dignité et à son honneur. La plainte fait suite au contenu de l'article intitulé : « *Quatre prétendants pour un fauteuil* », publié dans le numéro 104 d'octobre 2013 du journal. Par lettre d'observation, le CSC a invité le journal à plus de professionnalisme dans le traitement de l'information.

Le 25 octobre 2013, Le Pays a publié dans sa « *Tribune des Internauts* » des commentaires d'internautes sur le match du 19 novembre 2013 opposant les Étalons du Burkina aux Fennecs d'Algérie. Estimant que certains propos étaient virulents et injurieux à l'égard des supporters algériens, voire du peuple algérien, le diplomate algérien en poste à Ouagadougou en a saisi le CSC. Le CSC a conclu au même constat et a interpellé Le Pays sur sa responsabilité.

---

## Activités de régulation en période électorale

---

### ❖ Définition du cadre réglementaire

Des recours formés contre les résultats des élections législatives et municipales couplées du 02 décembre 2012, suite à des irrégularités constatées dans certains bureaux de vote, ont conduit le Conseil d'État à prononcer l'annulation et la reprise du scrutin dans 692 bureaux de vote.

Le CSC a défini un cadre réglementaire pour la régulation de la couverture médiatique de la campagne relative aux élections municipales complémentaires du 17 février 2013.

Le CSC a adopté les décisions et arrêtés suivants :

- **Décision N° 2013-0002/CSC du 1<sup>er</sup> février 2013** portant respect des principes d'égalité d'accès, de pluralisme et d'équilibre de l'information par les médias publics pendant la campagne pour les élections municipales complémentaires du 17 février 2013 ;

- **Décision N° 2013-0003/CSC du 1<sup>er</sup> février 2013** portant respect des principes de pluralisme et d'équilibre de l'information par les médias privés pendant la campagne pour les élections municipales complémentaires ;

- **Décision N° 2013-0004/CSC du 1<sup>er</sup> février 2013** portant émissions spéciales diffusées par la RTB et publications spéciales dans le quotidien Sidwaya dans le cadre des élections municipales complémentaires ;

- **Décision N° 2013-0005/CSC du 1<sup>er</sup> février 2013** portant programmation des communications des partis ou regroupements de partis politiques prenant part aux élections municipales complémentaires du 17 février 2013 à la RTB/Télé, à la RTB/Radio et dans le quotidien Sidwaya ;

- **Décision N° 2013-0007/CSC du 29 janvier 2013** portant liste de réquisition générale du personnel du CSC à l'occasion des élections municipales complémentaires du 17 février 2013 ;

- **Arrêté N° 2013-0003/CSC/CAB du 04 février 2013** portant composition des équipes chargées du contrôle des contenus des émissions spéciales, des finances et de la logistique dans le cadre des élections municipales complémentaires du 17 février 2013.

---

### ❖ Observation du discours électoral

La campagne électorale a duré 01 semaine et engagé 60 partis politiques.

La stratégie adoptée par le CSC a consisté en une limitation des émissions spéciales pour pouvoir prendre en compte tous les partis politiques en lice, dans le respect des principes fondamentaux du traitement de l'information électorale à savoir :

- la règle de l'égal accès aux médias publics ;
- la règle du pluralisme et de l'équilibre de l'information.

## Mise en œuvre de la règle de l'égal accès des partis politiques aux médias publics

Pour permettre aux partis d'accéder aux médias publics sur une base égalitaire, le CSC a parrainé une émission audiovisuelle de 5 min dénommée « Messages de campagne » et une publication d'une demi-page de journal intitulée : « Pages de campagne ». Les émissions audiovisuelles ont été produites par la RTB et diffusées à la RTB/Télé à 19h et à la RTB/Radio à 19h 30 min. Les « Pages de campagne » ont été publiées par le quotidien Sidwaya.

### ↳ Au niveau de la RTB/Télé

Sur 60 partis politiques, 25 se sont présentés pour livrer leurs messages, soit un taux de participation de 41,66 %. Le taux proportionnel d'occupation des temps d'antenne a été de 82,66 % (1h 43min 33s sur un total de 2h 05min accordées). Le taux moyen d'occupation des temps d'antenne a été de 34,44 %. Sur les 05 heures imparties aux 60 partis politiques à raison de 05min par parti, il a été réalisé un total de 1h 43min 33s de temps d'antenne.

### ↳ Au niveau de la RTB/Radio

24 partis politiques ont effectivement pris part à la campagne médiatique pour les élections municipales complémentaires, à travers la diffusion de leurs messages sur les antennes de la RTB/Radio. Les partis politiques ont utilisé 1h 42min 44s sur les 05h de temps d'antenne, soit un taux d'occupation de 34,24 % du temps d'antenne global.

### ↳ Au niveau du quotidien Sidwaya

26 messages ont été publiés dans Sidwaya, soit 43,33% des messages attendus ; ce qui équivaut à 13 pages contre 30 pages attendues.

## Suivi du respect du pluralisme et de l'équilibre de l'information dans les médias

L'observation des principes de pluralisme et d'équilibre de l'information s'est faite à partir

des espaces accordés par les médias publics et privés aux partis politiques en dehors des émissions ou pages parrainées par le CSC.

### ↳ Au niveau des médias publics

Les activités des partis politiques sur le terrain ont été couvertes par la RTB/Télé, la RTB/Radio et Sidwaya.

A la RTB/Télé, 07 partis politiques ont vu leurs activités de campagne couvertes. Ces partis ont bénéficié d'un temps d'antenne de 01h 21min 27s et d'un temps de parole de 30min 56s. Le classement des partis concernés au prorata des temps d'antenne et de parole enregistrés place le CDP en tête avec 34min 13s. Ce parti est suivi de l'UPC, du PDS/Metba, de l'ODT, du RDB, de l'ADF/RDA et Le Faso Autrement dont les TA vont de 15min 02s à 02min 52s.

A la RTB/Radio, 05 partis ont bénéficié de la couverture de leurs activités de campagne. L'ensemble de ces partis a obtenu un temps d'antenne global de 53min 56s et un temps de parole cumulé de 16min 53s.

Les 05 partis dont les activités ont été couvertes sont : le CDP, l'UPC, le PDS-METBA, le RFI-PJB et l'ODT. Les TA obtenus placent le CDP en tête avec 13min 37s. Les autres partis suivent avec un TA allant de 08min 48s à 04min 39s.

Dans le quotidien Sidwaya, les reportages sur initiative propre ont été réalisés au bénéfice de 08 partis disposant d'un programme de campagne, communiqué à temps au journal. Ce sont : le CDP, l'ADF/RDA, Le Faso Autrement, l'ODT, le PDS, le PPP, le PRIT-Lannaya et l'UNIR/PS.

### ↳ Au niveau des médias privés

09 équipes de supervision ont été déployées dans les provinces concernées par la reprise des élections pour constater le niveau d'engagement des médias de ces localités dans la couverture des élections complémentaires. 70 radios ont ainsi été visitées.

55 radios sur les 70 ont synchronisé avec la

RTB/Radio lors de la diffusion des « *Messages de campagne* ». 25 d'entre elles ont développé des initiatives propres en organisant des émissions spéciales pour accompagner les acteurs politiques.

Les difficultés majeures rencontrées par l'ensemble de ces médias sont surtout liées au manque de moyens financiers et matériels et à l'inorganisation des partis politiques qui ne disposent pas toujours de programmes fiables.

Aucun quotidien privé n'a consacré d'espace à la couverture des élections municipales complémentaires. Seuls les hebdomadaires *Bendré*, *L'Opinion* et le bimensuel *L'Événement* ont fait écho de la campagne.

Il ressort de l'analyse d'ensemble de la couverture médiatique des élections municipales complémentaires du 17 février 2013 les observations ci-après :

- un faible engouement des partis politiques dans l'occupation des émissions parrainées par le CSC ;
- un effort des médias publics et privés pour ouvrir leurs antennes ou colonnes aux activités des partis politiques mais une faible occupation de ces espaces ;
- une inorganisation des partis politiques, qui s'illustre soit par le manque d'interlocuteur, soit par l'absence de programme de campagne ;
- une option pour les campagnes dites de proximité, qui semble avoir été privilégiée à la campagne médiatique ;
- l'inaccessibilité des bureaux de vote aux médias dans certaines localités.



Le CSC décerne un prix spécial au film « *Congé de mariage* », du réalisateur Aboubacar Diallo au FESPACO 2013

---

## **DEUXIÈME PARTIE**

### Accompagnement des médias



## Formations

Le renforcement des capacités techniques des professionnels de la communication est un impératif inscrit en bonne place dans les activités du CSC. L'objectif recherché est d'amener les journalistes et les communicateurs à plus de professionnalisme et à plus de responsabilité dans l'exercice de leur profession. Le CSC est convaincu que le professionnalisme passe par le respect de la loi, de la déontologie et la maîtrise du cadre légal de l'exercice de la liberté de la presse. Les formations à l'endroit des professionnels de la communication se sont déroulées essentiellement sous forme de panels, de séminaires ou d'ateliers.

### ❖ Panels

Le CSC a organisé deux panels relatifs, d'une part, à la régulation et à l'autorégulation des médias et, d'autre part, à la régulation des forums des médias en ligne.

#### Panel sur la régulation et l'autorégulation des médias

Le mardi 07 mai 2013 à Ouagadougou, le CSC a organisé, dans la salle de conférence du Conseil burkinabè des Chargeurs (CBC), un séminaire sous le thème : « *Régulation et autorégulation des médias au Burkina Faso* ». Ce séminaire qui a été animé par 04 communicateurs a connu la participation d'environ 200 personnes dont des responsables des médias et des professionnels du secteur de la communication. L'objectif principal était de parvenir à une approche commune de la régulation et de l'autorégulation des médias qui s'inscrit dans la nouvelle dynamique de collaboration et de complémentarité qu'entretiennent le CSC et l'Observatoire Burkinabè des Médias (OBM).

Quatre sous-thèmes ont été développés au cours de ce séminaire :

- les défis de la régulation des médias à

l'heure de la mondialisation ;

- la régulation des médias au Burkina Faso : rôle du CSC ;
- l'autorégulation des médias par les pairs ;
- l'autorégulation interne aux médias.

Les échanges ont permis de dégager plusieurs recommandations : la formation des journalistes, la dynamisation des activités de l'Observatoire Burkinabè des Médias, l'application effective de la Convention collective des journalistes.

#### Panel sur la régulation des forums des médias en ligne

Le panel sur la régulation des forums des médias en ligne s'est tenu le 05 décembre 2013 dans la salle de conférences du CSC.

Animé par des spécialistes de la question, il a porté sur les sous-thèmes ci-après :

- l'expérience de la modération des forums de Lefaso.net et du journal Le Pays ;
- la régulation des forums des médias en ligne.

La création des forums qui sont des espaces de liberté contribue au renforcement de la démocratie. Si ces avantages sont certains, il convient de ne pas perdre de vue les risques de dérapage. En effet, il n'est pas

rare de constater sur les forums des médias en ligne des propos injurieux, diffamatoires, des atteintes à la vie privée, des incitations à la violence, à la haine, des propos racistes qui constituent des abus graves de la liberté d'expression. Le régulateur est donc tenu de veiller au respect par les médias des textes en matière de communication au public. Mais la tâche n'est pas aisée, compte tenu du caractère extraterritorial de l'Internet et de l'anonymat des intervenants. En outre, cette régulation crée parfois des incompréhensions entre régulateur, gérants de sites d'informations et internautes. Le panel a permis de s'accorder sur des pistes de gestion saine des forums de discussion, à savoir :

- l'adoption d'un texte spécifique sur la communication au public en ligne ;
- l'élaboration et l'affichage sur les forums d'une charte définissant les droits et les devoirs des internautes ;
- le renforcement de la communication avec les internautes ;
- l'inscription préalable des internautes auprès des sites d'informations disposant d'un forum ;
- la formation des modérateurs des sites ;
- la création par les médias en ligne d'une association professionnelle.

---

#### ❖ Autres cadres de réflexion ou de concertation

#### Les activités organisées avec l'appui de partenaires

Le CSC a organisé, avec l'appui financier de l'Ambassade du Japon et le soutien technique du PNUD et du Programme de Renforcement de la Gouvernance Politique (PRGP), des activités entrant dans le cadre de l'accompagnement des médias.

#### ↳ Atelier de formation des journalistes de la Région du Sahel

Du 18 au 20 décembre 2013, le CSC a organisé une formation au profit des professionnels de médias de la région du

Sahel. Cette formation visait à renforcer les capacités des professionnels des médias sur leur responsabilité sociale dans la prévention ou la gestion des conflits armés.

La formation a réuni une trentaine de journalistes de la région du Sahel. Elle a permis d'examiner, à travers trois communications :

- les techniques de collecte et de traitement de l'information en période de crise ;
- les délits de presse et le mode d'intervention du CSC ;
- la place et le rôle des médias dans la prévention et la gestion des conflits.

Les échanges ont permis aux journalistes de mieux comprendre la responsabilité sociale qui est la leur en période de crise et de mieux cerner les règles régissant le traitement de l'information.

#### ↳ Atelier de renforcement des capacités des représentants provinciaux et du personnel du CSC

Le CSC a organisé, dans le cadre du financement de l'Ambassade du Japon avec l'appui technique du PNUD et du PRGP, une formation à l'endroit du personnel chargé du contrôle du contenu des médias, les 27 et 28 décembre 2013 à Kombissiri. La formation a réuni une trentaine de personnes issues du Département des Études et des Programmes, du Département des Affaires juridiques et du Contentieux, de la Délégation régionale de l'Ouest du CSC ainsi que des représentants provinciaux. Elle a porté essentiellement sur le monitoring des médias et les sous-thèmes ci-après ont été développés :

- le traitement de l'information politique ;
- les manquements récurrents aux textes législatifs et réglementaires ;
- le traitement de l'information lié au genre ;
- le traitement de l'information culturelle ;
- la rédaction administrative (notes d'études, correspondances administratives, termes de référence, rapports, etc.).

Cette formation avait pour objectifs non seulement de renforcer les capacités du personnel, mais aussi de permettre une extension du monitoring des médias aux informations non prises en compte

jusqu'à dans les rapports, c'est-à-dire l'information culturelle et celle liée au genre. Par ailleurs, la formation a été une occasion d'organiser, outre l'encadrement théorique, des travaux dirigés sur les mécanismes d'observation du contenu des médias au profit des représentants provinciaux.

#### 🔗 Atelier de validation du guide du régulateur des médias et du dépliant sur les textes régissant le secteur de la communication

Dans le cadre du renforcement des capacités des professionnels des médias, le CSC a élaboré des documents didactiques en vue de faciliter, d'une part, la connaissance des textes législatifs et réglementaires par les professionnels des médias et, d'autre part, de favoriser la connaissance par ceux-ci des mécanismes de régulation ainsi que des procédures applicables devant lui.

Le premier document est intitulé « *Le guide du régulateur des médias* ». Ce guide dont la validation a eu lieu au cours d'un atelier tenu dans la salle de conférences du CSC, le 30 décembre 2013, se veut un document de référence non seulement pour les professionnels des médias mais aussi pour le régulateur et les citoyens en ce qu'il fournit des informations pratiques sur la régulation.

Le guide s'inscrit dans l'option d'une approche pédagogique de la régulation faite par le CSC, dans un contexte où bon nombre de journalistes n'ont pas toujours bénéficié d'une formation de base en journalisme.

Outre le Guide du régulateur, le CSC a élaboré un dépliant relatif aux textes régissant le secteur de la communication. Le dépliant est une synthèse des dispositions pertinentes de la Charte des journalistes, du Code de la publicité, du Code de l'information, de la loi organique sur le CSC et aussi des textes réglementaires édictés par le CSC en rapport avec l'activité des médias.

Ces deux documents constituent un apport considérable en termes de renforcement des capacités des hommes et des femmes de médias au Burkina.

#### Rencontre de concertation entre les forces de défense et de sécurité et les journalistes

Le 29 novembre 2013, le CSC a organisé une rencontre d'échanges avec les forces de l'ordre, de défense et de sécurité et les journalistes. Ladite rencontre a permis aux participants d'échanger sur leurs missions respectives et les contraintes liées à leur exécution. Au terme des échanges, le constat fait est que journalistes, forces de l'ordre, de défense et de sécurité exercent des professions qui appellent à des relations de complémentarité à condition que ces différents corps rompent avec les préjugés traditionnels qui les empêchent de mieux collaborer.

#### Atelier de restitution des études sur l'audience des médias

L'atelier de restitution des études sur l'audience des médias a eu lieu le mardi 04 juin 2013 dans la salle de Conférences du CSC. L'étude d'audience des médias a concerné les médias des provinces du Houet, du Kadiogo, du Boulkiemdé, du Yatenga, du Mouhoun et du Gourma.

Ces deux études, commanditées par le CSC et la Commission de répartition de la subvention de l'État à la presse privée, et conduite par l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) ont permis de mesurer l'audience des médias dans les provinces suscitées et d'identifier les attentes des publics concernés.

#### ❖ Visites de terrain

##### Visites inopinées

Du 03 au 09 décembre 2013, le CSC a effectué des visites inopinées des médias de la région du Sahel.

L'objectif principal de ces sorties était le contrôle du contenu des programmes et des équipements techniques des radios installées



La Présidente du CSC, entourée des communicateurs, lors du séminaire sur la régulation et l'autorégulation des médias au Burkina Faso, le 7 mai 2013



Présidium du panel sur la régulation des forums des médias en ligne, le 5 décembre 2013

34



Remise symbolique de prix aux Galien 2013 par la Présidente du CSC, le 17 mai 2013



Le personnel du Département des Études et des Programmes du CSC en formation à Kombissiri, les 27 et 28 décembre 2013



36



Rencontre d'échanges entre le CSC, les médias et les Forces de défense et de sécurité, le 29 novembre 2013

dans les villes de Dori, Djibo et de Gorom-Gorom. Ces visites inopinées ont permis d'observer le contenu des programmes des médias visités, de relever des manquements (équipements non conformes aux normes réglementaires, violation des dispositions relatives à la synchronisation, non-respect de la grille des programmes, publicité sur les produits de la pharmacopée traditionnelle) et de sensibiliser les professionnels et les patrons de presse sur les textes régissant le secteur de la communication.

Cette activité entraine dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Renforcement de la Gouvernance politique (PRGP) sur financement de l'Ambassade du Japon avec l'appui technique du PNUD.

### Autres visites

Le mercredi 3 avril 2013, la Présidente du CSC, Béatrice DAMIBA, accompagnée des membres du collège des conseillers, a rendu visite à la radio Diva FM victime d'un incendie, le 2 avril 2013. La présidente du CSC est allée apporter son soutien et ses encouragements à la promotrice de Diva FM, Valérie KABORE, et à son équipe.

Le 22 novembre 2013, la Présidente a visité la radio Wend Manegda et la télévision Sanmatenga TV/Kaya. Dans le livre d'or qu'elle a signé, Béatrice DAMIBA s'est d'abord félicitée des évolutions constatées au sein de ces médias communautaires, deux ans seulement après son dernier passage. Elle a ensuite exhorté le promoteur et les travailleurs à davantage d'engagement pour faire reculer l'ignorance et la pauvreté dans la région du Centre-Nord.

---

## Carte de presse et convention collective

---

### ❖ Activités du Comité technique de la carte de presse et du laissez-passer

Le Comité technique de la carte de presse et du laissez-passer a eu un calendrier de travail relativement chargé en 2013 avec la tenue des différentes sessions statutaires. L'année 2013 a connu le renouvellement partiel des membres du Comité avec l'entrée de 04 nouveaux membres sur un total de 12, conformément aux textes.

Le 27 février 2013, le comité a organisé sa première session sous la direction de son nouveau président, Justin COULIBALY, précédemment vice-président. Au cours de cette session, le comité a adopté le rapport d'activités 2012 et le programme d'activités 2013.

Le comité a tenu au total 04 sessions durant l'année 2013 au cours desquelles il a eu à examiner les demandes de cartes de presse. En 2013, ce sont 106 cartes qui ont été délivrées, portant le total à 681.

En termes de perspectives, le Comité technique envisage :

- la mise en œuvre des recommandations issues de l'atelier sur « *La carte de presse et le laissez-passer, trois ans après : bilan et perspectives* », tenu les 25 et 26 septembre 2012 ;
- la poursuite des négociations des avantages liés à la carte de presse ;
- la poursuite des tournées de sensibilisation et d'information des journalistes et des patrons de presse ;
- la réalisation d'une émission spéciale sur la carte de presse à diffuser sur la RTB et sur les autres médias audiovisuels nationaux.

### ❖ État de mise en œuvre de la Convention collective des journalistes professionnels et assimilés

Signée à Ouagadougou le 6 janvier 2009 entre, d'une part, les entreprises de presse privée et, d'autre part, les organisations professionnelles de journalistes, la Convention collective des journalistes professionnels et assimilés est un instrument de structuration du secteur des médias au Burkina Faso.

En vue de permettre aux différents acteurs de préparer convenablement l'application de la convention, 2010 a été considérée comme une période de transition. Au même moment, le CSC mettait en place un comité de plaidoyer et de suivi du processus. Ce comité a obtenu du BBDA et de l'ARCEP la réduction des redevances au profit des médias audiovisuels.

A l'étape actuelle de la mise en œuvre du processus, le bilan est mitigé. En dehors de quelques organes de presse (02 titres de presse privée et 02 télévisions privées commerciales) qui font des efforts à travers une application partielle, la majorité des entreprises de presse attend l'appui de l'État, à travers des mesures d'accompagnement et l'augmentation de la subvention à la presse privée pour l'application effective de la convention.

Par ailleurs, un groupe de travail restreint a été mis en place, lequel était chargé de soumettre au gouvernement des propositions concrètes sur la viabilisation économique de l'entreprise de presse privée. Le résultat des réflexions de ce groupe a donné lieu à un rapport transmis au Chef du gouvernement.

38

---

## Participation aux activités des partenaires

---

### ❖ Activités avec le ministère de la Communication

#### Rencontres d'échanges

Les concertations entre le CSC et le ministère de la Communication ont été quasi permanentes durant l'année 2013.

En février 2013, une séance de travail commune s'est tenue autour de l'organisation de la couverture médiatique de la campagne pour les élections municipales complémentaires du 17 février 2013. Il s'agissait de s'accorder sur une compréhension commune des directives qui organisent la campagne électorale.

Le 19 mars 2013, une autre rencontre d'échanges a permis d'examiner plusieurs

dossiers dont les cahiers des charges et des missions des médias publics, les avant-projets de lois sur la communication audiovisuelle, la presse écrite et la publicité, la transition vers le numérique et la gestion de la subvention de l'État à la presse privée. Elle a permis également de faire le point de la couverture médiatique des élections législatives et municipales couplées de 2012 et l'état de mise en œuvre de la Convention collective.

#### Participation aux activités du ministère de la Communication

Le CSC a participé à l'organisation des Universités Africaines de la Communication de Ouagadougou (UACO), sur le thème des technologies de l'information et de

la communication, tenues du 20 au 23 novembre 2013. La Présidente du CSC a présidé le comité d'orientation scientifique de ces universités. Un stand d'exposition a été animé par le CSC.

Dans le cadre de la célébration du jubilé d'or de la télévision du Burkina, la Présidente du CSC a parrainé une conférence publique sur le thème : « *Médias publics et démocratie au Burkina Faso : rôle et responsabilités de la Télévision publique dans l'implication citoyenne* ». La conférence, qui a eu lieu le 30 juillet 2013, a été animée par monsieur Mahamoudou Ouedraogo, ancien ministre de la Culture, conseiller à la Présidence du Faso.

Le CSC a attribué des prix aux Galian 2013, organisés par le Ministère de la Communication pour récompenser l'excellence dans le monde de la communication. Au cours de la cérémonie, le vendredi 17 mai 2013, le CSC a primé 04 œuvres en radio, en télé, en presse écrite et en presse en ligne, pour un montant total de deux millions de francs CFA.

---

#### ❖ Activités liées au secteur de la culture

Le CSC a décerné un prix au FESPACO 2013. Il a par ailleurs apporté son soutien à l'organisation de la première édition des « Lompolo » qui récompensent les meilleures œuvres théâtrales.

Comme à chaque édition, le CSC a animé un stand d'exposition à la 12<sup>e</sup> édition de la Foire Internationale du Livre de Ouagadougou (FILO).

---

#### ❖ Activités des associations professionnelles des médias

Le soutien du CSC aux associations professionnelles des médias s'est traduit par plusieurs actions sur le terrain.

#### Activités de l'APAC

Le CSC a participé au panel organisé, le 15 mars 2013 à Ouagadougou, par l'Association des Professionnelles Africaines de la Communication (APAC) sur le thème : « *L'image des femmes et leur présence dans les médias* ». Au cours de ce panel, la Présidente du CSC a livré une communication et a émis le vœu de voir la mise en place d'une commission de veille genre qui aura pour vocation de recueillir des données sur les femmes dans les médias.

#### Activités du Centre National de Presse Norbert ZONGO

Le 3 mai 2013, le CSC a participé à la commémoration du 20<sup>e</sup> anniversaire de la Journée mondiale de la liberté de la presse, organisée par le Centre National de Presse Norbert Zongo (CNP-NZ). A cette occasion, la Présidente du CSC a livré une communication au cours du panel qui avait pour thème général « *Images "choquantes", "horribles" images "insoutenables", images "violentes"... peut-il y avoir un usage raisonnable de l'image dans la presse ?* ».

Le CSC a pris part au traditionnel tournoi de football qu'organise le Centre National de Presse Norbert ZONGO le 20 octobre de chaque année, consacré à la Journée nationale de la presse.

#### Activités des Publicitaires associés

La première édition de la « Nuit des Lounga » organisée par les Publicitaires associés, le vendredi 22 mars 2013 à l'Hôtel Azalaï de Ouagadougou, a été parrainée par la Présidente du CSC. La « Nuit des Lounga » est une soirée au cours de laquelle les meilleures œuvres publicitaires au Burkina Faso sont récompensées.

A cette cérémonie, un Lounga d'honneur a été décerné à la Présidente du CSC pour son engagement dans la promotion de l'activité publicitaire au Burkina Faso.

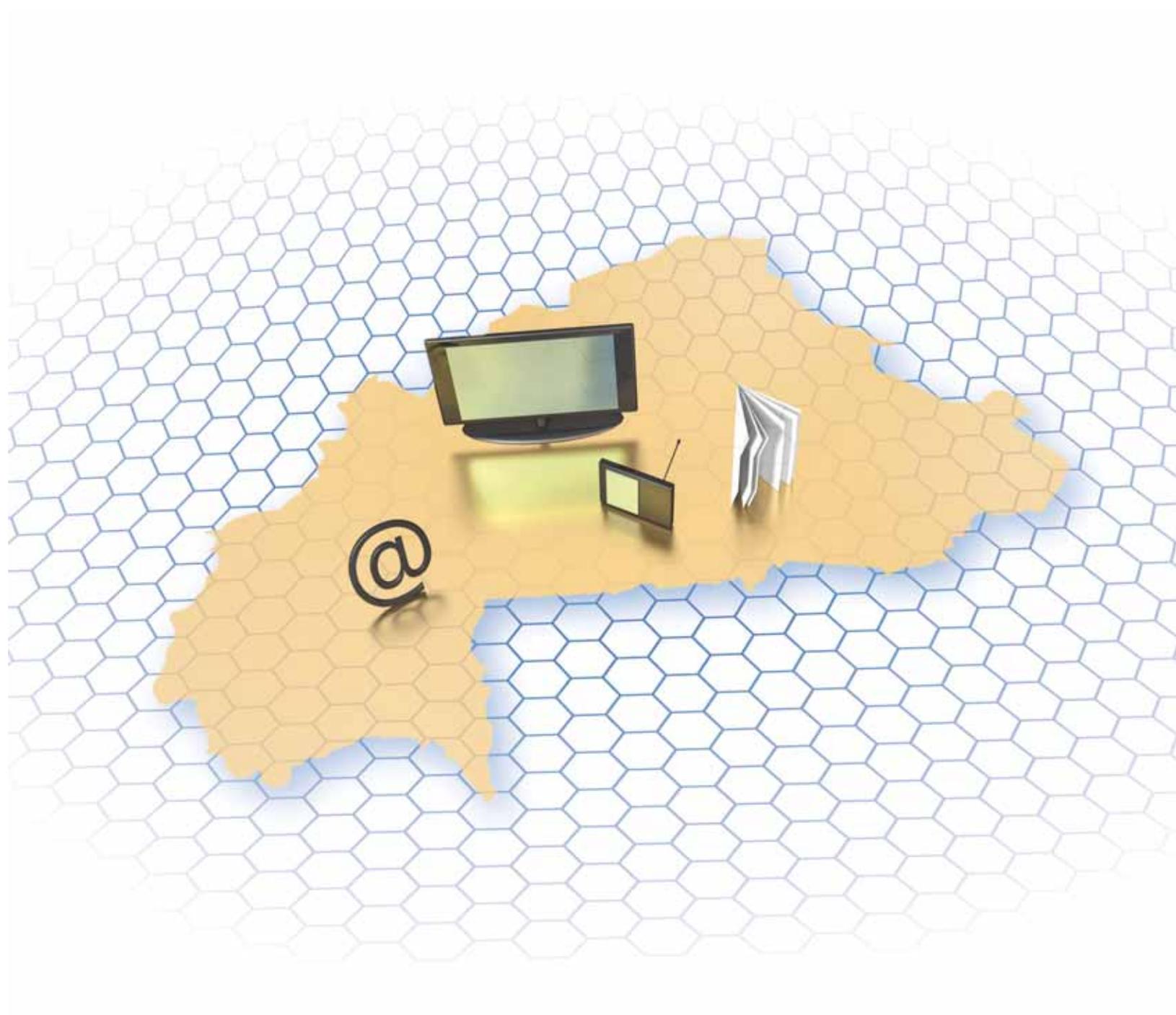


Photo de famille des Présidents d'instances de régulation des médias à la 7<sup>e</sup> CIRCAFA à Niamey, du 10 au 12 décembre 2013

---

## TROISIÈME PARTIE

### Coopération



---

## Actions du CSC au sein des réseaux

---

Le CSC est depuis plusieurs années membre du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC) et du Réseau Francophone des Régulateurs de Médias (REFRAM). Depuis décembre 2013, le CSC est membre fondateur de la Plateforme des Régulateurs de l'audiovisuel des pays membres de la zone UEMOA et de la Guinée dont il assure la présidence.

---

### ❖ Dans le cadre du RIARC

#### Le séminaire de Ouagadougou

Sous l'égide du RIARC, le CSC a organisé, les 25 et 26 juin 2013 à Ouagadougou, un séminaire sur le thème : « *La régulation de la communication audiovisuelle et la convergence numérique* ».

Une quinzaine d'instances de régulation de la communication ainsi que des représentants de médias nationaux et internationaux ont pris part à ce cadre de réflexion et de partage d'expériences. Les participants ont focalisé les échanges autour de trois problématiques essentielles :

- quelle éthique dans le traitement de l'information à l'heure de la convergence numérique ?
- quelle législation en matière de régulation au-delà des frontières nationales ?
- la régulation de l'information à l'avènement de la TNT.

Les instances membres du Réseau ont discuté de l'extraterritorialité d'Internet qui met à l'épreuve les souverainetés nationales. C'est

pourquoi, les participants ont recommandé :

- l'instauration d'un dialogue entre tous les acteurs de la chaîne de production, de transport et de diffusion, de façon à les associer aux enjeux et aux opportunités nouvelles de la convergence numérique, dans une articulation intelligente entre le statut de citoyen et le statut de consommateur ;
- l'union des forces en vue de réussir la transition numérique dans les délais impartis, la mise en cohérence des normes et une participation plus active de l'Afrique dans la marche du monde.

#### La rencontre de Niamey

Le CSC a participé à la 7<sup>e</sup> Conférence des Instances de régulation de la communication d'Afrique (CIRCAF) à Niamey au Niger, du 10 au 12 décembre 2013. Cette rencontre statutaire des Présidents des instances membres du RIARC s'est penchée sur le thème : « *État des lieux des processus de transition vers le numérique : rôle et défis pour les instances de régulation des médias* ». La Présidente du CSC était à la tête d'une délégation de trois personnes. La



Séminaire des régulateurs africains à Ouagadougou : mutualiser les compétences pour faire face aux défis de la convergence numérique, les 25 et 26 juin 2013

contribution de l'instance de régulation de la communication du Burkina Faso aux échanges a été fortement appréciée.

Les participants à la 7<sup>e</sup> CIRCAF ont réaffirmé la nécessité pour les membres du RIARC de définir une stratégie africaine commune qui prend en compte le choix de technologies communes, l'adoption de normes communes et l'utilisation d'un satellite commun avec une feuille de route africaine.

Pour tirer pleinement partie des mutations technologiques, notamment de la TNT que l'Afrique ne peut éviter, ils ont recommandé :

- la définition de cadres juridiques harmonisés ;
- la clarification des rôles des acteurs ;
- la définition d'un cadre de co-régulation ;
- l'analyse des situations et des contenus ;
- l'organisation de cadres d'échanges et de discussions sur les questions techniques ;
- l'actualisation des connaissances des acteurs de la régulation.

---

#### ❖ Dans le cadre du REFRAM

Le CSC a participé, du 14 au 16 octobre 2013 au Tchad, à la troisième conférence des Présidents du Réseau francophone des régulateurs des médias (REFRAM).

Les échanges ont porté sur le thème général « *Les mutations technologiques actuelles imposent-elles un nouveau cadre institutionnel et juridique de la régulation des médias ?* ».

La Présidente du CSC a animé un sous-thème intitulé : « *Quelle gouvernance des instances de régulation à l'heure de la TNT ?* ». Elle a rappelé que la TNT devra ancrer la globalisation de l'offre, à côté des contenus

développés par les médias sociaux. Le défi qui se présente alors aux instances de régulation est de savoir développer des initiatives pour assurer aux citoyens du monde un minimum de protection des droits qui leurs sont reconnus.

---

#### ❖ Création d'une plateforme au sein de l'espace UEMOA et la Guinée

Les Présidents des Instances de régulation de la communication de l'espace UEMOA et de la Guinée ont porté sur les fonts baptismaux la Plateforme des Régulateurs de l'audiovisuel des pays membres de la Zone UEMOA et de la Guinée, le 12 décembre 2013 à Niamey.

Madame Béatrice DAMIBA, Présidente du CSC du Burkina Faso, a été désignée par ses pairs pour présider aux destinées de la jeune structure.

La création de la Plateforme se justifie par la volonté des pays membres d'œuvrer à la promotion du secteur audiovisuel ouest-africain, pour lui faire prendre une part plus importante dans le flux des programmes mondiaux.

La Plateforme ambitionne également de mutualiser les compétences de ses membres afin de relever les défis d'ordre technologique, culturel, sociologique, politique et économique du secteur de l'audiovisuel ouest-africain.

Dans cette dynamique, les présidents des instances membres ont décidé d'instaurer un cadre de solidarité et de développement à travers l'organisation de diverses activités dans le domaine de la régulation et du développement de l'audiovisuel.

---

## Coopération bilatérale

---

### ❖ Missions d'échanges d'expériences auprès du CSC

#### Visite d'une délégation du Niger

Le CSC a accueilli du 18 au 23 mars 2013 une délégation de l'Observatoire national de la communication du Niger (ONC). Elle était composée de madame Marie Rose TAMAKIOE (directrice du pluralisme), mademoiselle Djamila SOUMALLA (chef de service presse écrite) et de monsieur Boubé ABDOU (chef de service audiovisuel).

La délégation s'est particulièrement intéressée aux textes fondamentaux et aux procédures juridiques en matière de régulation des médias, à l'approche méthodologique de régulation du CSC en périodes ordinaire et électorale ainsi qu'à la gestion des fréquences et des contentieux. Enfin, la délégation nigérienne a visité plusieurs médias de la ville de Ouagadougou.

#### Visite d'une délégation de Guinée

Une délégation du Conseil National de la Communication de Guinée (CNC) a effectué du 06 au 09 mai 2013, une visite de travail auprès du Conseil supérieur de la communication. Elle était composée de monsieur Kalifa CONDE (conseiller), monsieur Alpha Kabinet DOUMBOUYA, ancien directeur général de la RTG, chef du bureau d'études, monsieur Yamoussa TOURE, directeur du Bureau de presse et de monsieur Sako CAMARA, responsable du monitoring.

#### Visite d'une délégation du Mali

Du 17 au 23 juin 2013, monsieur Abdoulaye DIOP, technicien au Conseil supérieur de la

communication du Mali (CSC) a effectué un stage de formation au CSC. Ces quelques jours lui ont permis de renforcer ses connaissances théoriques et pratiques sur le monitoring en radio, en télévision et en presse écrite. Enfin, il a appris la méthodologie de rédaction des rapports et des notes d'études.

#### Visite d'une délégation du Cameroun

Du 17 au 20 juillet 2013, le Secrétaire général du Conseil national de la Communication du Cameroun (CNC) a effectué une mission d'observation au CSC. Monsieur Jean Tobie HOND, s'est beaucoup intéressé à l'organisation administrative et au fonctionnement du CSC, à son rôle et son expérience dans la gestion des scrutins électoraux et à la manière dont le CSC compte relever le défi de la régulation dans le nouveau contexte de la TNT.

Il a échangé avec les premiers responsables de l'Observatoire Burkinabè des Médias et visité plusieurs organes de presse.

---

### ❖ Missions d'échanges d'expériences du CSC à l'étranger

#### Mission en République de Côte d'Ivoire

Du 13 au 20 avril 2013, une délégation du CSC conduite par madame Abibata KOULIDIATI/TOURE, membre du Collège des conseillers et comprenant messieurs Arnaud OUEDRAOGO, Directeur de cabinet, et Jean Paul TOE, Chef de service contentieux, a effectué une mission en République de Côte d'Ivoire auprès de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA). Cette visite s'inscrivait dans le cadre de

l'organisation des élections régionales et municipales du 21 avril 2013 en Côte d'Ivoire. La mission avait pour objectif l'observation de la régulation des élections régionales et municipales par la HACA. Au cours de cette mission, la délégation a échangé avec le président de la HACA et ses collaborateurs ainsi que les autres structures impliquées dans l'organisation des élections ou dans la couverture médiatique à savoir le Conseil national de la Presse (CNP), la Commission électorale indépendante (CEI), la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (RTI) et le quotidien Fraternité Matin.

La délégation a pu s'imprégner de la stratégie mise en place par la HACA pour l'organisation de la couverture médiatique des élections et partager l'expérience du CSC.

#### **Mission en Guinée/Conakry**

Du 20 au 25 mai 2013, la Présidente du CSC, accompagnée d'un conseiller et d'un chargé de mission, a effectué une mission à Conakry en République de Guinée.

Il s'agissait d'une visite de travail entrant dans le cadre des rapports de coopération entre instances de régulation. Le séjour a été organisé autour de nombreuses rencontres de travail. La mission a ainsi rencontré son Excellence monsieur Alpha CONDE, Président de la République de Guinée, le collègue des conseillers du Conseil national de la communication de Guinée, le ministre de la Communication, celui des Postes et Télécommunications, la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), la Commission nationale de la migration vers le numérique ainsi que des médias. Les échanges d'expériences entre instances de régulation ont été très enrichissants.

Elle a permis de connaître le fonctionnement et les acquis des structures comme la Commission nationale de transitions vers le numérique et l'Autorité de régulation des Postes et télécommunications. Au niveau des médias, il a été constaté un bon niveau d'équipements de haute technologie et une bonne représentation féminine qui dénote une prise en compte du genre.

#### **Mission au Togo**

Du 17 au 21 juillet 2013, une délégation du CSC conduite par le conseiller Sita TARBAGDO et comprenant monsieur Jean Paul KONSEIBO, Secrétaire général, et madame Hyacinthe SANOU, Déléguée régionale de l'Ouest, s'est rendue à Lomé dans le cadre des élections législatives togolaises du 25 juillet 2013 où elle a partagé son expérience avec sa structure sœur du Togo en matière de régulation des médias en période électorale.

#### **Mission au Mali**

Du 21 au 26 juillet 2013, une délégation du CSC conduite par la Présidente, accompagnée d'un conseiller et d'un chargé d'études, s'est rendue à Bamako en République du Mali dans le cadre de l'élection présidentielle du 28 juillet 2013.

La mission avait pour objet un partage d'expériences avec l'instance de régulation du Mali en matière de régulation de la couverture médiatique des élections.

#### **Mission au Cameroun**

Du 15 au 17 novembre 2013, la Présidente du CSC, accompagnée d'un cadre du cabinet, s'est rendue à Yaoundé au Cameroun sur invitation de son homologue du Conseil national de la communication. Cette visite de travail entrant dans le cadre de la coopération entre instances de régulation de la communication. La Présidente du CSC a eu une séance de travail avec les conseillers réunis en session.

Madame Béatrice DAMIBA a également visité la Société de presse et d'éditions du Cameroun (SOPECAM) et la Cameroon Radio and Television (CRTV). Enfin, elle a effectué une visite de courtoisie au Consul honoraire du Burkina Faso à Yaoundé, madame Oumou OWONA/ GUINDO.

### ❖ Partenariat et signature de protocoles d'accord de coopération

La Présidente du CSC, Madame Béatrice DAMIBA, a signé des protocoles d'accord et de coopération, le vendredi 1<sup>er</sup> mars 2013, avec le Président de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle de Côte d'Ivoire, M. Ibrahim Sy SAVANE, et le jeudi 27 juin 2013 avec les Présidents du Conseil National de la Communication de la République de Guinée, Madame Martine ILBOUDO/CONDE et de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication du Bénin, M. Théophile NATA.

Le CSC s'inscrit, par ces signatures, dans sa volonté de faire de la coopération et du partenariat entre les instances de régulation de la communication un socle de consolidation de l'autorité des instances dans leur environnement. Selon la Présidente du CSC, Madame Béatrice DAMIBA, les protocoles d'accord signés résultent d'une convergence de vues entre les institutions. Ces accords visent, entre autres, à renforcer les pratiques en matière de promotion d'une liberté de presse responsable et de promouvoir de façon concertée, les riches expressions culturelles africaines.

Pour Madame Béatrice DAMIBA, la régulation est une tâche complexe et ces instances de régulation doivent renforcer leurs liens de collaboration, afin de faire face aux défis communs croissants.

Au nombre des défis, on note la transition vers le numérique, la convergence des technologies, la montée en puissance de l'interaction dans les médias traditionnels, la régulation en période électorale. La coopération bilatérale et multilatérale offre un cadre d'échange de bonnes pratiques, défi qu'aucun d'État ne peut relever seul. Les nouveaux partenaires devront au-delà, des conventions, savoir innover et réinventer pour être toujours au diapason des changements vertigineux de notre secteur d'activité dans la société mondiale de l'information.

La convention vient matérialiser la volonté de ces Présidents de travailler en synergie. Ainsi, ces instances de régulation s'engagent à développer toute initiative en vue d'un élargissement des connaissances en rapport avec la régulation des médias et la protection de la liberté de presse.

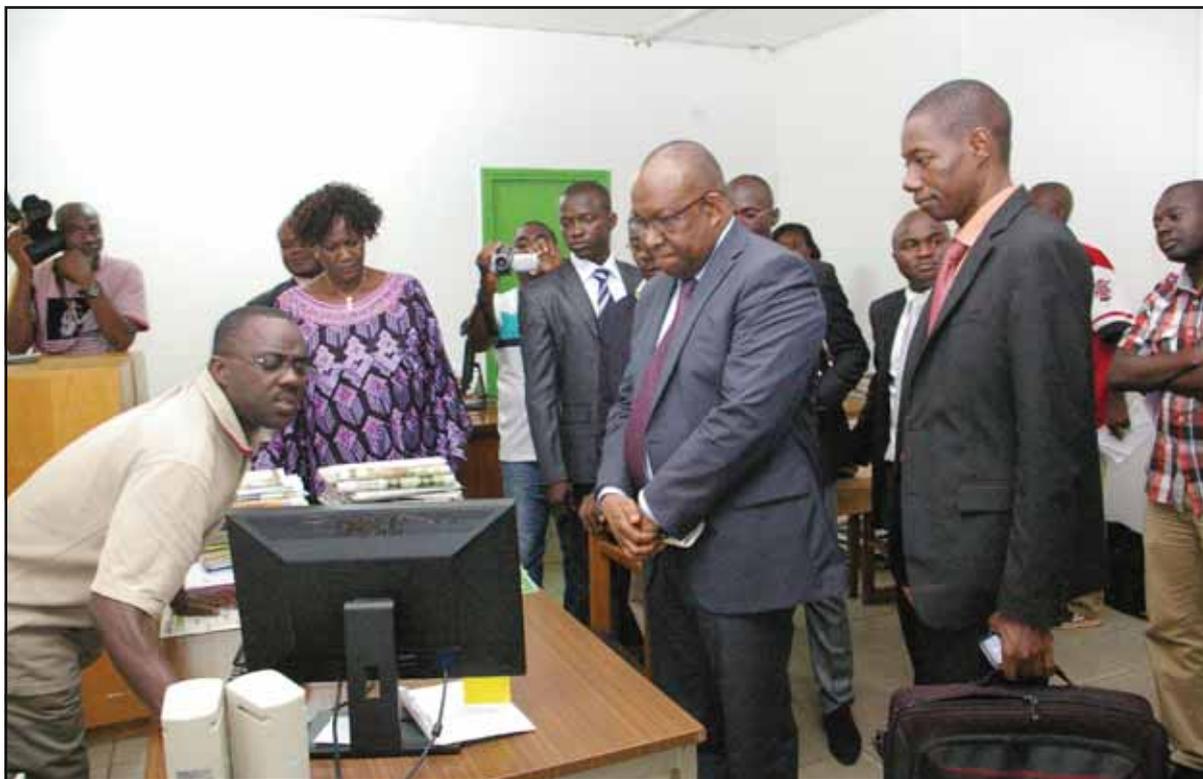
A travers ces accords, le CSC du Burkina Faso, la HACA de Côte d'Ivoire, le CNC de Guinée et la HAAC du Bénin s'engagent, entre autres, à

- contribuer, par la convergence des échanges, à asseoir l'autorité institutionnelle, technique et professionnelle de chacune des instances dans leurs pays respectifs ;
- développer, entre les instances, des échanges d'expériences sur les questions en rapport avec leurs missions ;
- organiser, entre les instances des échanges en matière de formation et d'assistance soit sous leur responsabilité, soit en collaboration avec d'autres structures ayant des activités similaires ;
- mettre en place, dans chacune des instances de régulation, un système fiable de collecte, de traitement et de diffusion de l'information et de la documentation.

Par ailleurs, ces protocoles d'accord ont pour objectifs d'échanger des rapports, des plans annuels de leurs activités respectives et tout document nécessaire au développement de chacune de ces institutions.

Ils permettront également :

- d'initier des programmes en vue d'améliorer leurs capacités de régulation des médias, particulièrement en période sensible (exemple : période électorale) ;
- d'échanger tous travaux novateurs relatifs à la régulation des médias et la garantie de la liberté d'expression effectués par chacune des parties ;
- de s'appuyer mutuellement dans le renforcement de leurs capacités en ressources humaines, techniques et matérielles, de se consulter dans le cadre des réseaux dont ils sont membres.



Visite des locaux de la HACA (Côte d'Ivoire) par la délégation burkinabè, du 13 au 20 avril 2013



La Présidente du CSC, Béatrice DAMIBA et le Président de la HACA (Côte d'Ivoire), Ibrahim Sy SAVANE lors de la signature du Protocole d'accord de coopération, le 1<sup>er</sup> mars 2013



Les Présidentes du CNC (Guinée), Martine ILBOUDO/CONDE et du CSC (Burkina Faso), Béatrice DAMIBA procédant à la signature du Protocole de coopération, le 27 juin 2013



Le Président de la HAAC (Bénin), Théophile NATA et la Présidente du CSC (Burkina Faso), Béatrice BAMIBA lors de la signature des Protocoles d'accord de coopération, le 27 juin 2013



Photo de famille à l'issue de la conférence organisée par la Cellule pour la Promotion du Genre du CSC, le 27 mars 2013, sur le thème : « *Entreprenariat féminin et autonomisation économique de la femme au Burkina Faso* ».

## **QUATRIÈME PARTIE**

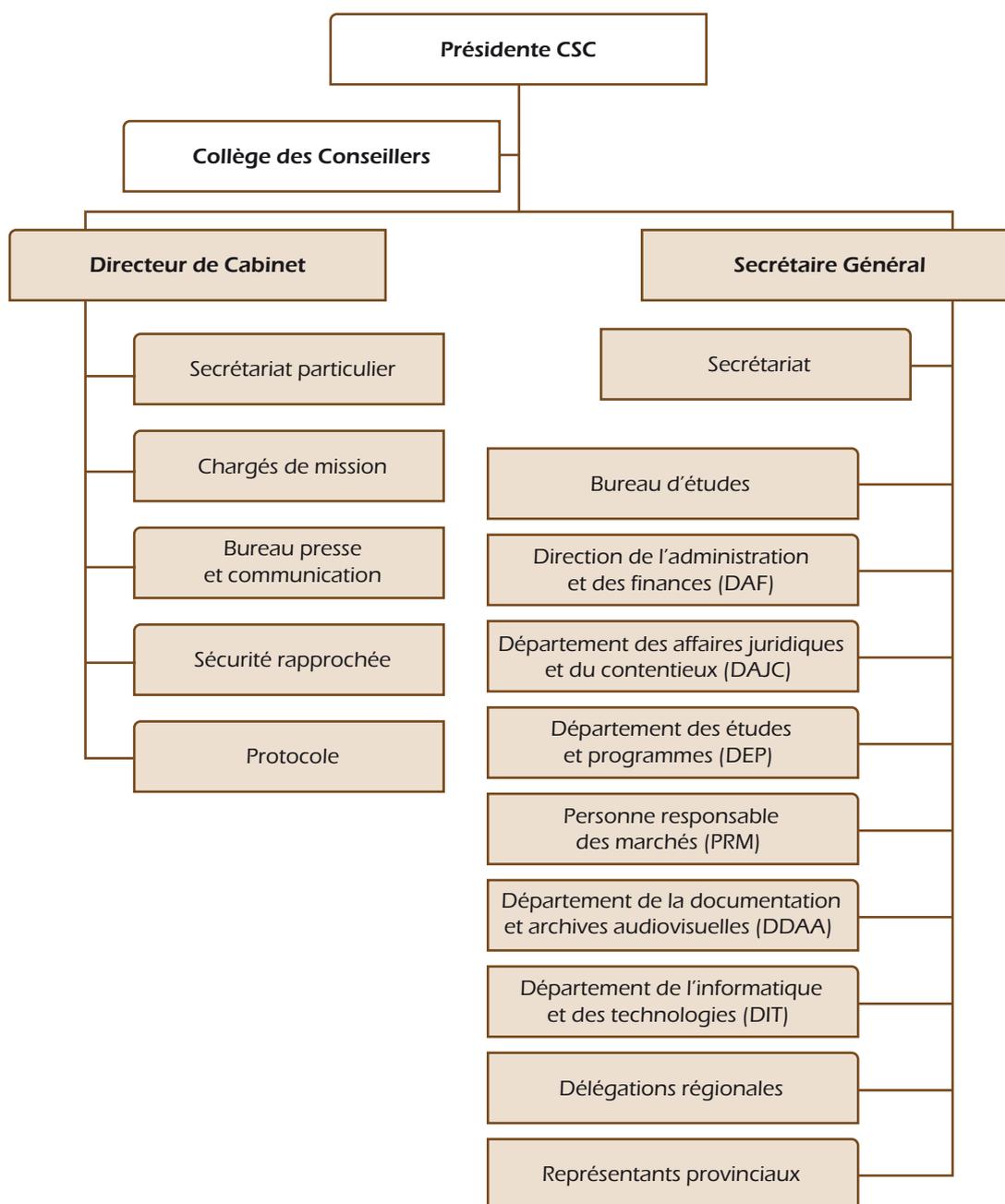
### Gestion administrative et financière



Moyens humains et budgétaires

❖ Ressources humaines

Organigramme du CSC



### Nomination d'un nouveau Conseiller

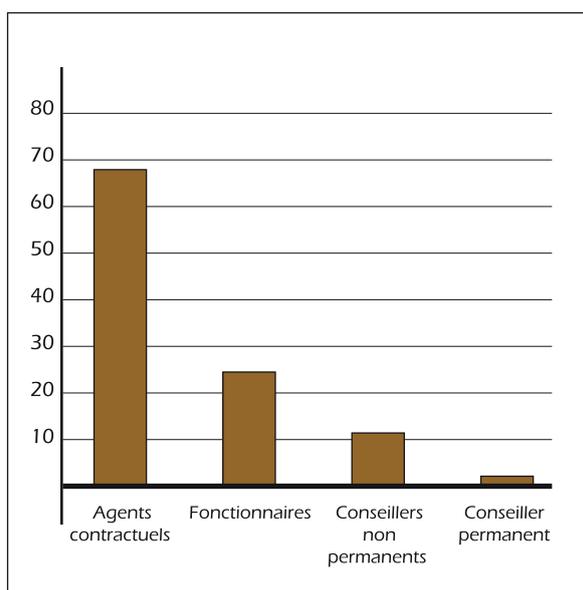
Madame Odile KABORE/TIENDREBEOGO, nommée au titre de la Présidence du Faso, a remplacé madame Franceline NARE/OUBDA qui avait démissionné du Collège des Conseillers du CSC pour déposer sa candidature aux élections législatives du 02 décembre 2012.

### Situation du personnel

Au 31 décembre 2013, l'effectif total du personnel du CSC s'élevait, tous statuts confondus, à 104 personnes contre 98 en fin 2012, soit un accroissement de 6,1 %.

On compte :

- 68 agents contractuels ;
- 24 fonctionnaires ;
- 11 conseillers non permanents ;
- 01 conseiller permanent.



Dans le cadre de la déconcentration du CSC, en plus des 06 Représentants provinciaux recrutés en 2012 pour servir à Ziniaré, Banfora, Fada N'gourma, Tenkodogo, Dédougou et Ouahigouya, les provinces du Boukhiemdé, Poni et Zoundwéogo ont été pourvues en représentants courant 2013. Ces mandataires de l'Institution sont chargés de contrôler le contenu des médias de leur ressort territorial et de les accompagner.

En 2013, le CSC a bénéficié, dans le cadre du Programme Spécial de Création d'Emploi (PSCE) au profit des femmes et des jeunes, du renouvellement du contrat de 05 des volontaires qui avaient été mis à sa disposition en 2012.

### ❖ Ressources financières - Gestion du budget 2013

Durant l'année 2013, au titre de la gestion financière et comptable, la Direction de l'Administration et des Finances a mené les activités suivantes :

- le recouvrement des recettes 2013 ;
- l'exécution du budget 2013.

### Recouvrement des recettes

Sur une prévision de 102 500 000 francs CFA, le recouvrement des recettes s'établit à 64 030 000 francs CFA, soit un taux de réalisation de 62,47 %.

#### Recouvrement des recettes

Intitulé	Prévision des recettes	Recouvrement des recettes	Taux %
Contribution financière des Sociétés de Radiodiffusion Sonores et Télévisuelles	100 000	63 500	63,5
Carte de Presse	2 500	530	21,2
<b>Total</b>	<b>102 500</b>	<b>64 030</b>	<b>62,47</b>

(en milliers de francs CFA)

### Exécution des dépenses

L'exécution du budget 2013 est dans l'ensemble satisfaisante. Les dotations budgétaires s'élevaient à cinq cent trente cinq millions quatre vingt dix huit mille quatre cent treize (535 098 413) francs CFA et se répartissent comme suit :

- Dépenses de personnel : cent trente sept millions cinq cent quatre vingt mille (137 580 000) francs CFA ;
- Dépenses de fonctionnement : deux cent quarante quatre millions six cent vingt sept

mille quatre cent treize (244 627 413) francs CFA ;

- Dépenses de transferts courants : cent cinquante deux millions huit cent quatre vingt onze mille (152 891 000) francs CFA.

#### Taux d'exécution globaux du budget 2013 du CSC par poste de dépenses

Titre	Dotations	Exécution	Taux %
Dépense de personnel	137 580	117 630	85.50
Dépense de fonctionnement	244 627	236 246	96.57
Dépense de transferts	152 891	148 553	97.16
<b>Total</b>	<b>535 098</b>	<b>502 429</b>	<b>93.89</b>

(en milliers de francs CFA)

Outre les dotations budgétaires ci-dessus citées, le Conseil supérieur de la communication a reçu du Ministère de

l'Économie et des Finances une dotation en matériels informatiques dans le cadre du Programme d'Équipement de l'Administration Publique (PEAP) 2012.

#### ❖ Gestion du budget des élections complémentaires du 17 février 2013

Dans le cadre de la couverture médiatique des élections municipales complémentaires du 17 février 2013, le CSC a sollicité et obtenu du ministère de l'Économie et des Finances, un financement de quarante-cinq millions de francs CFA. Le niveau d'exécution au 31 décembre 2013 dudit financement se situe à 87.82 %.

Ce financement de l'État a permis l'exécution de la feuille de route de la couverture médiatique des élections.

## Activités sociales

#### ❖ Assemblée générale du personnel

Les assemblées générales du personnel constituent un cadre de concertation qui permet d'échanger sur les préoccupations professionnelles. Ce cadre de concertation est devenu une tradition au CSC en ce sens que chaque année deux assemblées générales ordinaires du personnel sont inscrites dans le programme d'activités.

La première, qui a lieu dans le premier trimestre de l'année, permet de faire le point de la mise en œuvre des engagements pris lors des précédentes rencontres, de dresser le bilan des réalisations de l'année antérieure, de dégager des perspectives, d'échanger sur les objectifs que l'institution s'assigne

pour l'année, de mettre tous les agents au même niveau d'information et de mobiliser le personnel pour l'atteinte des objectifs.

La seconde, quant à elle, est l'occasion de faire le point des succès et des insuffisances des actions de l'institution afin de consolider les acquis et d'exhorter les uns et les autres à travailler afin de combler les insuffisances. C'est également une occasion pour chacun d'exprimer les différentes préoccupations ainsi que les contributions pour permettre la réalisation des objectifs. Elle a lieu courant le second semestre de l'année.

Pour le compte de l'année 2013, une seule assemblée générale ordinaire du personnel a pu de tenir. Cette rencontre a eu lieu dans

la salle de conférences du CSC le vendredi 22 mars 2013 de 11h à 13h. Six grands points composaient le menu de cette rencontre :

- la sécurité des personnes et des biens ;
- l'organisation du travail au sein de l'institution ;
- la formation continue du personnel ;
- les besoins en matériels ;
- la revue des activités de la Cellule genre, de la Mutuelle du personnel et du Comité institutionnel de lutte contre le SIDA et les IST ;
- les informations diverses.

En plus de ces Assemblées générales, d'autres cadres de concertation existent. Ce sont notamment :

- les réunions hebdomadaires de Cabinet présidées par le Directeur de Cabinet auxquelles prennent part les chargés de missions et le Chef du Bureau de presse et de la communication ;
- les réunions hebdomadaires qui réunissent chaque premier jour ouvrable de la semaine autour du Secrétaire général, les Chargés d'études et des Chefs de départements et assimilés ;
- les réunions de directions entre les agents d'un même département.

---

#### ❖ Activités de la Mutuelle

La Mutuelle du Conseil supérieur de l'information (CSI) a été créée lors de l'assemblée générale constitutive des travailleurs du Conseil supérieur de l'information tenue le 14 janvier 2004. Le 24 Septembre 2009, avec le changement de dénomination du CSI en CSC, elle devient la « Mutuelle du Conseil supérieur de la communication » en abrégé « MCSC » par l'adoption des statuts et règlements actuellement en vigueur.

La Mutuelle du Conseil supérieur de la communication est une association à caractère mutualiste. Elle est sans but lucratif et n'assume aucune fonction syndicale ni politique. La Mutuelle a pour but :

- de promouvoir la solidarité et l'esprit

d'entraide entre les travailleurs du CSC ;

- d'aider ses membres notamment par l'assistance en cas de mariage, d'accouchement, de baptême, de maladie, de décès ou de sinistre ;
- d'organiser des activités socioculturelles ;
- d'octroyer des prêts en espèce et/ou en nature ;
- d'organiser toutes autres formes d'assistance proposées et approuvées par l'Assemblée générale ;
- de favoriser l'organisation d'une forme d'assistance technique et de partage de compétences entre ses membres.

En somme, la Mutuelle a pour ambition de consolider les liens de solidarité, d'entraide et d'assistance entre les travailleurs du CSC.

L'adhésion à la Mutuelle est volontaire. Peut y adhérer tout agent du CSC en activité et tout conseiller, après le paiement d'un droit d'adhésion et de la cotisation mensuelle.

La Mutuelle offre à ses membres des prestations diverses, tels que :

- les soutiens apportés aux membres en cas de naissance d'un enfant, de mariage, d'hospitalisation ou de décès d'un membre de la Mutuelle ;
- les prêts de soutien ;
- les opérations biens-équipements ;
- les activités socioculturelles.

Tout au long de l'année 2013, la Mutuelle a rempli ses missions habituelles. Elle a œuvré à l'atteinte de ses objectifs axés sur la solidarité, l'esprit d'entraide, l'organisation d'activités socioculturelles, l'octroi de prêts et l'organisation d'autres formes d'assistance.

Par ailleurs, la Mutuelle a accordé des prêts en espèces de soutien aux membres qui étaient dans le besoin. Elle a également répondu, à travers le « prêt scolaire », aux sollicitations des membres.

Le bureau de la Mutuelle a été physiquement, moralement et financièrement aux côtés de ses membres à l'occasion d'événements heureux (naissances, mariages) et malheureux (maladies, décès).

#### ❖ Activités de la Cellule Genre

Créée en juin 2010, la Cellule pour la Promotion du Genre du CSC, conformément aux dispositions de la Politique nationale genre, est une structure de veille et d'alerte pour la prise en compte effective du genre dans les politiques, plans, programmes et projets au niveau du CSC.

En 2013, la Cellule a pris part aux différentes rencontres organisées par le Ministère de la Promotion de la Femme et du Genre, par les autres cellules et par les partenaires techniques et financiers.

La Cellule a également pu mettre en œuvre toutes les activités inscrites à son programme d'activités 2013.

Le mercredi 27 mars 2013, la Cellule, en collaboration avec l'Amicale des femmes du CSC a organisé, en différé, la cérémonie commémorative de la Journée internationale de la Femme. A cette occasion, une conférence publique suivie de débats a été animée par madame Haridjata DAKOURE / SERE, Présidente de Wildaf Afrique, autour du thème : « *Impact de l'autonomisation économique des femmes sur la gestion des foyers* ».

Le mardi 17 décembre 2013, la Cellule a organisé, avec le soutien de l'Amicale, une conférence publique animée par monsieur Arnaud OUEDRAOGO, Magistrat et Directeur de cabinet de la Présidente du CSC, autour du thème : « *L'égalité hommes – femmes dans les médias au Burkina Faso : textes et réalités* ». A cette occasion, le déséquilibre constaté entre hommes et femmes dans les médias, au niveau de la représentation et la représentativité des femmes a été mis en exergue.

Le jeudi 19 décembre 2013, une session de formation sur le genre a été organisée au profit du personnel du CSC. Placée sous le parrainage de monsieur Moumounou GNAKAMBARI, Directeur général du Trésor et de la Comptabilité publique, la conférence a été animée par Monsieur Christophe ZOURE et Madame Joséphine OUEDRAOGO de DIAKONIA autour du thème « *Le genre pour*

*l'égalité des chances dans l'administration publique burkinabè* ».

#### ❖ Activités du Comité d'institution de lutte contre le SIDA et les IST

Depuis quelques années, le CSC ne reçoit plus de financements provenant du panier commun du Secrétariat permanent du Conseil national de lutte contre le SIDA et les infections sexuellement transmissibles (SP/CNLS-IST) et doit donc fonctionner sur le budget du CSC.

En l'absence de budget pour la réalisation d'activités propres, le Comité a néanmoins pris part aux rencontres organisées par le SP/CNLS-IST.

#### La participation à la XII<sup>e</sup> session ordinaire du Conseil national de lutte contre le SIDA et les Infections sexuellement transmissibles (CNLS/IST)

Au cours de la XII<sup>e</sup> session ordinaire du CNLS/IST, le 7 mai 2013, les participants ont eu droit à plusieurs présentations qui ont été suivies d'échange.

Elles étaient relatives :

- au bilan général de la mise en œuvre du Plan national multisectoriel de lutte contre le VIH/Sida et les IST (PNM) 2012 (résultats de la mise en œuvre des orientations et recommandations de la XI<sup>e</sup> session ordinaire du CNLS/IST, résultats de la surveillance épidémiologique et des priorités programmatiques, bilan de la mobilisation des ressources ;
- aux orientations et recommandations ;
- à des thèmes spécifiques : Sidathon, étude sur l'analyse situationnelle du VIH/Sida dans les sites de production minière formels et informels, décentralisation des examens de la charge virale, diagnostic moléculaire par PCR de *Treponema pallidum* chez les donneurs de sang à Ouagadougou.

A l'issue des travaux, les participants ont fait des recommandations en vue de

l'amélioration de la procédure d'octroi des subventions.

La rencontre, présidée par le président du Faso, Blaise COMPAORÉ a enregistré la présence du président du CNLS/IST, de membres du gouvernement, des gouverneurs, les coordonnateurs ou leurs représentants des Comités d'institution de lutte contre le sida (CILS) et des Comités ministériels de lutte contre le sida (CMLS) ; les partenaires techniques et financiers (PTF).

#### **La participation à la première rencontre semestrielle de concertation sur la mise en œuvre des activités du Comité national**

La première rencontre semestrielle de concertation sur la mise en œuvre des activités du Comité national s'est tenue le 3 septembre 2013. Elle avait pour objectif de permettre au SP/CNLS de rencontrer les CILS, CMLS et les CNSPE afin de recueillir leurs rapports pour la rédaction du rapport semestriel global et leur donner quelques informations.

D'entrée de jeu, il a été présenté aux participants le « Canevas/guide d'élaboration des rapports semestriels et annuels d'exécution

des plans d'actions, micro-plans/projets des structures sectorielles-plans de travail annuel (PTA) des projets et programmes ». C'est désormais sous ce canevas que les CILS, les CMLS et les CNSPE devront présenter leurs rapports au SP/CNLS.

En outre, le SP/CNLS a transmis aux participants la circulaire relative à l'élaboration et la mise en œuvre du Plan national multisectoriel de lutte contre le VIH/Sida et les IST, exercice 2014. Il s'agit du nouveau guide méthodologique de la programmation opérationnelle des activités de tous les acteurs de la réponse nationale au niveau central, régional et sectoriel.

A la fin de la rencontre, les CILS, les CMLS et les CNSPE ont remis au SP/CNLS leur rapport-bilan du premier trimestre des activités 2013. Ont pris part à la rencontre, les Comités d'Institutions de Lutte contre le VIH, le Sida et les IST (CILS), les Comités Ministériels de Lutte contre le VIH/Sida et les IST (CMLS) et les Comités d'Entreprises de Lutte contre le VIH, le Sida et les IST (CNSPE).



Rencontre de travail entre deux acteurs majeurs de la mise en œuvre de la TNT, le CSC et l'ARCEP

## **CINQUIÈME PARTIE**

### Perspectives et recommandations



---

## Perspectives

---

### ❖ Horizon 2015

Les perspectives s'ancrent dans la consolidation des acquis et de nouveaux chantiers, notamment :

- l'accompagnement du processus de la TNT dont le volet sensibilisation sur les enjeux du processus est confié au CSC dans la stratégie nationale ;
- le renforcement des capacités des hommes et des femmes de médias à travers des séminaires régionaux ;
- la réflexion sur la structure administrative à mettre en place dans le cadre de la permanence des membres du collège des conseillers, réduit à 09 suite à l'adoption de la loi organique n°015-2013/AN du 14 mai 2013 portant attributions, composition, organisation et fonctionnement du Conseil supérieur de la communication ;
- la poursuite de la déconcentration du CSC par l'ouverture officielle de la Délégation régionale de l'Est, et du renforcement de sa présence sur le terrain à travers le recrutement de correspondants provinciaux dans les provinces qui n'en sont pas pourvues ;
- le suivi de l'adoption des nouveaux textes devant régir le secteur de la communication au Burkina Faso ;
- l'adoption effective des cahiers de charges et de missions des médias du secteur public ;
- la relecture des cahiers des charges et de missions des médias privés ainsi que des conventions d'exploitation ;
- une plus grande prise en compte du volet culturel dans le monitoring des médias.

### ❖ Fonctionnement du CSC suite à sa constitutionnalisation

Prenant en compte la nécessité d'assurer au CSC un meilleur ancrage institutionnel ainsi qu'une plus grande indépendance, les travaux du Conseil consultatif sur les Réformes Politiques (CCRP) ont recommandé sa constitutionnalisation. Celle-ci est intervenue en juin 2012. Elle a été suivie par la loi organique n° 015-2013/AN du 14 mai 2013 portant attributions, composition, organisation et fonctionnement du Conseil supérieur de la communication.

Désormais, le nombre de conseillers passe de 12 à 09 avec un statut de membres permanents. Ce qui induit une reconfiguration de l'administration du CSC.

Le collège actuel devra s'atteler à la préparation d'une transition harmonieuse avec le futur collège. L'expérience de certaines instances de régulation ayant une tradition de permanence des conseillers pourra servir de repère.

---

### ❖ Adoption de nouveaux textes devant régir le secteur de la communication

Les avant-projets de loi portant réglementation de la communication audiovisuelle, de la presse écrite et de la publicité transmis au Gouvernement en 2011 avaient fait l'objet d'une analyse, suivie des observations du Conseil de cabinet convoqué à cet effet par le Premier ministre.

Pour donner suite aux observations du Conseil de cabinet, le ministre de la Communication,

après concertation avec la Présidente du CSC, a pris un arrêté portant création d'un comité de finalisation des trois avant-projets de loi. Ledit comité avait pour missions de prendre en compte les observations du Conseil de cabinet et d'améliorer le contenu des textes par des amendements de fond et de forme.

#### ❖ Processus de la transition numérique

Les premières réflexions sur le processus de la TNT ont été amorcées en 2012 par le CSC dans le cadre d'un séminaire qui a regroupé tous les acteurs institutionnels impliqués dans ce processus.

Plusieurs autres rencontres ont été organisées conjointement ou alternativement par le CSC et l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes.

Elles ont permis :

- l'élaboration de la stratégie nationale de la TNT ;
- la création de la Société Burkinabè de Télédiffusion ;
- la mise en place du cadre institutionnel, juridique et réglementaire de la TNT ;
- l'évaluation du coût financier et social de la TNT ;
- l'adoption des normes techniques ;
- etc.

Au regard de ces acquis, le Burkina Faso est en passe de rattraper son retard initial dans le processus de la TNT. Dans la stratégie nationale, il échoit au CSC l'élaboration de la stratégie de communication. Ce processus est bien amorcé. En effet, les termes de référence sont déjà disponibles. Ils ont fait l'objet d'amendements des partenaires institutionnels impliqués dans le processus de la TNT.

La composition de l'équipe technique chargée de l'élaboration de la stratégie a fait l'objet d'un arrêté de la Présidente du CSC.

Les missions du bureau d'appui-conseil qui va accompagner l'équipe technique sont définies dans des TDR.

Il reste la question de la mobilisation et du déblocage des ressources financières pour entamer l'étude devant servir à l'élaboration de cette stratégie de communication.

Les enjeux socio-économiques de la TNT tiennent au fait que les populations pourraient actuellement acquérir des appareils téléviseurs inadaptés à la réception du signal numérique. La campagne de sensibilisation devrait donc être amorcée à brève échéance.

#### ❖ Renforcement des capacités du personnel

La régulation de la communication est un domaine pluridisciplinaire. Elle engage un personnel de profils diversifiés pour prendre efficacement en charge tout le champ de compétences du CSC.

C'est pourquoi, le renforcement des capacités du personnel est une exigence permanente, dans un contexte où la régulation de l'information repose de plus en plus sur de nouveaux paradigmes. Le CSC a fait deux options en matière de renforcement des capacités de son personnel :

- la formation continue sur divers modules attenants à la régulation, à la correspondance administrative, etc. ;
- la formation diplômante à l'intérieur et à l'extérieur du Burkina Faso.

Force est cependant de reconnaître que les ressources allouées à l'Institution ne prévoient pas une dotation budgétaire conséquente pour ce volet.

Aussi, est-il demandé au Gouvernement un effort supplémentaire pour permettre à l'Institution de disposer de plus de moyens pour le renforcement continu des capacités opérationnelles de son personnel, à l'effet de répondre aux exigences de plus en plus accrues de la régulation des médias.

---

## Recommandations

---

### ❖ Codification de la période de la précampagne électorale

La codification de la période de précampagne est une revendication récurrente des partis politiques, notamment ceux de l'opposition. Elle est née du constat qu'à la veille des scrutins, avant même l'ouverture officielle de la campagne, certains partis politiques, à travers les membres du gouvernement ou certaines autorités administratives, s'y livrent de façon déguisée (inauguration d'édifices publics, organisation de compétitions sportives, dons de matériel de toutes sortes ou de vivres, etc.).

Prenant en compte les recommandations issues des travaux du Conseil consultatif sur les Réformes Politiques (CCRP), le CSC a introduit auprès de l'Exécutif un projet visant la codification d'une période de précampagne électorale dans le Code électoral.

Si ce projet était adopté, la gestion des activités de presse pendant les périodes précédant les campagnes électorales serait mieux encadrée par le CSC.

---

### ❖ Nécessité d'un statut approprié du personnel

Le personnel du CSC, depuis sa création en 1995, est soumis à un statut hybride. Il est composé :

- de fonctionnaires nommés ou affectés au CSC ;
- de contractuels de l'État ;
- d'agents ou cadres recrutés directement par le CSC.

Ce personnel n'est pas soumis à un statut motivant, notamment en termes d'indemnités et de plan de carrière. Ceci est à l'origine de départs récurrents du personnel du CSC, en particulier de ses cadres, vers d'autres structures plus attrayantes.

Il s'avère nécessaire d'organiser la réflexion sur un statut plus motivant du personnel du CSC.





Le Collège des conseillers du Conseil supérieur de la communication

## **ANNEXES**

---



---

## Annexe 1

---

### Commissions spécialisées du Conseil supérieur de la communication

---

#### ❖ Attributions et compositions

Le Collège des conseillers compte en son sein quatre commissions spécialisées. Il s'agit de :

- la Commission chargée de la liberté de la presse, de l'éthique, de la déontologie et du suivi des normes publicitaires. Le conseiller Joseph G. KAHOUN en est le Président ;
- la Commission chargée du pluralisme et de l'équilibre de l'information avec le conseiller Sita TARBAGDO comme Président ;
- la Commission chargée des questions techniques et des technologies de l'information et de la communication, présidée par le conseiller Lamoussa OUALBEOGO ;
- la Commission chargée du suivi de la promotion culturelle et de la coopération dont la présidence est assurée par le Conseiller Boniface COULIBALY.

---

#### ❖ Commission chargée de la liberté de la presse, de l'éthique, de la déontologie et du suivi des normes publicitaires

Cette Commission est chargée de veiller :

- à la sauvegarde des principes fondamentaux sur la liberté de la presse au Burkina Faso ;
- au respect des règles d'éthique et de déontologie dans le domaine de l'information et de la communication ;
- à la conformité des messages publicitaires

avec les textes en vigueur sur le territoire national.

La commission se compose comme suit :

- Monsieur Joseph KAHOUN, Président ;
- Monsieur Birika Jean Claude BONZI, (Membre) ;
- Madame Abibata KOULDIATI/TOURÉ, (Membre).

---

#### ❖ Commission chargée du pluralisme et de l'équilibre de l'information

Cette Commission a pour missions de contribuer à :

- l'élaboration des critères et des modalités de contrôle du pluralisme et de l'équilibre de l'information ;
- l'identification et la mise en observation selon les règles fixées, des événements politiques ou autres, ayant fait l'objet de traitement par les médias en toute période et particulièrement en période électorale ;
- la coordination, en période électorale, de la couverture médiatique assurée par les organes de presse publics tout comme les entreprises de presse privées qui se sont engagées à l'animation de la campagne.

La commission se compose comme suit :

- Monsieur Sita TARBAGDO (Président) ;
- Monsieur Jean de Dieu VOKOUMA (Membre) ;
- Madame N'Père Adèle TRAORE (Membre).

❖ Commission chargée du suivi de la promotion culturelle et de la coopération

Cette Commission a pour attributions :

- de veiller au respect par les médias des quotas conventionnels en matière de programmes culturels, et au respect de la législation et de la réglementation en matière de protection et de promotion de la culture nationale ;
- de veiller à ce que les médias contribuent à l'avènement d'une culture nationale à travers les programmes audiovisuels, les publications générales et spécialisées et tout autre support de communication de masse ;
- de faire respecter dans les programmes audiovisuels notamment les mesures de mise en valeur des patrimoines culturels matériels et immatériels nationaux ;
- d'attirer l'attention du Collège des conseillers sur les atteintes aux fondements culturels de la société burkinabè ;
- de contribuer à l'établissement d'accords bilatéraux et multilatéraux en vue de partager l'expérience de régulation du Conseil supérieur de la communication avec d'autres instances de régulation ;
- de contribuer aux plans africain et international, en relation avec d'autres structures similaires, au respect de la promotion de la liberté de la presse, à l'ancrage de la démocratie et à la promotion de la diversité culturelle.

La Commission est composée de :

- Monsieur Boniface COULIBALY, président ;
- Monsieur N. Séverin TIENDREBEOGO, membre.

❖ Commission chargée des questions techniques et des technologies de l'information et de la communication

Cette commission a pour attributions :

- d'assurer la planification et l'usage technique des fréquences audiovisuelles mises à la disposition du CSC ;
- d'assurer le contrôle régulier du spectre des fréquences radiodiffusion attribuées aux promoteurs et en cas de nécessité, d'effectuer des opérations de mesure de champ électronique ;
- d'assurer le contrôle technique des infrastructures et installations techniques des stations de radiodiffusions sonores et télévisuelles privées, de suivre l'évolution et la normalisation des nouvelles technologies en matière de communication ;
- de veiller au respect des obligations techniques contenues dans les cahiers des charges et des conventions signées par les promoteurs avec le CSC ;
- de donner son avis sur toute démarche d'obtention de fréquence.

La commission est composée ainsi qu'il suit :

- Monsieur Lamoussa OUALBEOGO, Président ;
- Monsieur Richard YAMEOGO, membre.

---

## Annexe 2

---

### Répertoire des principaux textes réglementaires adoptés par le CSC en 2013

---

**Plusieurs décisions et arrêtés ont été pris par le Conseil au titre de l'année 2013.**

---

#### ❖ Les décisions

- décision N° 2013-0002/CSC du 1<sup>er</sup> février 2013 portant respect des principes d'égalité d'accès, de pluralisme et d'équilibre de l'information par les médias publics pendant la campagne pour les élections municipales complémentaires du 17 février 2013 ;
- décision N° 2013-0003/CSC du 1<sup>er</sup> février 2013 portant respect des principes de pluralisme et d'équilibre de l'information par les médias privés pendant la campagne pour les élections municipales complémentaires du 17 février 2013 ;
- décision N° 2013-0004/CSC du 1<sup>er</sup> février 2013 portant émissions spéciales diffusées par la RTB et publications spéciales dans le quotidien Sidwaya dans le cadre des élections municipales complémentaires du 17 février 2013 ;
- décision N° 2013-0005/CSC du 1<sup>er</sup> février 2013 portant programmation des communications des partis ou regroupements de partis politiques prenant part aux élections municipales complémentaires du 17 février 2013 à la RTB/Télé, à la RTB/Radio et dans le quotidien Sidwaya ;
- décision N° 2013-0007-0018/CSC du 29 janvier 2013 portant liste de réquisition générale du personnel du CSC à l'occasion des élections municipales complémentaires du 17 février 2013 ;
- décision N° 2013-0029/CSC/CAB du 21 août 2013 portant création, composition et attributions d'une Commission chargée de recrutement des Représentants Provinciaux du CSC ;
- décision N° 2013-0037/CSC/CAB du 07 octobre 2013 portant composition de la commission d'attribution des fréquences et des places dans le 1<sup>er</sup> multiplex aux stations de radiodiffusion sonore et télévisuelle ;
- décision N° 2013-0038/CSC/CAB du 08 octobre 2013 portant mise en demeure du journal « Courrier Confidentiel » ;
- décision N° 2013-0042/CSC/CAB du 29 novembre 2013 portant mise en place d'une équipe d'experts interne pour l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie nationale de communication dans le cadre du basculement vers la Télévision Numérique Terrestre ;
- décision N° 2013-0040/CSC/CAB du 06 décembre 2013 portant composition du comité de supervision des émissions parrainées par le CSC à la RTB en période ordinaire ;
- décision N° 2013-0045/CSC/CAB du 13 décembre 2013 portant proclamation des résultats de l'appel à candidatures du 1<sup>er</sup> octobre 2013 .

❖ Les arrêtés

- arrêté N° 2013-0001/CSC du 15 janvier 2013 portant mise en place du jury chargé de la délivrance d'un prix spécial CSC au FESPACO ;

- arrêté N° 2013-0002/CSC/CAB du 28 janvier 2013 portant création, composition et attributions du comité de réflexion sur les conditions d'attribution des fréquences pour l'exploitation de stations de radiodiffusion sonore et télévisuelle ;

- arrêté N° 2013-0003/CSC/CAB du 04 février 2013 portant composition des équipes chargées du contrôle des contenus des émissions spéciales, des finances et de la logistique dans le cadre des élections municipales complémentaires du 17 février 2013 ;

- arrêté N° 2013-0004/CSC du 11 mars 2013 portant reconduction de l'autorisation d'exploitation de la fréquence 102.4 Mhz à la Radio « Voix de l'Amérique » ;

- arrêté N° 2013-0005/CSC/CAB du 29 mars 2013 portant mise en place du sous comité technique chargé des réformes des licences d'affaires ;

- arrêté N° 2013-0007/CSC/CAB du 12 avril 2013 portant mise en place du jury chargé de la sélection d'œuvre à primer pour les prix spéciaux CSC aux Galian 2013 ;

- arrêté N° 2013-0010/CSC/CAB du 25 avril 2013 portant création d'un comité d'organisation du séminaire sur la régulation et l'autorégulation des médias au Burkina Faso ;

- arrêté N° 2013-0011/CSC/CAB du 10 mai 2013 portant règlement intérieur du Collège des conseillers du CSC ;

- arrêté N° 2013-0013/CSC/CAB du 28 mai 2013 portant création d'un comité d'organisation pour le séminaire du RIARC

sur la régulation de l'audiovisuel et la convergence numérique ;

- arrêté N° 2013-0015/CSC/CAB du 03 juin 2013 portant mise en place d'un comité d'élaboration de l'avant-projet de budget 2014 et du rapport de la revue à mi-parcours de l'exécution du budget 2013 ;

- arrêté N° 2013-0043/CSC/CAB du 28 juillet 2013 portant attribution de la fréquence 101.500 MHz à la Commune de Tanghin-Dassouri ;

- arrêté N° 2013-0017/CSC/CAB du 29 juillet 2013 portant reconduction de l'autorisation d'exploitation de la fréquence 99.700 MHz de l'Association des Volontaires pour le Développement du Centre Nord (AVD/CN) ;

- arrêté N° 2013-0018/CSC/CAB du 29 juillet 2013 portant reconduction de l'autorisation d'exploitation de la fréquence 101.500 MHz du Réseau Africain Jeunesse Santé et Développement (RAJS/D) ;

- arrêté N° 2013-0019/CSC/CAB du 29 juillet 2013 portant reconduction de l'autorisation d'exploitation de la fréquence 102.800 MHz de l'entreprise Poug-Neéré ;

- arrêté N° 2013-0020/CSC/CAB du 29 juillet 2013 portant reconduction de l'autorisation d'exploitation de la fréquence 103.100 MHz de la société Sorano ;

- arrêté N° 2013-0021/CSC/CAB du 29 juillet 2013 portant reconduction de l'autorisation d'exploitation de la fréquence 104.700 MHz de la société Proxima ;

- arrêté N° 2013-0022/CSC/CAB du 29 juillet 2013 portant reconduction de l'autorisation d'exploitation de la fréquence 103.900 MHz de la société Proxima ;

- arrêté N° 2013-0023/CSC/CAB du 29 juillet 2013 portant reconduction de l'autorisation d'exploitation de la fréquence 103.100 MHz de la société Savane Communication ;

- arrêté N° 2013-0024/CSC/CAB du 29 juillet 2013 portant reconduction de l'autorisation d'exploitation de la fréquence 92.300 MHz de la société Les éditions Le Pays ;
- arrêté N° 2013-0025/CSC/CAB du 29 juillet 2013 portant reconduction de l'autorisation d'exploitation de la fréquence 106.700 MHz de l'Église de l'Alliance Chrétienne ;
- arrêté N° 2013-0026/CSC/CAB du 29 juillet 2013 portant reconduction de l'autorisation d'exploitation de la fréquence 92.300 MHz de la Radio Evangile Développement ;
- arrêté N° 2013-0027/CSC/CAB du 29 juillet 2013 portant reconduction de l'autorisation d'exploitation de la fréquence 107.200 MHz de la « Jama'at Islamique Ahmadiyya du Burkina Faso ;
- arrêté N° 2013-0028/CSC/CAB du 29 juillet 2013 portant reconduction d'exploitation de la fréquence 98.900 MHz de la Commune de Ouagadougou ;
- arrêté N° 2013-0029/CSC/CAB du 29 juillet 2013 portant attribution de la fréquence 93.300 MHz à la Société Bagrèpôle ;
- arrêté N° 2013-0030/CSC/CAB du 29 juillet 2013 portant autorisation d'exploitation de la fréquence 93.300 MHz à la Société Bagrèpôle ;
- arrêté N° 2013-0031/CSC/CAB du 29 juillet 2013 portant attribution de la fréquence 89.200 MHz à l'Association inter villageoise de gestion des ressources naturelles et de la faune des Hauts-Bassins (AGEREF/HBS) ;
- arrêté N° 2013-0032/CSC/CAB du 29 juillet 2013 portant autorisation d'exploitation de la fréquence 89.200 MHz à l'Association inter villageoise de gestion des ressources naturelles et de la faune des Hauts-Bassins (AGEREF/HBS) ;
- arrêté N° 2013-0033/CSC/CAB du 29 juillet 2013 portant autorisation d'exploitation de la fréquence 96.200 MHz à l'Association Buayaba ;
- arrêté N° 2013-0034/CSC/CAB du 29 juillet 2013 portant autorisation d'exploitation de la fréquence 91.900 Mhz à la Commune de Nouna ;
- arrêté N° 2013-0035/CSC/CAB du 29 juillet 2013 portant autorisation d'exploitation de la fréquence 91.800 MHz à la Commune de Gayéri ;
- arrêté N° 2013-0036/CSC/CAB du 29 juillet 2013 portant autorisation d'exploitation de la fréquence 93.200 MHz à la Commune de Kongoussi ;
- arrêté N° 2013-0037/CSC/CAB du 29 juillet 2013 Portant autorisation d'exploitation de la fréquence 92.800 MHz à la Commune de Ouargaye ;
- arrêté N° 2013-0038/CSC/CAB du 29 juillet 2013 Portant autorisation d'exploitation de la fréquence 98.0 MHz à la Commune de Poura ;
- arrêté N° 2013-0039/CSC/CAB du 29 juillet 2013 portant autorisation d'exploitation de la fréquence 91.200 MHz à la Commune de Orodara ;
- arrêté N° 2013-0040/CSC/CAB du 29 juillet portant autorisation d'exploitation de la fréquence 98.0 MHz à la Commune de Poura ;
- arrêté N° 2013-0041/CSC/CAB du 29 juillet 2013 portant attribution de la fréquence 92.100 MHz à la commune de Djibo ;
- arrêté N° 2013-0042/CSC/CAB du 29 juillet 2013 portant autorisation d'exploitation de la fréquence 92.100 MHz à la Commune de Djibo ;
- arrêté N° 2013-0045/CSC/CAB du 29 juillet 2013 portant reconduction de l'autorisation d'exploitation de la fréquence 97.900 MHz de l'Église de l'Alliance Chrétienne ;

- arrêté N° 2013-0047/CSC/CAB du 29 juillet 2013 portant attribution de la fréquence 93.100 MHz à la Commune de Bobo-Dioulasso ;
- arrêté N° 2013-0044/CSC/CAB du 23 août 2013 portant autorisation d'exploitation de la fréquence 94.600 MHz à la Commune de Gassan ;
- arrêté N° 2013-0046/CSC/CAB du 27 septembre 2013 portant nomination des membres du Comité technique et du Secrétariat permanent de la carte de presse et du laissez-passer ;
- arrêté N° 2013-0050/CSC/CAB du 28 octobre 2013 portant retrait des fréquences 543.250 MHz pour l'image et 549.780 MHz pour le son attribuées à la télévision Africable.

Annexe 3

Tableaux statistiques  
de l'occupation de l'espace médiatique en 2013

❖ Synthèse des temps d'antenne (TA) et des temps de parole (TP) des acteurs socio-politiques dans les médias publics

Acteurs politiques Médias		Présidence du Faso	Gouvernement	Assemblée nationale	Autres institutions	Société civile	Partis politiques	Total
		RTB/ TÉLÉ	TA	18h13'19"	117h16'49"	12h37'57"	06h57'43"	8h06'01"
	TP	5h13'59"	48h15'09"	04h9'02"	1h44'25"	03h50'43"	15h13'46"	<b>78h27'04"</b>
RTB/ RADIO	TA	09h00'00"	66h20'03"	04h01'00"	26h05'52"	06h16'01"	06h21'03"	<b>118h03'59"</b>
	TP	03h33'00"	16h06'00"	35'37"	48'58"	01h54'49"	03h02'28"	<b>25h59'52"</b>
RTB2/ TÉLÉ	TA	01h30'01"	20h32'17"	-	01h57'00"	03h28'43"	04h37'00"	<b>32h05'01"</b>
	TP	34'48"	12h07'17"	-	01h21'50"	01h42'52"	02h35'03"	<b>18h21'50"</b>
RTB2/ RADIO	TA	01h19'09"	24h57'46"	-	01h41'52"	01h21'29"	03h43'01"	<b>33h03'17"</b>
	TP	26'50"	10h00'22"	-	42'42"	39'41"	01h45'46"	<b>13h35'21"</b>
Total	TA	30h02'29"	229h06'55"	16h38'57"	36h42'27"	19h12'14"	45h13'57"	<b>376h56'59"</b>
	TP	9h48'37"	86h28'48"	4h44'39"	3h37'55"	8h08'05"	22h37'03"	<b>136h25'07"</b>
%	TA	7,96	60,78	4,41	9,73	5,09	11,99	<b>99,96</b>
	TP	7,19	63,39	3,47	3,39	5,96	16,57	<b>99,97</b>

✦ Synthèse des temps d'antenne (TA) et des temps de parole (TP) des partis politiques dans les médias publics

Médias Acteurs politiques	RTB/TÉLÉ		RTB/RADIO		Total		Pourcentage	
	TA	TP	TA	TP	TA	TP	TA	TP
ADF/RDA	02h387'55"	02h40'09"	13'48"	04'53"	8h41'43"	2h45'02"	21,88	12,85
ADJ	29'9"	14'15"	27'05"	08'36"	56'14"	22'51"	2,35	1,77
ADR	03'28"	03'24"	04'40"	02'09"	08'08"	05'33"	0,34	0,43
AND/PJS	00'48"	00'48"	-	-	00'48"	00'48"	0,03	0,06
ARDI	03'47"	03'43"	03'07"	03'03"	06'54"	06'46"	0,28	0,52
CDP	07h56'35"	04h55'15"	02h46'31"	01h00'00"	10h43'06"	5h55'15"	26,97	27,67
CFD/B	05'34"	02'33"	02'52"	-	08'26"	02'33"	0,35	0,19
CFOP	01h33'32"	15'25"	36'36"	11'06"	2h10'08"	26'31"	5,45	2,06
CFR	22'00"	01'10"	04'58"	01'4"	26'58"	02'14"	1,13	0,17
CNPB	04'9"	01'22"	-	-	04'09"	01'22"	0,17	0,10
Faso Autrement	07'56"	05'50"	17'37"	13'49"	25'33"	19'39"	1,07	1,53
L'Autre Burkina/PSR	06'53"	06'53"	44'30"	04'24"	51'23"	11'17"	2,15	0,87
MAP	05'00"	05'00"	-	-	05'00"	05'00"	0,20	0,38
MOPA	04'51"	04'51"	02'55"	02'46"	07'46"	07'37"	0,32	0,59
MPD	02'00"	01'54"	02'02"	01'56"	04'02"	03'50"	0,16	0,29
MPF	02'37"	02'27"	-	-	02'17"	02'17"	0,09	0,17
MPJ	02'7"	00'23"	-	-	02'07"	00'23"	0,08	0,02
MPRB	02'17"	02'17"	-	-	02'17"	02'17"	0,09	0,17
ODDN	-	-	04'15"	04'02"	04'15"	04'02"	0,17	0,31
ODT	23'21"	08'43"	12'36"	11'01"	35'57"	19'51"	1,50	1,51
PAREN	03h15'42"	02h34'55"	09'03"	4'39"	3h24'45"	3h39'34"	8,58	23,33
PDC	08'28"	04'04"	07'44"	-	16'12"	04'04"	0,67	0,31
PDP/PS	05'00"	05'00"	04'25"	04'20"	09'25"	09'20"	0,39	0,72
PDS/METBA	22'08"	13'09"	13'49"	06'17"	35'57"	19'26"	1,50	1,51
PITJ	06'03"	03'03"	-	-	06'03"	03'03"	0,25	0,23
PJD	07'27"	02'33"	-	-	07'27"	02'33"	0,31	0,19
PNDS	04'58"	04'58"	-	-	04'58"	04'58"	0,20	0,38
PPP	-	-	03'50"	03'41"	03'50"	03'41"	0,16	0,28
PRDF	02'52"	02'52"	04'47"	04'39"	07'39"	09'31"	0,32	0,74
PRIT/LANNAYA	04'58"	04'48"	05'04"	04'58"	10'02"	09'46"	0,42	0,76
RDB	16'09"	03'43"	02'52"	02'52"	19'01"	06'35"	0,79	0,51
RDEB	10'37"	04'13"	04'22"	-	14'59"	04'13"	0,62	0,32
RDS	04'17"	04'04"	04'11"	04'06"	08'28"	08'10"	0,35	0,63
RFI/PJB	-	-	07'18"	02'20"	07'18"	02'20"	0,30	0,18
UFC	01h31'05"	01h08'28"	-	-	1h31'05"	1h08'28"	3,82	5,33
UNDD	-	-	04'48"	34'39"	04'48"	34'39"	0,20	2,69
UNIR/PS	01h57'37"	27'54"	09'24"	04'35"	2h07'01"	32'29"	5,32	2,53
UPC	01h50'52"	45'48"	01h07'22"	26'14"	2h58'24"	1h12'02"	7,47	5,61
UPERD	05'00"	05'00"	05'00"	04'35"	10'00"	09'35"	0,41	0,74
UPR	11'29"	05'47"	53'46"	04'20"	1h05'15"	10'07"	2,73	0,78
URD/MS	04'12"	04'05"	-	-	04'12"	04'05"	0,17	0,31
<b>TOTAL</b>	<b>30h32'33"</b>	<b>15h02'36"</b>	<b>6h04'17"</b>	<b>4h01'11"</b>	<b>39h12'50"</b>	<b>19h03'47"</b>	<b>99,76</b>	<b>99,77</b>

❖ Synthèse des temps d'antenne (TA) et des temps de parole (TP) des acteurs socio-politiques dans les médias privés

Acteurs politiques Médias		Présidence du Faso	Gouvernement	Assemblée nationale	Autres institutions	Société civile	Partis politiques	Total
		TV BF1	TA	04h50'48"	49h10'23"	01h42'40"	06h38'55"	14h45'26"
	TP	58'31"	18'47'28"	19'31"	03h41'37"	05h55'37"	-	<b>30h32'13"</b>
RADIO LPC	TA	22'29"	02h26'26"	-	48'20"	42'49"	01h23'56"	<b>05h22'00"</b>
	TP	03'54"	39'48"	-	06'02"	10'55"	42'22"	<b>01h42'07"</b>
RADIO SAVANE FM (BOBO)	TA	-	26'03"	-	-	16'28"	22'12"	<b>01h04'43"</b>
	TP	-	06'15"	-	-	02'04"	08'06"	<b>16'25"</b>
RADIO MUNYU	TA	-	02h24'04"	-	11'48"	01h49'03"	06'04"	<b>4h30'59"</b>
	TP	-	10'27"	-	00'52"	13'26"	-	<b>24'45"</b>
RADIO SALAKI	TA	01h44'57"	06h12'46"	-	07h07'01"	08'46"	08'11"	<b>15h21'41"</b>
	TP	-	02h58'12"	-	04h07'35"	-	-	<b>07h01'47"</b>
RADIO TERIYA	TA	-	02h47'47"	-	09'31"	03h14'51"	07'44"	<b>06h19'53"</b>
	TP	-	00'36"	-	00'48"	53'30"	-	<b>54'54"</b>
RADIO CEDICOM	TA	01h15'18"	03h29'17"	-	01h35'14"	01'38"	-	<b>06h21'27"</b>
	TP	-	02'24'53"	-	01h09'27"	-	-	<b>3h34'20"</b>
Total	TA	139h13'32"	240h56'46"	01h42'40"	16h30'49"	20h59'01"	02h08'04"	<b>421h30'52"</b>
	TP	1h02'25"	25h07'39"	19'31"	09h06'21"	07h15'32"	01h40'28"	<b>44h31'56"</b>
%	TA	33,03	57,16	0,40	03,91	04,97	0,50	<b>99,97</b>
	TP	2,33	56,42	0,73	20,44	16,30	03,76	<b>99,98</b>

❖ Synthèse des temps d'antenne (TA) et des temps de parole (TP) des partis politiques dans la télévision privée BF1

Partis Politiques	Médias		BF1		Pourcentage	
	TA	TP	TA	TP	TA	TP
ADF/RDA	30'03"	23'26"	2,08	2,24		
ADJ	12'18"	-	0,85	0		
ADR	03'45"	10'26"	0,26	0,14		
AMP	06'47"	04'21"	0,47	0,42		
CDP	03h39'08"	02h38'33"	15,18	15,15		
CFOP	47'57"	39'02"	3,32	3,73		
FA	14'22"	07'52"	1,00	0,75		
FFS	01h00'55"	01h26'06"	7,97	8,23		
MAP	59'29"	46'51"	4,12	4,48		
MPJ	02'30"	01'18"	0,17	0,12		
PAREN	03h02'10"	02h13'42"	12,62	12,78		
PDC	08'43"	23'23"	0,60	0,32		
PDP/PS	11'10"	7'20"	0,77	0,70		
PDS/METBA	01h17'10"	57'29"	5,35	5,49		
PEDN	14'50"	10'36"	1,03	1,01		
PIB	01h15'28"	54'04"	5,23	5,17		
PIT	04'16"	02'38"	0,30	0,25		
PITJ	01h54"	01h34'	7,90	8,98		
PJD	8'36"	5'30"	0,60	0,53		
PRIT/LANNAYA	11'23"	11'23"	0,79	1,09		
PUND	01h20'	01h09'52"	5,54	6,68		
RDEB	12'23"	06'05"	0,86	0,58		
RDP	59'20"	45'39"	4,11	4,36		
UFC	16'17"	11'05"	1,13	1,06		
UNIR/PS	02h42'38"	01h50'43"	11,27	10,58		
UPC	01h33'45"	54'08"	6,49	5,17		
<b>TOTAL</b>	<b>24h03'28"</b>	<b>17h55'32"</b>	<b>100</b>	<b>100</b>		

❖ Tableaux statistiques du nombre de pages (NP) et nombre d'images (NI) publiées pour le compte de chaque acteur politique

Au niveau des quotidiens

Médias Partis politiques	SIDWAYA				LE PAYS				L'OBSERVATEUR PAALGA			
	NP	%	NI	%	NP	%	NI	%	NP	%	NI	%
CDP	22 ½	34,35	94	49,21	19 ½	21,25	40	23,39	19 ¼	34,37	38	37,25
UNIR/PS	6 ½	9,92	12	6,28	5 ½	5,99	15	8,77	5	8,92	6	5,88
PDC	1 ¼	1,9	6	3,14	2	2,17	5	2,92	1 ½	2,67	3	2,94
PDS/METBA	2	3,05	6	3,14	5	5,44	7	4,09	2 ½	4,46	5	4,90
UPC	8 ½	12,97	21	10,99	12	13,07	24	14,03	9 ¼	16,51	15	14,70
UPR	1	1,52	02	1,04	1	1,08	1	0,58	-	-	-	-
CFOP	8 ¼	12,59	14	7,32	11	11,98	21	12,28	2 ¼	4,01	3	2,94
USB	¼	0,38	1	0,52	-	-	-	-	-	-	-	-
PITJ	½	0,76	01	0,52	1	1,08	3	1,75	-	-	-	-
PAREN	1 ¼	1,9	3	1,57	5 ½	5,99	7	4,09	2	3,57	2	1,96
ODT	½	0,76	-	-	2	2,17	6	3,50	-	-	-	-
UNDD	1 ½	2,29	-	-	5 ¾	6,26	4	2,33	½	0,89	1	0,98
RPF	-	-	-	-	1 ¾	1,9	2	1,16	-	-	-	-
ADF/RDA	5 ¼	8,01	14	7,32	4	4,35	9	5,26	4	7,14	8	7,84
FFS	-	-	-	-	1	1,08	1	0,58	1	1,78	2	1,96
RDEBF	-	-	-	-	3 ½	3,81	6	3,5	½	0,89	2	1,96
FEPRV-RAO	-	-	-	-	½	0,54	2	1,16	-	-	-	-
PJD	-	-	-	-	½	0,54	2	1,16	-	-	-	-
CFR	1	1,52	3	1,57	-	-	-	-	1	1,78	3	2,94
PNDS	½	0,76	2	1,04	-	-	-	-	-	-	-	-
CNPB	½	0,76	2	1,04	1 ½	1,63	2	1,16	1 ½	2,67	2	1,96
CFD/B	-	-	-	-	1	1,08	-	-	-	-	-	-
ADR	-	-	-	-	¾	0,81	1	0,58	-	-	-	-
PEDN	-	-	-	-	¾	0,81	1	0,58	-	-	-	-
RDB	-	-	-	-	½	0,54	1	0,58	½	0,89	1	0,98
RDS	-	-	-	-	½	0,54	1	0,58	-	-	-	-
UFC	½	0,76	2	1,04	1	1,08	2	1,16	½	0,89	1	0,98
UPD	-	-	-	-	½	0,54	-	-	1	1,78	1	1,98
PDS/PS	½	0,76	1	0,52	-	-	-	-	1	1,78	1	0,98
AJBF	-	-	-	-	½	0,54	2	1,16	-	-	-	-
Le Faso Autrement	-	-	-	-	1	1,08	3	1,75	1	1,78	2	1,96
L'autre Burkina/PSR	1 ½	2,29	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ADJ	1	1,52	3	1,57	1	1,08	2	1,16	1	1,78	6	5,88
MPJ	-	-	-	-	¾	0,81	-	-	-	-	-	-
RPN	-	-	-	-	-	-	-	-	¾	1,33	-	-
Les Verts du Faso	¾	1,14	4	2,09	½	0,54	1	0,58	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>65,5</b>	<b>100</b>	<b>191</b>	<b>100</b>	<b>91,75</b>	<b>100</b>	<b>171</b>	<b>100</b>	<b>56</b>	<b>100</b>	<b>102</b>	<b>100</b>

## Au niveau des quotidiens (suite)

Médias Partis politiques	LE SOIR				L'EXPRESS DU FASO			
	NP	%	NI	%	NP	%	NI	%
UPC	4¾	7,3	6	7,47	2¾	8.94	9	13.43
UPR	-	-	-	-	1¼	4.06	3	4.47
UNIR/PS	4.1/4	6,5	9	11,21	¾	2.43	2	2.98
CDP	9¾	15	20	24,92	17¾	57.72	44	65.67
PITJ	-	-	-	-	½	1.62	1	1.49
CFOP	16¾	25,76	13¼	16,51	2½	8.13	1	1.49
PDS/METBA	3	4,61	4	4,98	-	-	-	-
UNDD	7½	11,53	6	7,47	1	3.25	-	-
LE FASO AUTREMENT	6¾	10,38	8	9,96	1¼	5.69	2	2.98
PAREN	3½	5,38	2	2,49	-	-	-	-
ADR	¾	1,15	-	-	-	-	-	-
ADF/RDA	2½	3,84	3	3,73	1½	4.87	3	4.47
CNPB	3	4,61	5	6,23	-	-	-	-
RPF	1	1,53	1	1,24	-	-	-	-
ODT	1	1,53	2	2,49	-	-	-	-
ADJ	½	0,76	1	1,24	-	-	-	-
RDB	-	-	-	-	1½	4.87	2	2.98
PDC	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>65</b>	<b>100</b>	<b>80,25</b>	<b>100</b>	<b>30,75</b>	<b>100</b>	<b>67</b>	<b>100</b>

❖ Tableaux statistiques du nombre de pages (NP) et nombre d'images (NI) publiées pour le compte de chaque acteur politique

**Au niveau des hebdomadaires**

Média Partis politiques	BENDRE				JOURNAL DU JEUDI (JJ)				L'HEBDO			
	NP	%	NI	%	NP	%	NI	%	NP	%	NI	%
CDP	3	57.14	4	57.14	-	-	-	-	13¾	64.70	27	79.41
PITJ	-	-	-	-	-	-	-	-	3	14.11	1	2.94
FEPRV-RAO	-	-	-	-	-	-	-	-	½	2.35	1	2.94
PDC	-	-	-	-	½	50	00	-	¾	3.52	2	5.88
UNDD	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
UPC	1 ¾	33.33	3	42.85	-	-	-	-	1	4.70	1	2.94
RDEBF	-	-	-	-	-	-	-	-	1	4.70	1	2.94
PDS/METBA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CFOP	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
FASO AUTRMENT	-	-	-	-	½	50	1	100	-	-	-	-
UNIR/PS	½	9.52	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AMP	-	-	-	-	-	-	-	-	½	2.35	-	-
CNPB	-	-	-	-	-	-	-	-	¾	3.52	1	2.94
CFR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>5 ¼</b>	<b>100</b>	<b>7</b>	<b>100</b>	<b>1</b>	<b>100</b>	<b>1</b>	<b>100</b>	<b>21.25</b>	<b>100</b>	<b>34</b>	<b>100</b>

Au niveau des hebdomadaires (suite)

Média Partis politiques	L'INDEPENDANT				L'OPINION			
	NP	%	NI	%	NP	%	NI	%
CDP	3	37.50	4	40	17½	68.80	19	47.50
PITJ	-	-	-	-	-	-	-	-
FEPRV-RAO	-	-	-	-	-	-	-	-
PDC	1 ½	18.75	1	10	-	-	-	-
UNDD	-	-	-	-	2	8.00	2	5
UPC	1	12.50	1	10	2	8.00	7	17.50
RDEBF	-	-	-	-	-	-	-	-
PDS/METBA	½	6.25	1	10	-	-	-	-
CFOP	1½	18.75	2	20	2	-	8	20
FASO AUTRMENT	½	6.25	1	10	-	-	-	-
UNIR/PS	-	-	-	-	½	2	2	5
AMP	-	-	-	-	½	2	1	2.5
CNPB	-	-	-	-	-	-	-	-
CFR	-	-	-	-	½	2	1	2.5
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>100</b>	<b>10</b>	<b>100</b>	<b>25</b>	<b>100</b>	<b>40</b>	<b>100</b>

## ❖ Statistiques des journaux paraissant à Bobo-Dioulasso

Partis politiques / Médias	LE PATRIOTE			LIBERATION			L'INTEGRATION		
	NP	%	NI	NP	%	NI	NP	%	NI
CDP	13 ½	46.82	22	13 1/6	58.28	24	3 9/20	58.316	8
ADF/RDA	6 ¾	23.41	7	4 ¼	18.82	6	13/15	14.70	-
UNIR/PS	1 1/12	3.76	5	1/6	0.71	0	-	-	-
FFS	1/3	1.14	1	-	-	-	-	-	-
MPS/PF	1/12	0.29	0	-	-	-	-	-	-
PDS/METBA	7/12	2.01	1	-	-	-	-	-	-
PITJ	1	3.47	2	-	-	-	-	-	-
URD/MS	1	3.47	1	-	-	-	-	-	-
UPC	2 ½	8.67	3	3 3/8	14.92	4	1 1/5	20.28	1
UPS/MP	½	1.73	0	-	-	-	-	-	-
UPR	½	1.73	1	1/24	0.18	0	-	-	-
UDPS	½	1.73	0	-	-	-	-	-	-
FASO AUTREMENT	-	-	-	1/24	0.18	0	-	-	-
RDB	-	-	-	1/24	0.18	0	-	-	-
MOPA	-	-	-	1	4.43	2	1/5	3.38	-
ADJ	-	1.73	1	-	-	-	1/5	3.38	-
FPC	-	-	-	½	2.21	1	-	-	-
<b>TOTAL</b>	-	<b>100</b>	<b>44</b>	<b>22 7/12</b>	-	<b>37</b>	<b>5 55/60</b>	<b>100</b>	<b>9</b>

❖ Statistiques des journaux paraissant à Bobo-Dioulasso (suite)

LE MESSAGEUR			TOTAL			Médias
NP	%	NI	NP	%	NI	Partis politiques
7 1/6	100	10	37 17/60	57.80	64	CDP
-	-	-	11 13/15	18.39	13	ADF/RDA
-	-	-	1 1/12	1.68	5	UNIR/PS
-	-	-	1/3	0.51	1	FFS
-	-	-	1/12	0.13	0	MPS/PF
-	-	-	7/12	0.90	1	PDS/METBA
-	-	-	1	1.55	2	PITJ
-	-	-	1	1.55	1	URD/MS
-	-	-	7 3/40	10.97	8	UPC
-	-	-	1/2	0.78	0	UPS/MP
-	-	-	1 3/24	0.84	1	UPR
-	-	-	1/2	0.78	0	UDPS
-	-	-	1/24	0.06	0	FASO AUTREMENT
-	-	-	1/24	0.06	0	RDB
-	-	-	1 1/5	1.86	2	MOPA
-	-	-	7/10	1.08	1	ADJ
-	-	-	1/2	0.78	1	FPC
<b>7 1/6</b>	<b>100</b>	<b>10</b>	<b>64 1/2</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>TOTAL</b>

❖ Tableau statistique du nombre de pages (NP) et nombre d'images (NI) publiées pour le compte de chaque acteur politique

**Au niveau des périodiques**

Médias Partis politiques	L'ÉVÉNEMENT				LE REPORTER			
	NP	%	NI	%	NP	%	NI	%
CDP	1 ¼	31.25	1	25	-	-	-	-
PDC	1 ½	37.50	1	25	-	-	-	-
PDS/METBA	¼	6.25	1	25	½	33.33	00	-
PUND	¼	6.25	1	25	1	66.66	1	100
UPC	¾	18.25	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>100</b>	<b>4</b>	<b>100</b>	<b>1 ½</b>	<b>100</b>	<b>1</b>	<b>100</b>

Annexe 4

Panorama des médias  
au Burkina Faso

❖ Répartition des médias

Genre	Commercial	Associatif ou communautaire	Confessionnel	Communal	International	Opérateurs MMDS	Public	Total
Radio	36	42	38	20	3	0	10	149
Télévision	13	1	6	0	1	4	3	28
<b>Total</b>	<b>49</b>	<b>43</b>	<b>44</b>	<b>20</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>13</b>	<b>177</b>

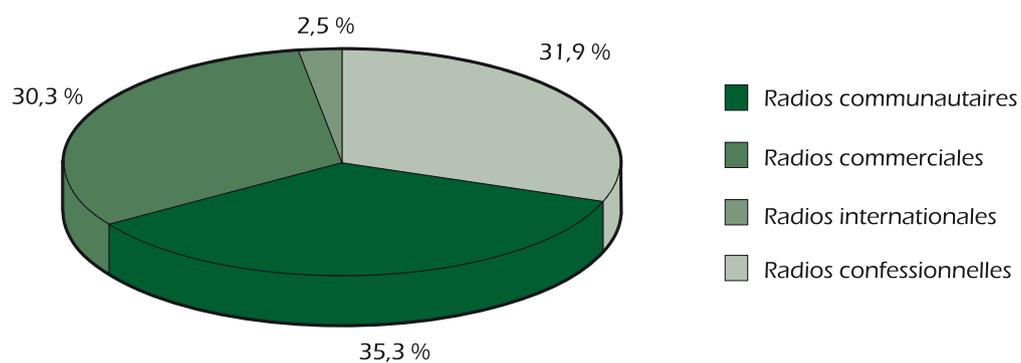
83

❖ Le paysage radiophonique au Burkina Faso

Le paysage radiophonique est composé de 119 radios privées et de 30 radios publiques.

LES RADIOS PRIVÉES

Typologie des radios privées au Burkina Faso



## Radios confessionnelles

Elles sont au nombre de 38, implantées sur tout le territoire national.

### Radio Al Houda

- ♦ 98.5 MHz à Ouagadougou/Kadiogo
- ♦ Promoteur : Fondation Abdallah Ben Mas Oud

### Radio Al Mafaz

- ♦ 93.5 MHz à Bobo-Dioulasso/Houet
- ♦ Promoteur : Comité d'Appel Islamique et de Développement Socio-Économique

### Radio Ave Maria

- ♦ 91.6 MHz à Ouagadougou/Kadiogo
- ♦ Promoteur : Diocèse de Ouagadougou

### Radio Catholique Némaro Zien

- ♦ 101.3 MHz à Léo/Sissili
- ♦ Promoteur : Commission Diocésaine des Moyens de Communication Sociale de Koudougou

### Radio Catholique Tériya (RCT)

- ♦ 94.7 MHz à Banfora/Comoé
- ♦ Promoteur : Diocèse de Banfora

### Radio de l'Alliance Chrétienne (RAC)

- ♦ RAC Banfora/Comoé 105.1 MHz
- ♦ RAC Bobo-Dioulasso/Houet 95.9 MHz
- ♦ RAC Nouna/Kossi 106.7 MHz
- ♦ Promoteur : Église de l'Alliance Chrétienne, District de Banfora

### Radio de la Solidarité

- ♦ 89.9 MHz à Ouahigouya/Yatenga
- ♦ Promoteur : Association Fondation de l'École Islamique Moderne

### Radio El-Bethel

- ♦ 95.7 MHz à Ouagadougou/Kadiogo
- ♦ Promoteur : Mission Biblique Internationale d'Intercession et d'Évangélisation (MBIIE)

### Radio Évangélique Sourou/Nayala

- ♦ 97.9 MHz à Tougan/Sourou
- ♦ Promoteur : Église de l'Alliance Chrétienne District de Tougan

### Radio Évangile Développement (RED)

- ♦ RED Ouagadougou/Kadiogo 93.4 MHz
- ♦ RED Bobo-Dioulasso/Houet 106.3 MHz
- ♦ RED Fada N'Gourma/Gourma 94.00 MHz
- ♦ RED Houndé/Tuy 95.5 MHz
- ♦ RED Koudougou/Boulkiemdé 95.4 MHz
- ♦ RED Ouahigouya/Yatenga 104.00 MHz
- ♦ RED Léo/Sissili 97.8 MHz
- ♦ RED Yako/Passoré 91.7 MHz
- ♦ Promoteur : Association Jeunesse Pour Christ Burkina

### Radio Évangile du Sud-Ouest

- ♦ 99.7 MHz à Gaoua/Poni
- ♦ Promoteur : Eglise Protestante Evangélique (EPE)

### Radio Étoile

- ♦ 91.8 MHz à Bobo-Dioulasso/Houet
- ♦ Promoteur : Archidiocèse de Bobo-Dioulasso

### Radio Fréquence Espoir du CEDICOM

- ♦ 96.8 MHz à Dédougou/Mouhoun
- ♦ Promoteur : Diocèse de Dédougou

### Radio IQRA

- ♦ 96.1 MHz à Ouagadougou/Kadiogo
- ♦ Promoteur : Association IQRA Burkina Faso

### Radio Islamique Ahmadiyya (RIA)

- ♦ RIA Bobo-Dioulasso/Houet 103.5 MHz
- ♦ RIA Léo/Sissili 91.3 MHz
- ♦ RIA Dori/Séno 91.00 MHz
- ♦ RIA Dédougou/Mouhoun 107.2 MHz
- ♦ Promoteur : Jama'at Islamique Ahmadiyya

### Radio Kantigiya

- ♦ 88.8 MHz à Nouna/Kossi
- ♦ Promoteur : Diocèse de Nouna

### Radio Lumière Vie et Développement

- ♦ 98.1 MHz à Ouagadougou/Kadiogo
- ♦ Promoteur : Office de Développement des Églises de Ouagadougou

### Radio Maria

- ♦ 96.9 MHz à Koupèla/Kouritenga
- ♦ Promoteur : Diocèse de Koupèla

### Radio Natigm-B-Zanga

- ♦ 98.2 MHz à Yako/Passoré
- ♦ Promoteur : Paroisse Saint Jean-Marie VIANEY de Yako

### Radio Notre Dame de Kaya

- ♦ 102.9 MHz à Kaya/Sanmatenga
- ♦ Promoteur : Diocèse de Kaya

### Radio Notre Dame de la Réconciliation

- ♦ 105.8 MHz à Koudougou/Boulkiemdé
- ♦ Promoteur : Diocèse de Koudougou

### Radio Notre Dame de la Paix

- ♦ 99.00 MHz à Manga/Zoundwéogo
- ♦ Promoteur : Diocèse de Manga

### Radio Notre Dame du Sahel

- ♦ 102.6 MHz à Ouahigouya/Yatenga
- ♦ Promoteur : Diocèse de Ouahigouya

### Radio Ridwane

- ♦ 100.3 MHz à Ouagadougou/Kadiogo
- ♦ Promoteur : Fondation Islamique Internationale de Charité

#### Radio Taanba

- ◆ 98.8 MHz à Fada N'Gourma/Gourma
- ◆ Promoteur : Diocèse de Fada N'Gourma

#### Radio Unitas

- ◆ 94.7 Mhz à Diébougou/Bougouriba
- ◆ Promoteur : Diocèse de Diébougou

### Radios communautaires

Elles sont au nombre de 42, implantées sur tout le territoire national.

#### Radio Baasnéré

- ◆ 98.5 MHz à Tougouri/Namentenga
- ◆ Promoteur : Association Baasnéré

#### Radio Bama Pilé

- ◆ 97.1 MHz à Bama/Houet
- ◆ Promoteur : Association pour le développement de la radio communautaire Bama Pilé

#### Radio Bibla

- 105.1 MHz Dano/Ioba
- ◆ Promoteur : Association Action Participation Irè, Irè-Yôon

#### Radio Buamitandi

- ◆ 93.5 MHz à Kantchari/Tapoa
- ◆ Promoteur : Association Tin Tua

#### Radio Buayaba

- ◆ 96.2 MHz à Diapaga/Tapoa
- ◆ Promoteur : Association Communautaire Buayaba

#### Radio des cotonniers

- ◆ 89.3 MHz à Solenzo/Banwa
- ◆ Promoteur : Union Nationale des producteurs de coton du Burkina (UNPC)

#### Radio des Écoles

- ◆ 106.4 MHz à Ouagadougou/Kadiogo
- ◆ Promoteur : Groupe Scolaire l'Académie

#### Radio Djawoampo

- ◆ 98.00 MHz à Bogandé/Gnagna
- ◆ Promoteur : Association Inter-États des Jeunes du Liptako Gourma (AILG)

#### Radio Dounia FM

- ◆ 89.3 MHz à Boussé/Kourwéogo
- ◆ Promoteur : Association pour le développement de Rintigué (ADR)

#### Radio Éveil

- ◆ 101.5 MHz à Bogandé/Gnagna
- ◆ Promoteur : Réseau Africain Jeunesse Santé et Développement au Burkina Faso (RAJS/D)

#### Radio Fada FM

- ◆ 95.5 MHz à Fada N'Gourma/Gourma
- ◆ Promoteur : Fondation Africa Horizon International

#### Radio Faso FM

- ◆ 106.00 MHz à Koubri/Kadiogo
- ◆ Promoteur : Fondation Fadima

#### Radio FM Femmes et Développement communautaire

- ◆ 96.9 MHz à Arbolé/Passoré
- ◆ Promoteur : Association pour la paix et la solidarité (APS)

#### Radio Gambidi

- ◆ 97.7 MHz à Ouagadougou/Kadiogo
- ◆ Promoteur : Association culturelle Gambidi

#### Radio Goulou

- ◆ 99.5 MHz à Pô/Nahouri
- ◆ Promoteur : Association pour la Radio Communautaire du Nahouri (ARC)

#### Radio Kakoadb Yam Vénégré

- ◆ 107.7 MHz à Ziniaré/Oubritenga
- ◆ Promoteur : Fédération des Groupements Wend-Yam de Kulkinda

#### Radio La Voix des Hippopotames

- ◆ 89.2 MHz à Bala/Houet
- ◆ Promoteur : Association inter villageoise de gestion des ressources naturelles et de la faune des Hauts-Bassins (AGEREF/HB)

#### Radio La Voix du Paysan

- ◆ 97.00 MHz à Ouahigouya/Yatenga
- ◆ Promoteur : Fédération Nationale des Goupements Naam

#### Radio Laafi

- ◆ 95.6 MHz à Zorgho/Ganzourgou
- ◆ Promoteur : Association African Solidarité (AAS)

#### Radio Liberté

- ◆ 92.8 MHz à Ouagadougou/Kadiogo
- ◆ Promoteur : Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples (MBDHP)

#### Radio Loudon

- ◆ 104.9 MHz à Sapouy/Ziro
- ◆ Promoteur : Association Synergie44

#### Radio Lutte contre la désertification (RLCD)

- ◆ 98.6 MHz à Djibo/Soum
- ◆ Promoteur : Association SOS Sahel International Burkina Faso

#### Radio Manegda

- ◆ 99.4 MHz à Kaya/Sanmatenga
- ◆ Promoteur : Association Action Communautaire de Développement du Centre Nord (ACD/CN)

#### Radio Manegmoogo

- ♦ 106.5 MHz à Pissila/Sanmatenga
- ♦ Promoteur : Association Manegmoogo

#### Radio Manivelle

- ♦ 92.00 MHz à Dano/Ioba
- ♦ Promoteur : Association Manivelle

#### Radio Manupugisa

- ♦ 105.1 MHz à Piéla/Gnagna
- ♦ Promoteur : Association Tin Tua

#### Radio M'Ballo Anndal

- ♦ 92.5 MHz à Tangangari/Yagha
- ♦ Promoteur : Groupement M'Ballo Anndal

#### Radio Munyu

- ♦ 95.2 MHz à Banfora/Comoé
- ♦ Promoteur : Association Munyu des femmes de la Comoé

#### Radio Nayiné

- ♦ 92.00 MHz Boulsa/Namentenga
- ♦ Promoteur : Association pour la promotion et l'intégration de la jeunesse du Centre Nord (AIPJN)

#### Radio Némario de Cassou (RNC)

- ♦ 94.2 MHz à Kassou/Ziro
- ♦ Promoteur : Association Cassou-Saon

#### Radio Nerwaya de Kongoussi

- ♦ 99.7 MHz à Kongoussi/Bam
- ♦ Promoteur : Association des volontaires pour le Développement du Centre Nord (AVD/CN)

#### Radio Palabre

- ♦ 92.2 MHz à Koudougou/Boulkiemdé
- ♦ Promoteur : Association Benebnooma

#### Radio Pag-la-Yiri

- ♦ 94.3 MHz à Zabré/Boulgou
- ♦ Promoteur : Association des femmes de Zabré (AFZ)  
« Pag-La-Yiri »

#### Radio Pengdwendé

- ♦ 97.4 MHz à Sabou/Boulkiemdé
- ♦ Promoteur : Association Pengdwendé de Sabou

#### Radio Salaki

- ♦ 100.1 MHz à Dédougou/Mouhoun
- ♦ Promoteur : Association Salaki

#### Radio Salankoloto

- ♦ 97.3 MHz à Ouagadougou/Kadiogo
- ♦ Promoteur : Association Galian

#### Radio Tin-Taani

- ♦ 100.00 MHz à Kantchari/Tapoa
- ♦ Promoteur : Association Tin-taani

#### Radio Tin Tua

- ♦ 105.9 MHz à Fada N'Gourma/Gourma
- ♦ Promoteur : Association Tin Tua

#### Radio Vive le paysan

- ♦ 107.00 MHz à Saponé/Bazèga
- ♦ Promoteur : Association Vive le Paysan de Saponé

#### Radio Walde EJEF

- ♦ 92.2 MHz à Gorom-Gorm/Oudalan
- ♦ Promoteur : Association Walde Ejef

#### Radio Wuelo-Ho

- ♦ 90.8 MHz à Bondoukuy/Mouhoun
- ♦ Promoteur : Union départementale des producteurs de coton de Bondoukuy (Varose de Bondoukuy)

### Radios commerciales

Elles sont au nombre de 36, implantées sur tout le territoire national.

#### Radio Balafon

- ♦ 102.7 MHz à Bobo-Dioulasso/Houet
- ♦ Promoteur : Société de radio Balafon de Bobo-Dioulasso

#### Radio Bassy FM

- ♦ 98.9 MHz à Ziniaré/Oubritenga
- ♦ Promoteur : Société Africom SARL

#### Radio FM Boulgou

- ♦ 101.1 MHz à Garango/Boulgou
- ♦ Promoteur : Société de radio Boulgou SARL

#### Radio Cascade

- ♦ 98.00 MHz à Banfora/Comoé
- ♦ Promoteur : Société de radio Cascade de Banfora

#### Radio de l'Amitié (Fréquence Zoodo)

- ♦ 100.4 MHz à Ouahigouya/Yatenga
- ♦ Promoteur : Société de radio Amitié de Ouahigouya

#### Radio Fémina FM

- ♦ 102.8 MHz à Ouagadougou/Kadiogo
- ♦ Promoteur : Entreprise Poug-Neéré

#### Radio FM Dédougou

- ♦ 102.7 MHz à Dédougou/Mouhoun
- ♦ Promoteur : Société de radio FM Dédougou

#### Radio Diva

- ♦ 88.1 MHz à Ouagadougou/Kadiogo
- ♦ Promoteur : Société Média 2000

#### Radio Frontière FM

- ♦ 97.6 MHz à Tenkodogo/Boulgou
- ♦ Promoteur : Société de radio Frontière FM sarl

#### Radio Grand Nord

- ◆ 104.6 MHz à Dori/Séno
- ◆ Promoteur : Société de radio du Grand Nord

#### Radio Horizon FM Fréquence Magique

- ◆ 104.4 MHz à Ouagadougou/Kadiogo
- ◆ Promoteur : Société de radio Horizon FM SARL

#### Radio Jam

- ◆ 92.4 MHz à Ouagadougou/Kadiogo
- ◆ Promoteur : Société Master Communication (MCC)

#### Radio Kaya FM

- ◆ 92.9 MHz à Kaya/Sanmatenga
- ◆ Promoteur : Société Communicator Service SARL

#### Radio Kourita

- ◆ 93.7 MHz à Koupéla/Kouritenga
- ◆ Promoteur : Société de radio Kourita SARL

#### Radio La Voix de l'Unité

- ◆ 101.7 MHz à Yako/Passoré
- ◆ Promoteur : Société Star FM

#### Radio La Voix des Balés

- ◆ 103.6 MHz à Boromo/Balé
- ◆ Promoteur : Société Lasseli

#### Radio Liberté de Parler et de Communiquer

- ◆ 105.5 MHz à Bobo-Dioulasso/Houet
- ◆ Promoteur : Société de radiodiffusion sonore privée commerciale Liberté de Parler et de Communiquer

#### Radio Lotamu

- ◆ 101.9 MHz à Solenzo/Banwa
- ◆ Promoteur : Société de radiodiffusion sonore commerciale, Radio Lotamu FM

#### Radio Nabonswendé

- ◆ 103.7 MHz à Pouytenga/Kouritenga
- ◆ Promoteur : Société de radio Nabonswendé SARL

#### Radio Nostalgie

- ◆ Radio Nostalgie Ouagadougou/Kadiogo 94.4 MHz
- ◆ Radio Nostalgie Bobo Dioulasso/Houet 103.1 MHz
- ◆ Promoteur : Société de radio Nostalgie (SORANO)

#### Radio Oméga

- ◆ Radio Oméga Ouagadougou/Kadiogo 103.9 MHz
- ◆ Radio Oméga Bobo-Dioulasso/Houet 104.7 MHz
- ◆ Promoteur : Société Proxima

#### Radio Optima

- ◆ 105.6 MHz à Ouagadougou/Kadiogo
- ◆ Promoteur : Société Optima SARL

#### Radio Ouaga FM

- ◆ Ouaga FM Ouagadougou/Kadiogo 105.2 MHz
- ◆ Ouaga FM Bobo-Dioulasso/Houet 101.1 MHz

- ◆ Promoteur : Société de radiodiffusion sonore commerciale Ouaga FM

#### Radio Or FM

- ◆ 96.1 MHz à Kaya/Sanmatenga
- ◆ Promoteur : Société de radio Or FM

#### Radio Pulsar

- ◆ 94.8 MHz à Ouagadougou/Kadiogo
- ◆ Promoteur : Société de radio Pulsar Communication

#### Radio Savane FM

- ◆ Savane FM Ouagadougou/Kadiogo 103.4 MHz
- ◆ Savane FM Bobo-Dioulasso/Houet 96.1 MHz
- ◆ Savane FM Nord Gourcy/Zondoma 103.1 MHz
- ◆ Promoteur : Savane communication

#### Radio Soleil FM

- ◆ 104.8 MHz à Ouagadougou/Kadiogo
- ◆ Promoteur : Société Africom SARL

#### Radio Tilgré

- ◆ 102.2 MHz à Koudougou/Boulkiemdé
- ◆ Promoteur : Société Optima SARL

#### Radio Unité FM

- ◆ 99.1 MHz à Gourcy/Zondoma
- ◆ Promoteur : Société Africom SARL

#### Radio Wendpanga

- ◆ 95.8 MHz à Ouahigouya/Yatenga
- ◆ Promoteur : Société « Les Éditions Le Pays »

#### Radio Wiskamba

- ◆ 98.7 MHz à Koudougou/Boulkiemdé
- ◆ Promoteur : Société de radio Wiskamba

### Radios internationales

Elles sont au nombre de 3 et émettent sur Ouagadougou.

#### Radio France Internationale (RFI)

- ◆ 94.00 MHz à Ouagadougou/Kadiogo
- ◆ Promoteur : Société Nationale de radiodiffusion Radio France Internationale

#### Radio BBC

- ◆ 99.2 MHz à Ouagadougou/Kadiogo
- ◆ Promoteur : British Broadcasting Corporation

#### VOA

- ◆ 102.4 MHz à Ouagadougou/Kadiogo
- ◆ Promoteur : La Voix de l'Amérique

## LES RADIOS PUBLIQUES

Le paysage des radios publiques est composé de 31 radios, dont 19 radios publiques communales, 04 radios institutionnelles et 07 radios publiques généralistes.

### Les radios publiques communales

#### La Voix du Sanguié

- ♦ 102.8 MHz à Réo/Sanguié
- ♦ Promoteur : Commune de Réo

#### La Voix du Sourou

- ♦ 105 MHz à Tougan/Sourou
- ♦ Promoteur : Commune de Tougan

#### La Voix du Verger

- ♦ 91.2 MHz à Orodara/Kéné Dougou
- ♦ Promoteur : Commune de Orodara

#### Radio Bassim Yam

- ♦ 104.7 MHz à Tanghin Dassouri/Kadiogo
- ♦ Promoteur : Commune de Tanghin Dassouri

#### Radio Gassan

- ♦ 94.6 MHz à Gassan/Sourou
- ♦ Promoteur : Commune de Gassan

#### Radio Gayéri

- ♦ 91.8 MHz à Gayéri/Komandjari
- ♦ Promoteur : Commune de Gayéri

#### Radio Kosen Kibaru

- ♦ 91.9 MHz à Nouna/Kossi
- ♦ Promoteur : Commune de Nouna

#### Radio La Voix des Lacs

- ♦ 93.2 MHz à Kongoussi/Bam
- ♦ Promoteur : Commune de Kongoussi

#### Radio La Voix du Lorum

- ♦ 90.7 MHz à Titao/Lorum
- ♦ Promoteur : Commune de Titao

#### Radio La Voix du Soum

- ♦ 92.100 MHz à Djibo/Soum
- ♦ Promoteur : Commune de Djibo

#### Radio Lamogoya

- ♦ 101.1 MHz à Tansila/Banwa
- ♦ Promoteur : Commune de Tansila

#### Radio Municipale de Ouagadougou (RMO)

- ♦ 98.9 MHz à Ouagadougou/Kadiogo
- ♦ Promoteur : Commune de Ouagadougou

#### Radio Municipale de Sya

- ♦ 93.1 MHz à Bobo-Dioulasso/Houet
- ♦ Promoteur : Commune de Bobo-Dioulasso

#### Radio Poura

- ♦ 98.00 MHz à Poura/Balé
- ♦ Promoteur : Commune de Poura

#### Radio Sara FM Botou

- ♦ 102.6 MHz à Botou/Tapoa
- ♦ Promoteur : Commune de Botou

#### Radio Sougr-nooma

- ♦ 92.8 MHz à Ouargaye/Koulpelogo
- ♦ Promoteur : Commune de Ouargaye

#### Radio Unité FM

- ♦ 95.2 MHz à Boudry/Ganzourgou
- ♦ Promoteur : Commune de Boudry

#### Radio Venèg buùdou

- ♦ 90.8 MHz à Kombissiri/Bazèga

#### Radio Zuba'ui-Jekan

- ♦ 94.6 MHz à Djibasso/Kossi
- ♦ Promoteur : Commune de Djibasso

### Les radios publiques institutionnelles

#### Bagrèpôle FM

- ♦ 93.3 MHz à Bagré/Boulgou
- ♦ Promoteur : Société d'Économie Mixte Bagrèpôle

#### La Voix du Parlement-Radio

- ♦ 89.7 MHz à Ouagadougou/Kadiogo
- ♦ Promoteur : Assemblée Nationale

#### Radio Campus

- ♦ 91.2 MHz à Ouagadougou/Kadiogo
- ♦ Promoteur : Université de Ouagadougou

#### Radio Jeunesse

- ♦ 95.3 MHz à Ouagadougou/Kadiogo
- ♦ Promoteur : Commission Nationale de la Francophonie

### Les radios publiques généralistes

#### Radio Arc-en-ciel (RTB2 Hauts-Bassins)

- ♦ 88.9 MHz à Bobo-Dioulasso/Houet

#### Radio Arc-en-ciel (RTB2 Centre)

- ♦ 96.6 MHz à Ouagadougou/Kadiogo

#### Radio Bobo

- ♦ 89.8 MHz à Bobo-Dioulasso/Houet

#### Radio Gaoua

- ♦ 90.1 MHz à Gaoua/Poni

#### Radio Rurle

- ♦ 88.4 MHz à Banfora/Comoé
- ♦ 93.2 MHz à Gaoua/Poni

**RTB/Radio**

- ♦ 99.9 MHz à Ouagadougou/Kadiogo

Cette liste ne prend pas en compte les projets de création de station de radiodiffusion sonore du gouvernement.

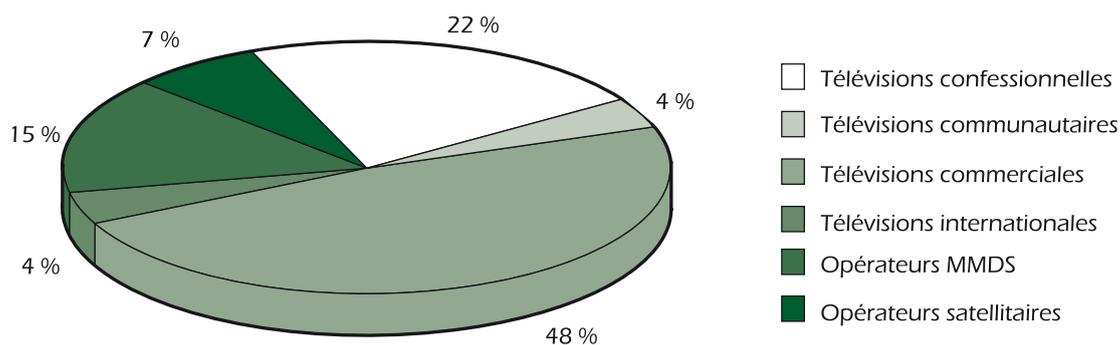
❖ **Le paysage de radiodiffusion télévisuelle au Burkina Faso**

Le paysage radiodiffusion télévisuelle est composé de 21 chaînes privées, 04 opérateurs MMDS et de 03 chaînes publiques.

**LES TÉLÉVISIONS PRIVÉES**

Le paysage télévisuel privé est composé de 21 chaînes de télévision, dont 06 TV confessionnelles, 01 TV communautaire, 13 TV commerciales et 01 TV internationale, auquel il faut ajouter 04 opérateurs MMDS et 02 opérateurs satellitaires.

**Typologie des chaînes de télévision privées au Burkina Faso**



**Télévisions confessionnelles**

**Canal Viim Koèga (CVK)**

- ♦ 495.250 MHz, Ouagadougou/ Kadiogo
- ♦ Promoteur : Office de Développement des Églises (ODE)

**EL-Bethel TV**

- ♦ 735.250 MHz, Ouagadougou/ Kadiogo
- ♦ Promoteur : Mission Biblique Internationale d'Intercession et d'Évangélisation (MBIIE)

**Impact TV**

- ♦ 511.250 MHz, Ouagadougou/ Kadiogo
- ♦ Promoteur : Centre International d'Évangélisation/ Mission Intérieure Africaine (CIE/MIA)

**Muslim Television Ahmadiyya (MTVA)**

- ♦ 607.250 MHz, Bobo-Dioulasso/Houet
- ♦ Promoteur : Jama'at Islamique Ahmadiyya

**TV Al Houda**

- ♦ 711.250 MHz, Ouagadougou/ Kadiogo
- ♦ Promoteur : Fondation Abdallah-Ben Mas Oud

**TV Maria**

- ♦ 799.250 MHz, Ouagadougou/Kadiogo
- ♦ Promoteur : Diocèse de Ouagadougou

**Télévisions communautaires**

**Sanmatenga Television (STV)**

- ♦ 767.250 MHz (image) et 773.750 MHz (son), Kaya/Sanmatenga
- ♦ Promoteur : Association Action communautaire de Développement

## Télévisions commerciales

### BF1

- 575.250 MHz, Ouagadougou/ Kadiogo
- Promoteur : Global Communication SA

### SMTV

- SMTV Ouagadougou/Kadiogo 471.250 MHz
- SMTV Banfora/Comoé 775.250 MHz
- SMTV Bobo-Dioulasso/Houet 475.250 MHz
- SMTV Dori/Séno 783.250 MHz
- SMTV Koudougou/Boulkiemdé 639.250 MHz
- SMTV Ouahigouya/Yatenga 543.250 MHz
- Promoteur : SKY SARL

### Soleil TV

- 823.250 MHz, Ouagadougou/Kadiogo
- Promoteur : Africom SARL

### Télé Citoyenne

- Ouagadougou/Kadiogo 775.250 MHz
- Tenkodogo/Boulgou 695.250 MHz
- Promoteur : Média 2000

### TV Canal3

- 647.250 MHz, Ouagadougou
- Promoteur : Koen Ros

### TV Neerwaya

- 743.250 MHz, Ouagadougou/Kadiogo
- Promoteur : Neerwaya Multivision

### TVZ Africa

- 519.250 MHz, Ouagadougou/Kadiogo
- Promoteur : TVZ SARL

## Télévisions internationales

### AFRICABLE Relais

- 543.250 MHz, Ouagadougou/Kadiogo
- Promoteur : Ismaël SIDIBE

## Opérateurs MMDS

### DSK Distribution

- Fréquences Ouagadougou/Kadiogo :  
2564-2572 MHz 2580-2588 MHz 2660-2668 MHz  
2668-2676 MHz 2676-2684 MHz

### • Fréquences Bobo-Dioulasso/Houet :

2596-2604 MHz 2604-2612 MHz 2612-2620 MHz  
2620-2628 MHz 2628-2636 MHz 2636-2644 MHz  
2644-2652 MHz 2652-2660 MHz 2668-2676 MHz  
2676-2784 MHz

### Neerwaya Multivision

#### • Fréquences Ouagadougou/Kadiogo :

2500-2508 MHz 2508-2516 MHz 2516-2524 MHz  
2524-2532 MHz 2532-2540 MHz 2540-2548 MHz  
2548-2556 MHz 2556-2564 MHz 2572-2580 MHz  
2588-2596 MHz 2596-2604 MHz 2604-2612 MHz  
2612-2620 MHz 2620-2628 MHz 2628-2636 MHz  
2636-2644 MHz 2644-2652 MHz

#### • Fréquences Bobo-Dioulasso/Houet :

2564-2572 MHz 2580-2588 MHz 2556-2564 MHz  
2540-2548 MHz 2524-2532 MHz 2508-2516 MHz  
2572-2580 MHz 2588-2596 MHz 2548-2556 MHz  
2532-2540 MHz 2516-2524 MHz 2500-2508 MHz  
2660-2668 MHz

- Promoteur : Société Neerwaya Multivision

## Opérateurs satellitaires

### Canal+Afrique

### TV-COM

## LES TÉLÉVISIONS PUBLIQUES

### Les télévisions publiques nationales

#### RTB/Télé Bobo-Dioulasso/Houet

- Fréquence : 175.25 MHz

#### RTB/Télé Ouagadougou/Kadiogo

- Fréquence : 175.25 MHz

### Les télévisions publiques régionales

#### RTB2 Hauts-Bassins Bobo-Dioulasso/Houet

Cette liste ne prend pas en compte les projets de création de station de radiodiffusion télévisuelle du gouvernement

## ❖ Les fréquences relais des médias audiovisuels

### LES FRÉQUENCES RELAIS PRIVÉES

#### Les fréquences relais des radiodiffusions sonores

##### Relais confessionnel :

###### Radio CEDICOM

- ♦ Tougan/Sourou
- ♦ Promoteur : Diocèse de Dédougou

##### Relais internationaux :

###### Radio France internationale

- ♦ Banfora/Comoé, fréquence : 91.5 MHz
- ♦ Bobo-Dioulasso/Houet, fréquence : 94.4 MHz
- ♦ Koudougou/Boulkiemdé, fréquence : 93.00 MHz
- ♦ Ouahigouya/Yatenga : 94,3 MHz
- ♦ Promoteur : Société Nationale de radiodiffusion Radio France Internationale

##### Relais télévisions commerciales :

###### Canal3

- ♦ Bobo-Dioulasso/Houet, fréquence : 559.250 MHz

### LES FRÉQUENCES RELAIS DU SECTEUR PUBLIC

#### Les fréquences relais des radiodiffusions sonores

##### RTB/Radio

- ♦ Banfora/Comoé, fréquence : 101.5 MHz
- ♦ Batié/Nombiel, fréquence : 96.4 MHz
- ♦ Bobo-Dioulasso/Houet, fréquence : 99.4 MHz
- ♦ Bogandé/Gnagna, fréquence : 91.5 MHz
- ♦ Boromo/Balé, fréquence : 91.4 MHz
- ♦ Dédougou/Mouhoun, fréquence : 90.5 MHz
- ♦ Diapaga/Tapoa, fréquence 92.6 MHz
- ♦ Diébougou/Bougouriba, fréquence : 88.4 MHz
- ♦ Djibo/Soum, fréquence : 89.00 MHz
- ♦ Dori/Séno, fréquence : 91.00 MHz
- ♦ Dori/Séno, fréquence : 94.2 MHz
- ♦ Fada N'Gourma/Gourma, fréquence : 89.2 MHz
- ♦ Fada N'Gourma/Gourma, fréquence : 92.3 MHz
- ♦ Houndé/Tuy, fréquence : 98.3 MHz
- ♦ Kaya/Sanmatenga, fréquence : 89.8 MHz
- ♦ Koudougou/Boulkiemdé, fréquence : 89.1 MHz
- ♦ Manga/Zoundwéogo, fréquence: 92.5 MHz
- ♦ Mangodara/Comoé, fréquence : 101.5 MHz
- ♦ Ouahigouya/Yatenga, fréquence : 89.5 MHz
- ♦ Ouahigouya/Yatenga, fréquence : 95.5 MHz
- ♦ Tougan/Sourou, fréquence : 88.3 MHz

##### RTB/Radio Liaison

- ♦ Bobo-Dioulasso/Houet, fréquence : 92.6 MHz
- ♦ Dédougou/Mouhoun, fréquence : 93.6 MHz
- ♦ Ouagadougou/Kadio, fréquence : 88.5 MHz

### LES FRÉQUENCES RELAIS DES RADIODIFFUSIONS TÉLÉVISUELLES

##### RTB/Télé

- ♦ Banfora/Comoé, fréquence : 183.25 MHz
- ♦ Bogandé/Gnagna, fréquence : 183.25 MHz
- ♦ Boromo/Balé, fréquence : 191.25 MHz
- ♦ Boulsa/Namentenga, fréquence : 183.25 MHz
- ♦ Dédougou/Mouhoun, fréquence : 207.25 MHz
- ♦ Diapaga/Tapoa, fréquence : 207.25 MHz
- ♦ Diébougou/Bougouriba, fréquence : 207.25 MHz
- ♦ Djibo/Soum, fréquence : 207.25 MHz
- ♦ Dori/Séno, fréquence : 223.25 MHz
- ♦ Fada N'Gourma/Gourma, fréquence : 191.25 MHz
- ♦ Gaoua/Poni, fréquence : 175.25 MHz
- ♦ Houndé/Tuy, fréquence : 223.25 MHz
- ♦ Kaya/Sanmatenga, fréquence : 223.25 MHz
- ♦ Kompienga/Kompienga, fréquence : 207.25 MHz
- ♦ Kongoussi/Bam, fréquence : 223.25 MHz
- ♦ Koudougou/Boulkiemdé, fréquence : 223.25 MHz
- ♦ Koudougou/Boulkiemdé, fréquence : 663.25 MHz
- ♦ Koupéla/Kouritenga, fréquence : 207.25 MHz
- ♦ Léo/Sissili, fréquence : 199.25 MHz
- ♦ Manga/Zoundwéogo, fréquence : 215.25 MHz
- ♦ Niangoloko/Comoé, fréquence : 195.25 MHz
- ♦ Nouna/Kossi, fréquence : 175.25 MHz
- ♦ Orodara/Kéné Dougou, fréquence : 223.25 MHz
- ♦ Ouahigouya/Yatenga, fréquence : 183.25 MHz
- ♦ Pama/Kompienga, fréquence : 207.25 MHz
- ♦ Pô/Nahouri, fréquence : 175.25 MHz
- ♦ Tenkodogo/Boulgou, fréquence : 183.25 MHz
- ♦ Tougan/Sourou, fréquence : 215.25 MHz
- ♦ Yako/Passoré, fréquence : 199.25 MHz

### FRÉQUENCES RETIRÉES

#### Télévisions privées

##### Canal3

- ♦ Banfora/Comoé, fréquence : 639.25 MHz
- ♦ Boromo/Les Balé, fréquence : 551.25 MHz
- ♦ Houndé/Tuy, fréquence : 623.25 MHz
- ♦ Koudougou/Boulkiemdé, fréquence : 615.25 MHz
- ♦ Retrait de la fréquence le 20 mai 2011

##### TVO+

- ♦ Ouagadougou/Kadiogo, fréquences : 519.250 MHz ; 525.750 MHz
- ♦ Retrait de la fréquence le 14 juillet 2005

##### Images du Sud Ouest Plus (O.S.T.V+)

- ♦ Gaoua/Poni, fréquences : 503.250 MHz ; 509.750 MHz
- ♦ Retrait de la fréquence le 14 juillet 2005

#### TVS+

- ♦ Bobo-Dioulasso/Houet, fréquences : 583.250 MHz ; 589.750 MHz
- ♦ Retrait de la fréquence le 14 juillet 2005

#### Savane TV

- ♦ Ziniaré/Oubritenga, fréquences : 671.250 MHz ; 677.750 MHz
- ♦ Retrait de la fréquence le 14 avril 2010

### Radios commerciales

#### Radio Djongo FM

- ♦ Po/Nahouri, fréquence 106.4 MHz
- ♦ 1<sup>e</sup> C. : 14 juillet 1999
- ♦ Retrait de la fréquence le 28 juin 2012

#### Radio Unité FM

- ♦ Gourcy/Zondoma, fréquence 99.1 MHz
- ♦ Retrait de la fréquence le 8 octobre 2010

#### Radio Nostalgie Kongoussi

- ♦ Kongoussi/Bam, fréquence 96.4 MHz
- ♦ 1<sup>e</sup> C. : 18 octobre 2007
- ♦ Retrait de la fréquence le 15 septembre 2010

#### Radio Nostalgie Koupéla

- ♦ Koupéla/Kouritenga, fréquence 90.6 MHz
- ♦ 1<sup>e</sup> C. : 11 avril 2008
- ♦ Retrait de la fréquence le 15 septembre 2010

#### Radio La Voix du Boulkiemdé

- ♦ Koudougou/Boulkiemdé, fréquence 94.2 MHz
- ♦ 1<sup>e</sup> C. : 11 avril 2008
- ♦ Retrait de la fréquence le 15 septembre 2010

#### Radio Média star

- ♦ Bobo-Dioulasso/Houet, fréquence : 96.7 MHz
- ♦ 1<sup>e</sup> C. : 17 janvier 2001
- ♦ Retrait de la fréquence le 10 mars 2010

#### Radio Benkadi

- ♦ Tansila/Banwa, fréquence 98.4 MHz
- ♦ 1<sup>e</sup> C. : 25 septembre 2001
- ♦ Retrait de la fréquence le 15 février 2010

#### Radio La voix du Passoré

- ♦ Yako/Passoré, fréquence 105.3 MHz
- ♦ 1<sup>e</sup> C. : 12 août 1999
- ♦ Retrait de la fréquence le 15 février 2010

### Radios associatives

#### Radio FM Buud-nooma

- ♦ Mogtêdo/Ganzourgou, fréquence 102.00 MHz
- ♦ 1<sup>e</sup> C. : 18 octobre 2007
- ♦ Retrait de la fréquence le 20 décembre 2012

#### Radio Daandé Sahel

- ♦ Dori/Séno, fréquence 104.6 MHz

- ♦ 1<sup>e</sup> C. : 30 avril 1999

- ♦ Retrait de la fréquence le 18 octobre 2012

#### Radio La Voix du Sud Ouest

- ♦ Diébougou/Bougouriba, fréquence 101.5 MHz
- ♦ 1<sup>e</sup> C. 8 octobre 1999
- ♦ Retrait de la fréquence le 24 janvier 2011

#### Radio Hakilifanana

- ♦ Sindou/Léraba, fréquence 94.4 MHz
- ♦ 1<sup>e</sup> C. : 18 octobre 2007
- ♦ Retrait de la fréquence le 24 janvier 2011

#### Radio Walfadjiri

- ♦ Djibo/Soum, fréquence 95.3 MHz
- ♦ 1<sup>e</sup> C. : 11 avril 2008
- ♦ Retrait de la fréquence le 24 janvier 2011

#### Radio FM Nayala

- ♦ Toma/Sourou, fréquence 96.3 MHz
- ♦ 1<sup>e</sup> C. : 18 octobre 2007
- ♦ Retrait de la fréquence le 15 septembre 2010

#### Radio Démissin

- ♦ Bobo-Dioulasso/Houet, fréquence 103.1 MHz
- ♦ Retrait de la fréquence le 14 juillet 2005

#### Radio Kombissé

- ♦ Ouagadougou/Kadiogo, fréquence : 104.8 MHz
- ♦ Retrait de la fréquence le 14 juillet 2005

### Radios confessionnelles

#### Radio El-Shaddaï

- ♦ Ziniaré/Oubritenga, fréquence 99.7 MHz
- ♦ 1<sup>e</sup> C. : 11 avril 2008
- ♦ Retrait de la fréquence : 20 mai 2011

### Radios internationales

#### BBC

- ♦ Bobo-Dioulasso/Houet, fréquence 90.2 MHz
- ♦ Retrait de la fréquence : 20 mai 2011

#### Radio Africa N°1

- ♦ Ouagadougou/Kadiogo, fréquence 90.3 MHz
- ♦ 1<sup>e</sup> C. : 29 mars 1999
- ♦ Retrait de la fréquence : 6 avril 2011

### Radios communales

#### Radio Communale de Sebba

- ♦ Sebba, fréquence 94.7 MHz
- ♦ 1<sup>e</sup> C. : 23 avril 2009
- ♦ Retrait de la fréquence : 10 février 2012

#### Radio Mon-yi La Voix du Développement

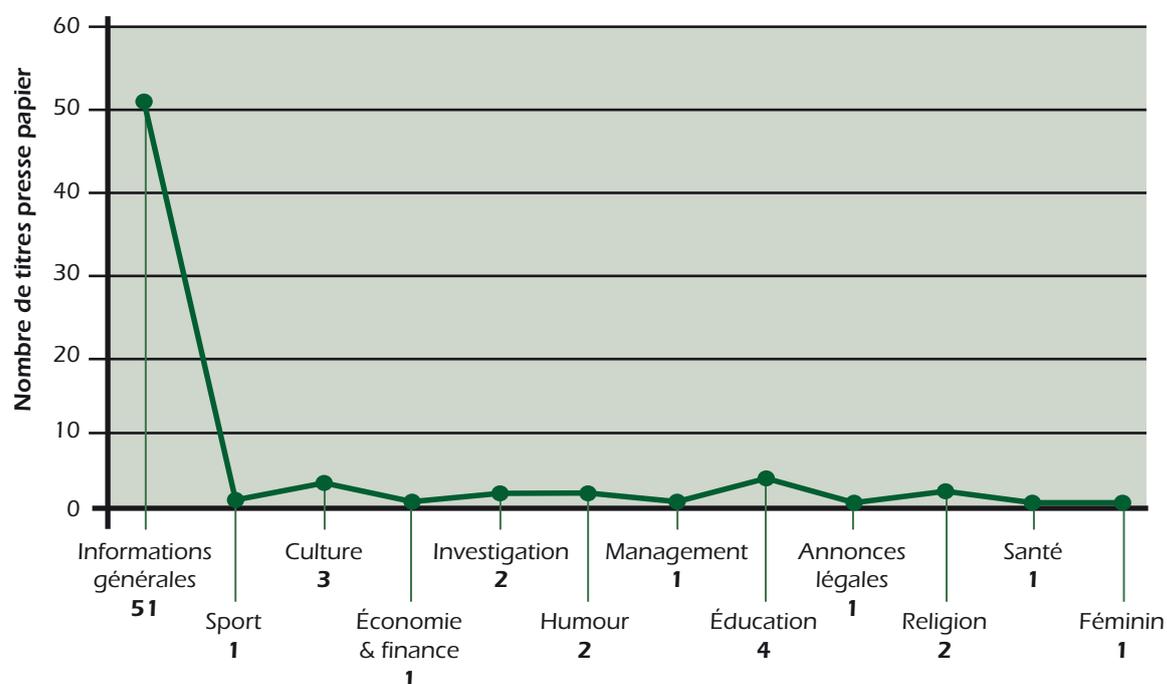
- ♦ Dano/Ioba, fréquence 105.1 MHz
- ♦ 1<sup>e</sup> C. : 23 avril 2009
- ♦ Retrait de la fréquence : 10 février 2012

❖ Le paysage de la presse papier et en ligne au Burkina Faso

LA PRESSE PAPIER

Le paysage de la presse papier regroupe 70 publications dont 09 quotidiens, 12 hebdomadaires, 23 bimensuels, 25 mensuels et un bimestriel.

Répartition des publications par genre journalistique



Quotidien public

Sidwaya

- ♦ Informations générales
- ♦ DP : Rabanki Abou Bakr ZIDA (DG)

Quotidiens privés

Aujourd'hui au Faso

- ♦ Informations générales
- ♦ DP : Dieudonné Z. ZOUNGRANA

L'Express du Faso

- ♦ Informations générales
- ♦ DP : Jacques BAMA

Le journal Actualités

- ♦ Informations générales
- ♦ DP : Augustin KABORE

L'Observateur Paalga

- ♦ Informations générales
- ♦ DP : Edouard OUEDRAOGO

Le Pays

- ♦ Informations générales
- ♦ DP : Beldh'or Cheick SIGUE

Le Quotidien (ex Le révolutionnaire)

- ♦ Informations générales
- ♦ DP : Souleymane TRAORE

Le Soir

- ♦ Informations générales
- ♦ DP : Lookman SAWADOGO

Notre Temps

- ♦ Informations générales
- ♦ DP : Boureima DIALLO

Hebdomadaire public

Sidwaya sport

- ♦ Sport
- ♦ DP : Rabanki Abou Bakr ZIDA (DG)

## Hebdomadaires privés

### Bendré

- ♦ Informations générales
- ♦ DP: Cheriff M. SY

### Évasion

- ♦ Culture
- ♦ Groupe Le Pays
- ♦ DP : Boureima Jérémy SIGUE

### FacesAfrik

- ♦ Informations générales (Français/Anglais)
- ♦ DP : Moumouni SERE

### L'Économiste du Faso

- ♦ Économiques & finance
- ♦ DP : Mohamed Abdelmounaïm DILAMI

### L'Hebdo du Burkina

- ♦ Informations générales
- ♦ DP : Zéphirin KPODA

### L'Indépendant

- ♦ Informations générales
- ♦ DP : Généviève ZONGO

### L'Observateur Dimanche

- ♦ Informations générales
- ♦ DP : Edouard OUEDRAOGO

### L'Opinion

- ♦ Informations générales
- ♦ DP : Issaka LINGANI

### Le Journal du Jeudi (JJ)

- ♦ Informations générales
- ♦ DP/DG : Boubacar DIALLO

### Le Patriote

- ♦ Informations générales
- ♦ DP : Fabé TRAORE

### 226 Infos

- ♦ Informations générales
- ♦ DP : Limaba LOMPO

## Bimensuels privés

### Complément d'enquête

- ♦ Investigation
- ♦ DP : Guillaume OUEDRAOGO

### Courrier confidentiel

- ♦ Informations générales
- ♦ DP: Hervé TAOKO

### Direct Info

- ♦ Investigations
- ♦ DP : Benoît BAMA

### L'Éveil-Éducation

- ♦ Éducation
- ♦ DP : Emile BAZYMO

### L'Évènement

- ♦ Informations générales
- ♦ DP : Germain B. NAMA

### L'Informateur

- ♦ Informations générales
- ♦ DP : Youssouf KIEMA

### L'Intégration

- ♦ Informations générales
- ♦ DP : Abdalah KABORE

### La Référence

- ♦ Informations générales
- ♦ DP : Ousmane DIALLO

### La Renaissance

- ♦ Informations générales
- ♦ DP : Frédéric SAWADOGO

### La Tribune du Progrès

- ♦ Informations générales
- ♦ DP : Ousséni OUEDRAOGO

### La Voix du Sahel

- ♦ Informations générales
- ♦ DP : Kassoum BAKO

### Le Citadin

- ♦ Informations générales
- ♦ DG : Laurent GUIGMA
- ♦ DPD : Abass TIENDREBEOGO

### Le Margouillat

- ♦ Humour
- ♦ DP Sakré C. OUEDRAOGO

### Le Messenger

- ♦ Informations générales
- ♦ DP : Seydou DIABO

### Le Nouvel Informateur

- ♦ Informations générales
- ♦ DP : Youssouf KIEMA

### Le Progrès

- ♦ Informations générales
- ♦ DP : Z. François COMPAORE
- ♦ Co-DP : Michel OUEDRAOGO

### Le Reporter

- ♦ Informations générales
- ♦ DP : Boureima OUEDRAOGO

### Libération

- ♦ Informations générales
- ♦ DP : Hamed ZERBO

#### Médias Mag

- ♦ Informations générales
- ♦ DP : Iterra SOME

#### Mutation

- ♦ Informations générales
- ♦ DP : Twendenda ZONGO

#### Nouvelle Vision

- ♦ Informations générales
- ♦ DP : Joseph R.SAWADOGO

#### Racine hebdo

- ♦ Informations générales
- ♦ DP : Issaka OUEDRAOGO

#### Sahel Info

- ♦ Informations générales
- ♦ DP : Ibrahim MAIGA

### Mensuel public

#### Carrefour Africain

- ♦ Informations générales
- ♦ DP : Ministère de la Communication
- ♦ Co-DP : Rabankhi Abou Bâkr ZIDA, DG des Éditions Sidwaya

### Mensuels privés

#### Africa Star

- ♦ Culture
- ♦ DP : Tibiafouba MADIEGA

#### Albouchra infos

- ♦ Informations générales
- ♦ DP : Amadé SORO

#### Amazone

- ♦ Informations générales
- ♦ DP : Habibata GASSAMBE

#### Bourgeon infos

- ♦ Éducation
- ♦ DP : Abdoul Aziz SOMTORE

#### Dorsal

- ♦ Éducation
- ♦ DP : Frédéric T. BANCE

#### Écho du Sahel

- ♦ Informations générales
- ♦ DP : Guy-Michel BOLOUVI

#### Flash Management

- ♦ Management
- ♦ DP : Yiriba Lassina TRAORE

#### Journal Voix d'Afrique

- ♦ Informations générales
- ♦ DP : Kingsley SAMA

#### L'Écho

- ♦ Informations générales
- ♦ DP : Titan Vision sarl

#### L'Étalon

- ♦ Humour

#### L'Étalon enchaîné

- ♦ Informations générales

#### L'Étendard

- ♦ Informations générales
- ♦ DP : Joseph OUEDRAOGO

#### L'Œil des Cités Universitaires

- ♦ Éducation
- ♦ DP : Idrissa SEBGO

#### La Ligne

- ♦ Informations générales
- ♦ DP : Alasane DAMBRE

#### La paix

- ♦ Informations générales
- ♦ DP : Sébastien OUEDRAOGO

#### Le Chemin du Droit

- ♦ Infos juridiques et annonces légales
- ♦ DP : Dieudonné LANKOANDE

#### Le Citoyen

- ♦ Informations générales
- ♦ DP : Yacouba OUEDRAOGO

#### Le Miroir du Sanguié

- ♦ Informations générales
- ♦ DP : Boubié BASSOLE

#### Le vrai visage de l'Islam

- ♦ Religion
- ♦ DP : Arounan GUIGMA

#### Naïfa, féminin

- ♦ Féminin
- ♦ DP : Mme Gisèle MEDA

#### Notre AfriK

- ♦ Informations générales
- ♦ DG/DP : Thierry HOT

#### Oxygène

- ♦ Culture
- ♦ DPG : Hervé HONLA

#### Revue des Religions

- ♦ Religion
- ♦ DP : Moumouni BAPINA

#### Votre santé

- ♦ Santé
- ♦ Groupe Le Pays
- ♦ DP : Boureima Jérémy SIGUE

#### Bimestriel privé

##### Fasozine

- ♦ Informations générales
- ♦ DP : Serges Mathias TOMONDJI

---

#### ❖ La presse en ligne

[www.africa-voice.com](http://www.africa-voice.com)

DG : Kouintané Jean Michel SANOU

[www.lestrategie.net](http://www.lestrategie.net)

DP : Arsène Flavien BATIONO

[www.burkina24.com](http://www.burkina24.com)

DP : Jérôme LANKOANDE

[www.lefaso.net](http://www.lefaso.net)

DP : Cyriaque PARE

[www.fasoactu.com](http://www.fasoactu.com)

DP : Salif SOULAMA

[www.ouaga24.com](http://www.ouaga24.com)

DP : Emile ILBOUDO dit Scipion

[www.faso-actu.net](http://www.faso-actu.net)

DP : Daouda OUEDRAOGO

[www.radio21.com](http://www.radio21.com)

DP : Issouf OUEDRAOGO

[www.fasonews.com](http://www.fasonews.com)

DP : Aziz OUEDRAOGO

[www.rtb.bf](http://www.rtb.bf)

DP : Marie Laurentine BAYALA

[www.fasozine.com](http://www.fasozine.com)

DP : Morin YAMONGBE

[www.wikiburkina.net](http://www.wikiburkina.net)

DP : Antoine P. Désiré OUEDRAOGO

[www.laborpresse.net](http://www.laborpresse.net)

DP : Jean KY

[www.zoodomail.com](http://www.zoodomail.com)

DP : Paul TIEMTORE



Conception et réalisation : Delphicom Afrique  
Tél. : +226 50 34 14 61  
dg@delphicomafrique.com  
www.delphicomafrique.com





Conseil supérieur de la communication